



République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



## **Université Amar Thelidji- Laghouat**

**FACULTÉ : Génie Civile Et Architecture**

**DÉPARTEMENT : Architecture**

### **MÉMOIRE DE MASTER**

**Présenté par : ZAZA ABIR**

**DOMAINE : Architecture, urbanisme et métiers de la ville**

**FILIERE : Architecture**

**OPTION : Architecture**

### **Thème**

# **Étude monographique de l'ancien siège de la wilaya de Laghouat**

### **Jury de soutenance :**

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>qualité</b>
OTHMANI Megherbi	MAA	Président
BELHADJ Belkacem	MCA	Examineur
HEBBOUL Hanane	MAA	Rapporteur

**Promotion : Juin 2021**





République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



## **Université Amar Thelidji- Laghouat**

**FACULTÉ : Génie Civile Et Architecture**

**DÉPARTEMENT : Architecture**

### **MÉMOIRE DE MASTER**

**Présenté par : ZAZA ABIR**

**DOMAINE : Architecture, urbanisme et métiers de la ville**

**FILIERE : Architecture**

**OPTION : Architecture**

#### **Thème**

## **Étude monographique de l'ancien siège de la wilaya de Laghouat**

#### **Jury de soutenance :**

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>qualité</b>
OTHMANI Megherbi	MAA	Président
BELHADJ Belkacem	MCA	Examineur
HEBBOUL Hanane	MAA	Rapporteur

**Promotion : Juin 2021**

## *Remerciements*

Je remercie Dieu le tout puissant pour m'avoir donné toute la force et le courage pour faire aboutir ce travail.

Je remercie en particulier mon encadreur **Mme HEBBOUL HANANE** pour avoir dirigé ce travail dès le départ avec une implication totale, une patience extrême et une présence à chaque fois que je sollicite son aide.

Mes vifs remerciements vont aux **membres du jury** pour avoir accepté d'examiner mon travail.

Mes sincères remerciements à mes honorables enseignants, **Mr BENARFA K**, **Mr CHETTIH A**, **Mr KORKAZ H**, **Mr SAAD SAOUD W** et **Mr MEZAOUEKH L** et tous nos enseignants notamment pour leurs contributions concrètes à travers l'accès à l'information et surtout pour le savoir et les efforts qu'ils ont fourni durant notre cursus d'étude.

Une bonne partie de mes sources proviennent de **Mr Sabek Mohammed**, chercheur en histoire, et auteur du manuscrit " Au Cœur de la Getulie" Ainsi donc il m'a été d'un précieux et bénéfique apport, ce dont je le remercie énormément.

J'adresse mes plus sincères remerciements à Monsieur **BENYAGOUB AEK** qui n'a pas ménagé son temps pour nous permettre d'accéder à l'hôtel de wilaya pour compléter notre recherche, ainsi pour son aide par son témoignage sur l'historique du bâtiment.

Mes remerciements sont aussi adressés à **Mr DJERIDANE MOURAD** et **MLLE BOUCHAALA AICHA** (DTP), à **Mr GUERMIT BOUBAKEUR** (domaines de l'état) et également à **Mme HASSINA** (direction de la culture), à **Mr BOUZIDI K** et à **Mr BOUAMEUR R.** pour leurs contributions à élaborer ce travail.

Mes chaleureux remerciements s'adressent à **ma mère, mes sœurs, mes nièces et mes enfants**, Pour son soutien moral, et en particulier à **mon mari**.

Je tiens à remercier aussi, mon cher oncle **AOUISSI AEK** et sa femme **AMINA F** en France, pour leurs aides et leurs encouragements.

Enfin je remercie toute personne qui a participé de près ou de loin à l'accomplissement de ce travail.

***Merci.***

## *Dédicace*

Je dédie ce présent travail à :

A la mémoire de mon père : **ZAZA MOHAMMED** (paix à son âme)

A **Ma mère**, la source de tendresse, qui a toujours été derrière toutes mes réussites, par son soutien et ses prières. Aucune dédicace, aucun mot ne pourrait exprimer à leur juste valeur la gratitude et l'amour que je vous porte.

A **mon mari** qui est toujours la source de ma force, son soutien, son encouragement m'ont toujours donné le courage pour aboutir mes rêves.

A **mes très chers enfants** : **Bayane F.Z, Mohammed, Ritadj Aicha**, la lumière de ma vie.

A **mes beaux frères** **AMINE L** et **MOHAMMED A** , mes très chères **sœurs** : **Kaouther , Faiza , Bouchra** ,et à mes chères **nièces** : **Halla ,Yousra** et **Nardjess**.

A mes **beaux-parents** :**Kamal Hadjoudja** et **Fattoum**.

A mes chères copines, **Fatima H** et **Hanane B**.

A toute ma **famille**, ainsi à **tous** ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

***ABIR.***



République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



## **Université Amar Thelidji- Laghouat**

**FACULTE: Génie Civile Et Architecture**

**DEPARTEMENT : Architecture**

---

### **RESUME DE MEMOIRE DE MASTER**

**Domaine :** Architecture, urbanisme et métiers de la ville

**Filière :** Architecture

**Option :** Architecture

**Thème : Étude monographique de l'ancien siège de la wilaya de Laghouat**

**Présenté par : ZAZA ABIR**

**Encadré par: HEBBOUL HANANE**

**Résumé :** Notre présente recherche a pour objectif de mettre en lumière un patrimoine architectural témoin sur le développement administratif de la ville de Laghouat qui est l'ancien siège de la wilaya de Laghouat(ex siège de la commune mixte de Laghouat),cet héritage emblème de l'occupation française de la ville ,constitue aujourd'hui un monument méconnu par la population, lequel. monument semble être négligé de point de vue préservation et sauvegarde.

Pour contribuer à la conservation de ce monument, il est nécessaire de constituer une base de données qui va nous aider à le transmettre aux générations futures, par une étude monographique, par laquelle nous allons identifier les caractéristiques de cette œuvre, afin de la situer dans l'espace et dans le temps et de créer un fond documentaire qui serait un point de départ de toutes intervention de conservation future et aussi contribuer à faire connaître ce monument.

A travers cette étude monographique nous avons montré la richesse de ce monument du point de vue historique, architecturale et spatiale ainsi que son importance urbaine sur la ville vu sa situation dans le secteur sauvegardé du vieux ksar de Laghouat.

**Mots clés :** patrimoine architectural, étude monographique, Laghouat, siège de wilaya.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي



جامعة عمارة ثليجي - الأغواط

كلية: الهندسة المدنية والهندسة المعمارية  
قسم: الهندسة المعمارية

## ملخص مذكرة الماستر

الميدان: الهندسة المعمارية والعمران وحرف المدينة

الشعبة: الهندسة المعمارية

التخصص: الهندسة المعمارية

عنوان المذكرة: " دراسة مونوغرافية للمقر السابق لولاية الاغواط "

تقديم الطالبة: زازة عبير

الأستاذة المؤطرة: هبول حنان

ملخص المذكرة:

يهدف بحثنا هذا، إلى تسليط الضوء على تراث معماري شاهد على التطور الإداري لمدينة الأغواط، يتمثل هذا التراث في المقر السابق لولاية الاغواط (سابقا مقر البلدية المختلطة الأغواط).

هذا التراث الرمزي للاحتلال الفرنسي للمدينة. يشكل اليوم نصبًا غير معروف للسكان. حيث يبدو مهمشا من جانب حفظ وحماية التراث.

للمساهمة في الحفاظ على هذا المعلم ، من الضروري بناء قاعدة بيانات تساعدنا في نقله إلى الأجيال القادمة ، من خلال دراسة مونوغرافية والتي من خلالها سوف نحدد خصائص هذا العمل ، من أجل تحديد موقعه في المكان والزمان وإنشاء قاعدة وثائقية من شأنها أن تكون نقطة انطلاق لجميع تدخلات الحفظ المستقبلية وتساعد أيضًا في جعل هذا النصب معروفًا.

من خلال هذه الدراسة المونوغرافية أظهرنا ثراء هذا المعلم من الناحية التاريخية والمعمارية والمكانية وكذلك أهميته العمرانية على المدينة نظرا لموقعه في محمية القطاع المحفوظ لقصر الأغواط القديم.

الكلمات المفتاحية: تراث معماري، دراسة مونوغرافية ، الاغواط ،مقر الولاية.



People's Democratic Republic of Algeria  
Ministry of Higher Education and Science Research



## ***Amar Thelidji University- Laghouat***

**FACULTY: CIVIL ENGINEERING AND ARCHITECTURE.**

**DEPARTEMENT: OF ARCHITECTURE.**

---

### **ABSTRACT OF MASTER MEMORY**

**Career: Architecture and Urbanism.**

**Filiere: Architecture.**

**Coloration: Architecture.**

**Theme: Monographic study of the former seat of the prefecture of Laghouat.**

**Presented by: ZAZA ABIR**

**Supervised by: HEBBOUL HANANE**

**Abstract:** Our present research aims to highlight an architectural heritage witness to the administrative development of the city of Laghouat which is the former seat of the prefecture of Laghouat (the ex seat of the mixed commune of Laghouat) .

This heritage, emblem of the French occupation of the city, today constitutes a monument unknown to the population, which. Monument seems to be neglected from preservation and safeguard point of view.

To contribute to the conservation of this monument, it is necessary to build up a database that will help us pass it on to future generations, through a monographic study,

By which we will identify the characteristics of this work, in order to situate it in space and time and to create a documentary base that would be a starting point for all future conservation interventions and also help to make this monument known.

Through this monographic study we have shown the richness of this monument from a historical, architectural and spatial point of view as well as its urban importance on the city given its location in the protected area of the old ksar of Laghouat.

**Key words: architectural heritage, monographic study, Laghouat, seat of the prefecture.**

# SOMMAIRE

Remerciements	
Dédicaces	
Résumés	
Sommaire	

## INTRODUCTION GENERALE

Introduction.....	9
1. Motivation du choix .....	10
2. Problématiques .....	10
3. Hypothèses .....	11
4. Objectifs .....	12
5. Méthodologie de la recherche.....	12
6. Structure de mémoire.....	13

## CHAPITRE I : L'ETAT DE L'ART

1. LE PATRIMOINE .....	14
2. LES MONUMENTS – MONUMENTS HISTORIQUE - .....	14
3. LES VALEURS D'UN MONUMENT .....	15
3.1. La valeur culturelle, artistique et patrimoniale .....	15
3.2. La valeur économique: .....	16
3.3. Le monument historique; élément essentiel du cadre de vie.....	16
4. OUTILS DE PROTECTION DES MONUMENTS .....	16
4.1. La conservation du patrimoine .....	16
4.2. La Sauvegarde du patrimoine .....	16
4.3. La préservation .....	16
4.4. Reconstruction, restitution, reconstitution .....	17
4.5. Revitalisation .....	17
4.6. Réhabilitation .....	17
4.7. La restauration .....	17
4.8. Le classement .....	18
5. REGLEMENTATIONS DANS LA PROTECTION DU PATRIMOINE .....	18
5.1. Les chartes .....	18
5.2. Les organismes internationaux .....	19
5.3. Les organismes nationaux.....	19
5.4. Le cadre juridique en Algérie .....	20
6. L'ETUDE MONOGRAPHIQUE.....	20
6.1. Définition de la monographie .....	20
6.2. Définition de la monographie d'architecture .....	21
6.3. Contenu de la monographie d'architecture .....	21
6.3.1. la recherche historique .....	21
6.3.2. la description .....	22
6.3.3. Conclusions .....	22
6.4. Objectifs de la monographie en architecture .....	23

7 .L'ARCHITECTURE DE L'ADMINISTRATION.....	24
7.1. Signification de l'administration dans la langue .....	24
7.2. Immeuble de bureaux à travers l'histoire.....	24
7.3. naissance des immeubles administratifs en Algérie .....	24
8. L'ETAT CIVIL.....	27
8.1. Genèse de L'état-civil .....	27
8.2.L'état civil français en Algérie .....	27
8.3.L'Extension de l'état civil français aux autochtones d'Algérie: .....	28
9 .L'ADMINISTRATION FRANCAISE EN ALGERIE .....	29
9.1. l'organisation française territoriale, administrative et politique de l'Algérie .....	29
9.1.1 Au niveau régional .....	29
9.1.2 Au niveau local .....	30
A. l'administration locale .....	30
a. définition de l'administration locale .....	30
b. l'histoire de l'administration locale en Algérie.....	31
B. les municipalités- .....	31
a. La commune de plein exercice.....	32
b. Les communes mixtes.....	33
c. La commune indigène.....	35
9.2. L'appareil administratif en Algérie – l'appareil de l'administration locale - .....	36
9.2.1 Les bureaux arabes .....	36
9.2.2 le bordj de l'administrateur ( دار الحاكم ) .....	37
9.2.3 LA MAIRIE (hôtel de ville) .....	37
A. Définition de la mairie.....	37
B. Principe du APC .....	38
C. Histoire de l'hôtel de ville .....	38
D. Histoire de l'hôtel de ville en Algérie .....	39
10.ANALYSE DES EXEMPLES .....	40
10.1.L'hôtel de Ville de Sfax-TUNISIE .....	41
10.2.L'hôtel de Ville de Skikda-ALGERIE .....	46
10.3. L'hôtel de Ville de Casablanca-MAROC.....	48
SYNTHESE DA L'ANALYSE DES EXEMPLES .....	51
CONCLUSION DU CHAPITRE I.....	52

## CHAPITRE II : L'ETUDE CONTEXTUELLE

Introduction.....	53
1. PRESENTATION DE LA VILLE DE LAGHOUAT.....	53
1.1. Situation de la ville de Laghouat.....	53
situation géographique.....	53
situation administrative.....	54
Topographie.....	54
Climatologie.....	55
1.2. Historique de la ville de Laghouat .....	55
1.2.1 A l'échelle territoriale et administrative:.....	55



# **INTRODUCTION**

## **GENERALE**

## **Introduction:**

Dans son acception culturelle large, le patrimoine est synonyme d'histoire, de culture, de biens et de vestiges architecturaux dignes d'être conservés et sauvegardés. Le patrimoine confère aux sociétés et aux communautés d'importantes valeurs historiques, identitaires, culturelles, mémorielles et artistiques. De ce fait, son champ se voit de plus en plus étendu, amplifié, complexifié et connaît donc différentes catégories, notamment en architecture.

Pour ce qui est de l'Algérie, son histoire lui confère un riche héritage culturel et naturel. On dénombre sur son territoire une variété exceptionnelle de vestiges et d'édifices du fait des nombreuses civilisations qui se sont succédé. Son patrimoine recense, entre autres, les peintures et gravures rupestres du Sahara, des villes antiques romaines comme Timgad, connu aussi sous le nom de « Pompéi de l'Afrique du Nord », Djemila, ou encore les ruines de Tipaza, les vieilles médinas et casbahs d'Alger et de Constantine.

Quant aux constructions coloniales des XIXe et XXe siècles, elles constituent une figure majeure et prépondérante du paysage patrimonial algérien. D'ailleurs, à l'heure actuelle, ces édifices coloniaux constituent le noyau historique de la plupart des villes et représentent à eux seuls pratiquement la moitié du parc immobilier du territoire.

Laghouat est très riche par son patrimoine qui représente une grande variété sur tout le territoire de Laghouat, et sous des formes multiples (ksour, monuments historiques et sites archéologiques.) mérite d'attirer l'attention afin de le sauvegarder, de le mettre en valeur et de l'intégrer harmonieusement dans la vie contemporaine.

**L'ancien siège de la wilaya de Laghouat** est un résultat de **la transformation du bâtiment** de **l'ex siège de la commune mixte de Laghouat** qui à travers le temps a subi plusieurs opérations de **reconversion**, ce bâtiment constitue un monument historique symbolique d'un style néo mauresque témoin de l'époque coloniale de la ville, il participe à la richesse architecturale de la ville. En revanche on ne trouve aucun aperçu sur la carte des biens culturels et des monuments historiques cités dans le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé du Ksar de Laghouat, malgré sa situation stratégique (au sein du quartier européen de la période coloniale et le noyau historique de la ville) et malgré la superficie qui s'occupe ainsi ses valeurs patrimoniales (historiques architecturales et artistiques et qui peut être en future de valeur patrimoniale).

A cet égard, pour connaître ce monument comme un patrimoine bâti, il faut d'abord étudier sa typologie et son style architectural ; ces deux éléments sont les plus importants pour l'identité d'un patrimoine bâti.

## 1. Motivation du choix :

La ville a besoin de tout son passé, d'une distance critique par rapport au présent, de sa mémoire, de son patrimoine, de sa diversité culturelle intrinsèque et de projets multidimensionnels.

L'étude se porte sur **L'ancien siège de la wilaya de Laghouat (ex siège de la commune mixte de Laghouat)**, actuellement occupe la fonction de **l'hôtel de wilaya**. Le choix est motivé par plusieurs aspects, parmi lesquels:

- ✚ L'importance de cet équipement en tant qu'un élément structurant de la ville.
- ✚ Le manque flagrant de documentation sur ce monument, donc pour assurer la survivance d'un monument il faut d'abords connaitre bien son passé.
- ✚ Ce bâtiment historique administratif est très fréquenté par les autorités et les délégations officielles, et est mal reconnu par les citoyens, actuellement est presque délaissé et méconnu.
- ✚ La direction de la jeunesse et des sports a été installé sur une partie aménagée de ce monument et en raison de mon travail dans cette direction , je me suis toujours interrogée sur la nature originale de ce bâtiment qui est absolument la question de la majorité des gens de mon âge .ainsi que j'ai été déçue par les changements qui ont effacé l'identité du bâtiment.

## 2. Problématiques :

**L'ancien siège de la wilaya de Laghouat (ex siège de la commune mixte de Laghouat)** fait partie des vestiges et des monuments historiques qui témoignent l'importance historique de la ville. La démarche de conservation d'un bien matériel commence par sa connaissance.

Les problématiques qui en découlent et qui serviront d'assise pour ce travail se posent comme suit :

- ✚ **Par quel outil peut-on bien connaitre et revaloriser l'ancien siège de la commune mixte de Laghouat ? et Comment arrive-t-on au plan original de ce bâtiment?**
- ✚ **Dans quelle mesure, est-il possible, de restituer la consistance historique et architecturale (physique et spatiale) par une monographie d'étude, dans le cas de : l'ancien siège de la wilaya de Laghouat (l'hôtel de wilaya)?**

### 3.Hypothèse:

Pour bien traiter cette étude, il est indispensable de formuler une hypothèse qui constitue le début de cette étude.

Donc Cette recherche est fondée sur l'hypothèse suivante, qui sera vérifiée:

- ✚ Le patrimoine bâti est une ressource pour la connaissance de l'histoire, de l'art et de l'architecture, il témoigne de l'évolution d'une société. Pour connaître un patrimoine bâti tel que **L'ancien siège de la wilaya de Laghouat (ex siège de la commune mixte de Laghouat)**, il faut d'abord étudier sa typologie et son style architectural ; ces deux éléments sont les plus importants pour l'identité de ce patrimoine bâti. et ce à travers des études à caractère monographique.
- ✚ La monographie repose sur l'analyse<sup>1</sup>, née de la confrontation entre les sources, et une observation approfondie de l'œuvre faisant l'objet d'une description raisonnée, pour aboutir à une conclusion qui constitue un fond documentaire permettant de répertorier les édifices patrimoniaux et de faciliter leur gestion, dont la capitalisation et la lecture des diverses sources s'avère alors nécessaire. Afin, de pouvoir procéder à des mesures de sauvegarde<sup>2</sup>.
- ✚ Les monographies architecturales peuvent être l'occasion de restitution de l'histoire du patrimoine architectural d'une ville voire d'un pays, à travers les conclusions et les synthèses qu'elles fournissent. la monographie, quant à elle, repose sur une étude complète, dite exhaustive, fixée sur le bâtiment ou le monument concerné, avec cette idée précise et limitée et qui, toutefois, est liée à un ensemble de patrimoines, aux ouvrages simples, implantés dans un espace donné.
- ✚ Et cette étude serait à même de déboucher sur un résultat adéquat, quand à la sauvegarde de cet édifice qui présente déjà tous ses éléments ou presque susceptibles de nous faciliter cette tâche. Une telle étude est toutefois valable, si l'on saurait comprendre les facteurs historiques, politiques et sociaux-économiques, datant de l'époque.

---

1 <https://docplayer.fr/407798-La-monographie-d-architecture.html>

2 Jean-Benoît BLEYON- livre :La Revue administrative-33e Année, No. 197 (SEPTEMBRE OCTOBRE 1980), pp. 477-484 URL [www.jstr.org](http://www.jstr.org) /consulté en février 2021

#### 4. Objectifs :

L'objectif principal de cette recherche est :

- ✚ **de contribuer à la protection et l'identification** d'un type de patrimoine et de faire conscience à ses valeurs historiques qu'il requiert. ce qui nous permet de mieux connaître l'héritage et témoignages de l'histoire de la ville de Laghouat , à travers le développement de la ville de l'après 1852 ,soit sur les nouvelles fondations urbaines d'aspect européens aux apparences néo - mauresques .
- ✚ **La constitution d'un fonds documentaire**, et une base de données comptée principalement sur des études scientifiques et historiques crédibles et approfondies sur le l'ancien siège de la commune mixte de Laghouat qui formera une base pour un éventuel projet de préservation et de classement.
- ✚ **Valorisation de L'ancien siège de la wilaya de Laghouat (ex siège de la commune mixte de Laghouat)**, et **mettre l'accent** sur ses valeurs historiques et architecturales à travers une étude monographique.
- ✚ **Sensibilisation** de la société par l'importance de ce monument.
- ✚ **Connaître les changements et transformations** antérieurs qu'avait subi l'édifice, et les citer aux moindres détails, s'il le faut, et au cas échéant.

#### 5. Méthodologie de la recherche :

Pour vérifier nos hypothèses sur ce monument, notre étude a été élaborée suivant une méthodologie qui s'appuie sur deux approches : **Théorique et pratique.**

##### ✓ **L'approche Théorique : basée sur les données historiques écrites:**

Est un travail purement bibliographique, le thème choisi nous a guidé vers une variété de documentation à consulter à propos de l'architecture portant sur les sites administratifs ,portant encore sur le déroulement de l'histoire de l'administration locale française en terre d'Algérie ,outre les systèmes de gestion de la municipalité de l'époque, comme l'administration des services civiles ,ainsi que sur les agents de l'appareil administratif de ce même système. En plus de ça, nous enrichissons ces recherches et constats par l'apport de documentation en photos, liées à ce monument, objet de notre présent thème.

##### ✓ **L'approche pratique :** Comme convenu, elle est basée sur l'investigation sur place. Cela étant:

- 1- **visiter le site** est primordiale, observer attentivement sa structure tant intérieure qu'extérieure, avec en parallèle une lecture approfondie, portant sur les façades ,le style et les motifs ,sur les terrasses et sur les points surélevés ,pour nous en donner une idée sur la vue panoramique. Du reste, notre documentation en photos nous a permis d'accéder à

une analyse plus ou moins concrète, puisqu'il nous a été quelque peu difficile à scruter comme il le faut ou intégralement l'édifice.

- 2- **On a jugé utile de faire des rencontres avec des gens**, tout en les questionnant sur cette administration et l'espace qui l'entoure. Ainsi leur collaboration a été d'un précieux apport, surtout quand il s'agit des changements qu'avait subi l'édifice et qui lui ont donné différents aspects, durant les 6 ou 7 décennies passées.

## **6. structure de mémoire :**

Notre mémoire est structuré de trois chapitres, cernés par une introduction et une conclusion générale.

### **✓ L'introduction générale:**

portant Les problématiques qui traitent la situation de **L'ancien siège de la wilaya de Laghouat (ex siège de la commune mixte de Laghouat)**, suivies par des hypothèses de recherche qui constituent les réponses présumées aux questions de nos Problématiques, ensuite, les objectifs de cette étude, et enfin La méthodologie suivie dans les démarches et outils de la recherche et les approches à la vérification des hypothèses du travail proposé, et pour avoir les objectifs de la recherche.

### **✓ Chapitre 1(l'état de l'art):**

Ce chapitre constitue les différents concepts liés à notre recherche et les différentes bases théoriques en se focalisant la recherche sur : le patrimoine architectural, la monographie architecturale, l'administration française locale en Algérie et son appareil administratif, à la fin de ce chapitre une analyse des exemples d'une monographie architecturale des projets similaires est indispensable pour clarifier notre étude.

### **✓ Chapitre 2(l'étude contextuelle):**

Ce chapitre est désigné à la présentation du contexte générale de la recherche, la présentation de la ville de Laghouat, aperçue historique sur la ville et son évolution urbaine à travers le temps, et une présentation générale du cas d'étude.

### **✓ Chapitre3 (l'étude monographique):**

Ce chapitre est consacré à l'étude monographique de **l'ancien siège de la commune mixte de Laghouat**, élaborée à travers une étude analytique selon quatre repères: historique, urbain, architectural et technique.

### **✓ Conclusion générale :**

Elle synthétise les résultats obtenus et en vérifiant nos hypothèses, et aussi les recommandations pour les futurs interventions.

# **Chapitre I**

## **L'ETAT DE L'ART**

## 1. LE PATRIMOINE

Entre-autres, le patrimoine culturel, pris dans son sens le plus large et qui se définit par l'ensemble des biens matériels et immatériels, présents ou existants et qui sont à caractère historique et artistique.

Le patrimoine contribué à la revalorisation continue des cultures et des identités et constitue un véhicule considérable pour la transmission de l'expertise, des compétences et des connaissances entre les générations. Il fournit également une source d'inspiration pour la créativité et l'innovation, qui résulte en produits culturels contemporains et futures.<sup>1</sup>

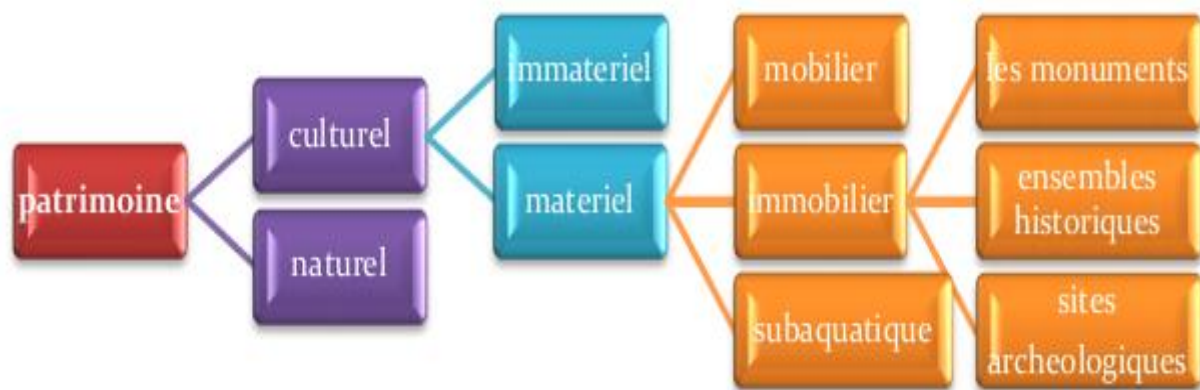


figure n° 1 : les types du patrimoine culturel. SELON L'UNESCO

## 2. LES MONUMENTS – MONUMENTS HISTORIQUE - :

Le mot **monument** vient du latin "monumentum" qui désigne « un monument commémoratif doté d'une épitaphe »<sup>2</sup>

C'est la notion de monument qui a tout d'abord vu le jour et qui, à partir du 17ème siècle a été interprété par **Antoine Furetiere** dans le **dictionnaire de l'académie**<sup>15</sup>, comme valeur archéologique et fonction mémorial aussi bien dans le présent que pour le passé.<sup>3</sup>

**La charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites** donne la définition suivante : « La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend

<sup>1</sup> Durabilité du patrimoine fichier numérique format PDF sur <https://fr.unesco.org/>

<sup>2</sup> Odon Vallet « les mots du monument » : linguistique comparée dans l'abus monumental Actes des entretiens du patrimoine P° 45 / theses.univ-lyon2.fr

<sup>3</sup> Françoise Choay –L'allégorie du patrimoine- P°16 format PDF sur excerpts.numilog.com

non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle»<sup>2</sup>. ICOMOS 1965<sup>4</sup>.

Une autre définition : « les monuments historiques font partie intégrante du patrimoine national et sont placés sous la sauvegarde de l'état. Ils comprennent tous les sites, monuments ou objets mobiliers appartenant à une période quelconque de l'histoire du pays (de l'époque préhistorique à nos jours) et présentant un intérêt du point de vue de l'histoire de l'art ou de l'archéologie »<sup>3</sup>. L'ordonnance 67-281 de 1967.<sup>5</sup>

**La loi 98-04** définit comme suit « Les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un événement historique. Sont concernés, notamment les œuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel, les structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris sous-roche, peintures et gravures rupestres, les monuments commémoratifs, les structures ou les éléments isolés ayant un rapport avec les grands événements de l'histoire nationale »<sup>6</sup>

### **3. LES VALEURS D'UN MONUMENT:**

Les monuments ont acquis, au cours de l'histoire, des valeurs représentatives de par l'intérêt que représente l'une ou l'autre pour la population, ils peuvent posséder l'une ou les valeurs suivantes :

#### **3.1. la valeur culturelle, artistique et patrimoniale:**

C'est le support de grands faits historiques, l'intérêt du public se manifeste, en fait, envers les grands édifices de renommée internationale, symbole d'une culture ou d'une civilisation. Par contre, il existe bien d'autres monuments plus simples mais moins spectaculaires et peu connus bien qu'ils portent des valeurs culturelles et historiques, il y a un désintérêt et une méconnaissance totale à leur égard. Ce détachement revient en premier lieu au manque de médiatisation et surtout à l'absence de culture et de sensibilisation du public à qui on n'a pas appris à regarder, ni à reconnaître la valeur artistique et culturelle du patrimoine.

<sup>4</sup>Charte internationale sur la conservation et restauration des monuments et des sites(charte de Venise 1964)Ile

<sup>5</sup> L'ordonnance n°67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels, art 19

<sup>6</sup> Loi 98/04 du 14/08/1998 relative à la protection du patrimoine culturel, art 17.

### 3.2. la valeur économique:

L'attrait touristique des monuments est un rôle qui ne peut être ignoré économiquement pour la réinsertion touristique de ces derniers. Malheureusement pour la plupart des nations encore une fois, l'intérêt verse sur les grands monuments avec la négligence totale et néfaste des monuments simples (maisons d'habitation, ferme) qui sont l'expression subtile d'art et de tradition, ils traduisent plus profondément le vécu quotidien d'un peuple.

### 3.3.le monument historique; élément essentiel du cadre de vie:

Les monuments étant le témoignage culturel et affectif puissant d'une nation, constituent une architecture présente et imposante dans notre vie quotidienne, malgré leur dégradation perpétuelle. Ils font partie de l'environnement bâti dans lequel on vit.<sup>7</sup>

## 4. OUTILS DE PROTECTION DES MONUMENTS:

Françoise CHOAY dans son ouvrage "l'Allégorie du patrimoine", a donné les procédés de mise en valeur en mentionnant que " Parmi les multiples opérations destinées à mettre le monument historique en valeur et à le transformer éventuellement en produit économique, j'évoquerai, simples jalons concrets de mon propos, quelques-unes de celles qui ont l'incidence la plus directe sur les édifices et sur leur approche par le public. De la restauration à la réutilisation, en passant par la mise en scène et l'animation. La mise en valeur du patrimoine historique présente des formes multiples, aux contours imprécis, qui souvent se confondent ou s'associent." <sup>8</sup>

### 4.1 La conservation du patrimoine :

« La conservation est l'ensemble des processus qui permettent de traiter un lieu ou un bien patrimonial afin de lui maintenir sa valeur culturelle »<sup>9</sup>

### 4.2 La Sauvegarde du patrimoine:

La recommandation de Varsovie-Nairobi (Unesco, 1976) définit la sauvegarde comme étant l'identification, la protection, la conservation, la réhabilitation, l'entretien et la revitalisation des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement.

### 4.3 La préservation :

Ce terme est défini comme étant une "action de protéger, prendre des précautions pour mettre à l'abri d'un mal éventuel. Le fait d'empêcher l'altération, la perte et d'assurer la sauvegarde".<sup>10</sup>

<sup>7</sup>G.H.BAILLY, le patrimoine architectural, conférence des pouvoirs locaux et régionaux en France sur [www.worldcat.org](http://www.worldcat.org).

<sup>8</sup> CHOAY (F), L'allégorie du patrimoine. (Edition Le Seuil, Paris, 1992).p sur [www.persee.fr](http://www.persee.fr)

<sup>9</sup> La charte de Burra

<sup>10</sup> Grand Larousse encyclopédique. Edition Larousse, Paris, 1960-1964.

#### 4.4 Reconstruction, restitution, reconstitution:

C'est alors qu'apparaissent tous les termes en « re- » : retour à l'origine, restitution, reconstitution, reconstruction.

La restitution et la reconstitution appartiennent principalement au domaine de l'archéologie et s'appliquent à une recherche plutôt qu'à un projet :

- ✓ **la restitution** : est un document qui donne d'un objet disparu ou altéré l'état réel d'origine, à partir de sources sûres, tandis que la reconstitution est un document conjectural.
- ✓ **La reconstruction** : est quant à elle un acte opérationnel, qui vise à redonner existence à un objet réel

#### 4.5. Revitalisation :

Il s'agit de rendre la vie aux monuments, aux ensembles architecturaux et urbains grâce un choix de fonctions compatibles avec la prise en compte du potentiel réceptif de ces derniers. L'appropriation et l'appréciation des structures du patrimoine culturel par le public est une meilleure garantie de leur conservation.<sup>11</sup>

#### 4.6. Réhabilitation :

Elle désigne un ensemble d'interventions sur un bien immobilier dans le but de lui restituer une fonctionnalité antérieure présumée, de l'adapter à une fonction différente ou à des normes de confort, de sécurité et d'accès modernes.

La réhabilitation d'un bien immobilier est motivée par un intérêt patrimonial appuyé ou fondé sur des preuves évaluées.<sup>12</sup>

#### 4.7 La restauration :

Von Wartburg cite un usage du mot restaurer vers 1155, comme synonyme de rétablir, ramener d'un état antérieur et meilleur.<sup>13</sup>

Un siècle plus tard, et jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le sens le plus usuel du terme, serait la remise en état la réparation, et même la reconstruction.<sup>14</sup>

<sup>11</sup>Ministère de la culture et de la communication,

<sup>12</sup> <https://www.defiscalisation-monuments-historiques.info/>

<sup>13</sup> Von Wartburg, cité par : M. Verbeec : Evolution des concepts « restauration et conservation des monuments du patrimoine ». sur [journals.openedition.org](http://journals.openedition.org)

<sup>14</sup> Von Wartburg -Ibid

A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, restaurer signifiait réparer en vue de rendre l'état originel, d'une œuvre d'art ancienne.

#### **4.8 Le classement :**

Le classement est une mesure de protection définitive. Les biens culturels immobilisés classés appartenant à des propriétaires privés sont cessibles. Les effets du classement suivent ces biens culturels immobiliers classés en quelque main qu'ils passent. Aucune servitude ne peut être établie par convention sur un bien culturel classé sans l'autorisation du ministre chargé de la culture.<sup>15</sup>

### **5. REGLEMENTATIONS DANS LA PROTECTION DU PATRIMOINE :**

#### **5.1 Les chartes :**

Une charte est l'ensemble des règles et principes fondamentaux d'une institution officielle. Ce sont des actes juridiques.

##### **A. La charte d'Athènes:**

Pour la restauration des monuments historiques, adoptée lors du premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques. Athènes 1931. Sept résolutions importantes furent présentées au congrès D'Athènes et appelée (carta Del restauro).

##### **B. La charte de Venise(1956) :**

La charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, dite charte de Venise, est un traité qui fournit un cadre international pour la préservation et la restauration des bâtiments anciens. Elle a été approuvée par le congrès international des architectes et des techniciens des monuments historique réuni à Venise du 25 au 31 mai 1964.

##### **C. La charte Washington (1987) :**

Elle concerne plus précisément les villes, grandes ou petites, et les centres ou quartiers historiques, avec leur environnement naturel ou bâti, qui outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles.

##### **D. La charte de Vienne:**

Afin de gérer les paysages urbains historiques le centre de patrimoine mondial de l'Unesco et la ville de Vienne ont organisé une conférence internationale qui a eu lieu dans la ville de Vienne du 12 au 14 mai 2005.<sup>16</sup>

<sup>15</sup> la loi 98-04, du 15 juin 1998, concernant le Classement des monuments historiques Art.16

<sup>16</sup>MAHSAR et FTAIMA « la revalorisation du ksar d'el-houita», mémoire de fin d'étude de master univ.Laghouat, 2018.

**5.2 Les organismes internationaux :**





Organisation	Dénomination	Symbole	Date de création	Siège
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la culture		Créé le 16/11/ 1945 à Londres	Place de Fontenoy à Paris
<b>ICOMOS Non gouvernementale</b>	Conseil International des Monuments et des Sites		Créé en 1965 à Varsovie et à Cracovie (Pologne)	Paris
<b>ICCROM Inter gouvernementale</b>	Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels		Création par l'UNESCO en 1956	Le Centre de Rome Italie
<b>ICOM Non gouvernementale</b>	L'organisation internationale des musées et des professionnels de musée		Créé en 1946	Paris, à la Maison de l'UNESCO

Tableau n°1: Les institutions internationales chargées de la sauvegarde de patrimoine  
Source: le tourisme culturel durable comme facteurs de mise en valeur du patrimoine architectural

**5.3 Les organismes nationaux :**

Organisation	Dénomination	Symbole	Date de création
<b>OGBC</b>	Office National de Gestion et D'exploitation des biens culturels Protégés		
<b>ANSS</b>	l'Agence National des Secteurs Sauvegardés		mai 2013
<b>OPVM</b>	Office de Protection et de Promotion de la Vallée du M'zab		création en 1970 et sa promotion en 1992

Tableau n°2: les institutions internationales chargées de la sauvegarde de patrimoine  
Source: le tourisme culturel durable comme facteurs de mise en valeur du patrimoine architectural

### 5.4 Le cadre juridique en Algérie :

En Algérie, La protection du patrimoine est régit par des lois et des décrets exécutifs, en citera :

#### **A. L'Ordonnance N.67-281 du 20 décembre 1967**

Relative aux biens culturels et fouilles archéologiques.

#### **B. Lois n°98-04 du 15 Juin 1998**

portant protection du patrimoine culturel, pour la délimitation des sites culturels et les mesures de leur préservation, elle prévoit des mesures de sécurité à travers · L'inscription sur l'inventaire supplémentaire · Le classement des biens cultures immobiliers (Le classement est la mesure de protection la plus forte et la plus contraignante en terme de conservation et de restauration).

#### **C. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur:**

Plan Permanent de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés se présente comme un outil de gestion et de protection du patrimoine culturel bâti et urbain, dans le but de la préservation des valeurs historiques, culturelles et architecturales.<sup>17</sup>

Le plan de sauvegarde est un document d'urbanisme servant d'application au secteur sauvegardé. il tient lieu de POS, Il détermine les principes d'organisation urbaine et les règles qui assurent la protection du patrimoine et comporte les actions autorisées ou interdites appliquées aux immeubles et aux espaces, ainsi que les dispositions générales ou particulières règlementaires allant de la parcelle jusqu'au plus petit détail de l'édifice.

## **6. L'ETUDE MONOGRAPHIQUE:**

### **6.1 Définition de la monographie:**

la monographie est une étude détaillée et exhaustive sur un sujet précis, elle touche tous les domaines nécessitant un recensement de donnée. La monographie varie selon les disciplines, elle peut être soit : biographique, historique, psychologique, sociale, ethnographique, anthropologique, climatique, départementale, dialectale, faunique, locale, architecturale ou urbaine, etc.<sup>18</sup>

<sup>17</sup> Agence national des secteurs sauvegardés sur <https://anss.dz/fr/ppsmvss/>

<sup>18</sup> BESKRI NABIL. La monographie d'Architecture. Le cas de l'hôtel de ville de MOSTAGANEM, université SAAD DAHLAB RBLIDA- Septembre 2019.

## 6.2 Définition de la monographie d'architecture :

Parmi les études monographiques, il y a la monographie architecturale qui consiste à recenser les données et les informations sur une œuvre architecturale. Cette étude « repose sur l'articulation entre l'analyse historique, née de la confrontation entre les sources, manuscrites ou figurées, organisées de manière sélective et critique, donc toujours interprétées, et une observation approfondie de l'œuvre faisant l'objet d'une description raisonnée par le texte et par l'image, pour aboutir à une conclusion.<sup>19</sup>

La monographie contribue à la mise à la conduite de l'Inventaire général (L'inventaire général consiste à « identifier, recenser et enregistrer l'ensemble des biens culturels protégés relevant du domaine public et du domaine privé de l'Etat, de la Wilaya, de la commune).

l'étude monographique en elle même ,reste tributaire des temps ou du temps qui s'est écoulé sur un tel ou tel édifice ,qu'on désigne systématiquement par patrimoine culturel matériel ,ou cet immeuble qu'on avait érigé à une période qui exigeait ses moyens de l'époque . Il reste ,bien entendu, d'entamer nos recherches scientifiques basées fondamentalement sur une approche historique ,puisque notre présence s'en écarte dans le temps, et non point d'enquêtes ou bien expérimental .Notre rôle quant à cette mission est donc une production de la connaissance ,avec pour but qui consiste donc en des objectifs et non des hypothèses ,autant dire que la restauration et réhabilitation demeurent comme étant le but recherché. Et voilà, on en décrit ce seul objet, comme c'est le cas dans ce présent mémoire .Une étude qui se limite à une histoire déterminée, à une géographie délimitée, à de la critique, s'il y en a lieu.<sup>20</sup>

## 6.3 Contenu de la monographie d'architecture :

La monographie d'architecture consiste à analyser toutes les informations et données sur l'édifice pour permettre son étude. Cette étude est composée de trois parties<sup>21</sup>:La première partie concerne la recherche historique et la deuxième permet de décrire ou d'analyser l'édifice et enfin la troisième partie concerne les conclusions.

### **6-3-1-la recherche historique :**

Dans cette recherche historique nous nous appuyons sur l'importance des écrits et des observations faites par les chercheurs, les historiens et les archéologues sur l'édifice étudié, afin de justifier les étapes et les développements. La recherche historique met en évidence les

<sup>19</sup> PEROUSE DE MONTCLOS,J-M. (sans date) La monographie d'architecture. Série DOCUMENTS & METHODES, n° 10. Ministère français de la culture. (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02346039/docume>)

<sup>20</sup> SABEK Mohammed ,chercheur en histoire ,et auteur du manuscrit " Au Cœur de la Getulie"/de Laghouat

<sup>21</sup> Jean Marie Pérouse DeMontclos, 2002, Documents et méthodes, n°10, La monographie d'architecture.hal.archives-ouvertes.fr

différentes interventions effectuées sur l'édifice et montre son état à travers toutes les étapes qu'il a traversées et nous permet de connaître les origines et état premier de l'édifice<sup>22</sup>.

Cette recherche nous montre également les éléments ajoutés ou restés et leur date d'occurrence, elle inclut la recherche de tous les plans existants qui ont été dessinés à l'époque.

### 6-3-2-la description :

La description est omniprésente dans la monographie. Nous avons vu que l'historique donnait la description de l'œuvre telle qu'elle a été et telle qu'elle aurait pu être. Nous verrons que les conclusions, c'est-à-dire l'interprétation de l'œuvre, ne peuvent être formulées sans décrire. Mais il importe d'établir aussi un constat de l'état actuel de l'œuvre : c'est la description proprement dite<sup>23</sup>.

« Ces études reposent toutes sur l'articulation entre l'analyse historique, née de la confrontation entre les sources, manuscrites ou figurées, organisées de manière sélective et critique, donc toujours interprétées, et une observation approfondie de l'œuvre faisant l'objet d'une description raisonnée par le texte et par l'image, pour aboutir à une conclusion »<sup>24</sup>.

#### ✓ Contenu théorique de la description d'un édifice<sup>25</sup>:

- **Situation.**
- **Composition d'ensemble.**
- **Elévations intérieures et extérieures.**
- **Distribution intérieure.**
- **Escaliers.**
- **Couvertures.**
- **Structures.**
- **Matériaux.**

### 6-3-3- Conclusions :

Les conclusions sont un commentaire critique. Elles établissent une synthèse des informations données par l'historique et par la description, et des informations Complémentaires qui relèvent du contexte de l'œuvre ou de la littérature spécialisée.

<sup>22</sup>FETATA Oussama Mémoire de master 2, Architecture Patrimoine, La monographie d'architecture : cas de la grande mosquée de Tebana, , 2019

<sup>23</sup>FETATA Oussama ibid

<sup>24</sup>Jean Marie Pérouse DeMontclos, opcit

<sup>25</sup>FETATA Oussama opcit

#### 6.4 Objectifs de la monographie en architecture :

- ✓ L'objectif de la monographie en architecture est de constituer un instrument de travail et de répertoriée afin de faciliter la gestion du patrimoine bâti.
- ✓ Il s'agit de préparer la synthèse la plus précise possible, permettant de donner les caractéristiques des œuvres en les situant dans l'espace et dans le temps. comparées entre elles, ces monographies contribuent à la mise en place d'une lecture fine des grands courants qui viennent inscrire l'histoire de l'art et de l'architecture dans l'histoire en faisant apparaître des singularités et des récurrences, des moments précurseurs et des mouvements de fond. visant à permettre une meilleure lecture des édifices et à rendre plus facilement exploitables les résultats des travaux de l'Inventaire général.
- ✓ Cette étude doit être préalable à toute intervention ou prise en charge des édifices. Ce travail monographique, trouve donc son importance dans le fait qu'il prépare à cette reconnaissance par les données qu'il recueille et les études qu'il dresse.
- ✓ L'analyse du bâti débouche alors sur des considérations plus larges qui intéressent principalement l'histoire de la ville, mais aussi l'histoire matérielle et culturelle, notamment les dimensions juridiques ou sociales du bâtiment.
- ✓ La constitution des monographies est à la base des politiques de protection du patrimoine conduites dans différents pays. Cependant, l'Algérie n'a pas encore engagé de mesures d'implémentation des monographies des patrimoines qui se charge du recensement des données et de l'étude exhaustive sur les biens patrimoniaux notamment les édifices.
- ✓ La monographie s'inscrit dans une démarche scientifique et pédagogique, les données documentaires rassemblées constituant une immense banque de données du savoir dans le domaine patrimonial qui pourra être largement diffusée et valorisée.
- ✓ La connaissance du patrimoine par le biais de la monographie mène à l'engagement des actions de sauvegarde et de mise en valeur, donc, à la conservation. De plus, les monographies architecturales regroupées entre elles peuvent être l'occasion de restitution de l'histoire du patrimoine architectural d'une ville voire d'un pays, à travers les conclusions et les synthèses fournies par ce genre d'étude.

## 7 -L'ARCHITECTURE DE L'ADMINISTRATION:

### 7-1- Signification de l'administration dans la langue:

**Définition** : Fournir des services aux autres, et il est dérivé du mot latin ministre tad, les immeubles de bureaux ne se sont développés qu'après que Louis Sullivan, le célèbre architecte américain, a lancé son dicton «la forme suit la fonction» à la fin du XIXe siècle, et depuis lors a commencé la grande transformation de l'architecture des immeubles de bureaux, où il existe différents types d'immeubles de bureaux tels que le siège social ou la tour de bureaux, les complexes de bureaux ou les immeubles de bureaux courants.

### 7-2- Immeuble de bureaux à travers l'histoire:

Le bâtiment destiné aux bureaux est apparu entre le XVIIIe et le XIXe siècle après J.-C. Dans un premier temps, les palais des nobles et des riches ont été utilisés, et ils ont été convertis en bureaux pour abriter les ministères, les grands organes et les banques. Avec le développement et la diffusion de la fonction de bureau, il est devenu nécessaire de concevoir des bâtiments pour les fonctions de bureau. L'émergence de l'ascenseur a contribué à augmenter les rôles et les hauteurs des bâtiments et a incité les promoteurs à prêter attention à la construction d'immeubles de bureaux à louer.<sup>26</sup>

### 7-3- Naissance des immeubles administratifs en Algérie:

L'Algérie comprenait avant l'installation française un état sous l'autorité ottomane. La régence d'Alger est administrée par Dar-Essoltane gouvernée par le Dey, dont dépendaient trois sous-entités : le Beylik d'Oran à l'Ouest, le Beylik du Titteri au centre, et le Beylik de Constantine à l'est, chacun étant gouvernée par un bey.



Fig. n°2: Dar-Essoltane-la casbah d'Alger –  
édifiée en 1516

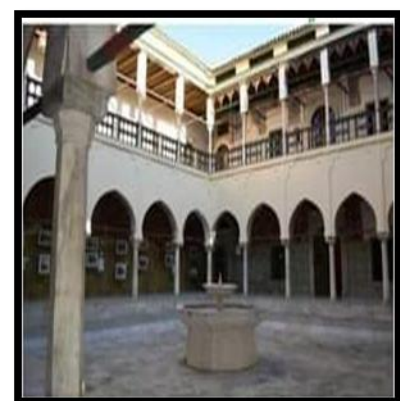


Fig. n°3 Palais de Beylik d'Oran  
constitué aux alentours de 1563

<sup>26</sup> <https://albenaamag.com/2015/08/15/عمارۃ-المباني-المكتبية-والتجارية/> - le 03/03/2021 à 19h02

Au début du règne français en Algérie, les palais ottomans ont servi de siège administratif à l'autorité française. Les trois palais situés dans la basse Casbah formaient le complexe politico-administratif turc d'El-Djanina. Le palais dit Dâr Aziza Bent el-Bey a été occupé dès 1838 par le siège de l'évêché puis de l'archevêché, celui de Hassan Pacha à Alger construit en 1791 par sidi Hassan Day d'Alger, a accueilli dès 1835 la résidence d'Hiver du gouverneur et enfin celui de Mustapha Pacha, après avoir servi de résidence aux membres de l'état-major militaire devint, en 1863, la Bibliothèque-musée nationale.<sup>27</sup>



Fig. n°4 DAR HASSAN PACHA à Alger 1791

En 1848, commença la réalisation des bâtiments de l'administration.



Fig. n°5 L'hôtel de ville de Bone (annaba) 1879



Fig. n°6 L'hôtel de ville d'Oran 1886

<sup>27</sup> Voir notamment Bué-Vidal, 2012, p. 43-59 et Piaton et al., 2016, p. 83-87.



Fig. n°7 L'hôtel de ville de kolea Blida 1896



Fig. n°8 Siege de la dépêche algérienne-  
Alger 1906



Fig. n°9 La Grande Poste d'Alger 1910



Fig. n°10 La préfecture d'Alger 1913



Fig. n°11 L'hôtel de ville de Mostaganem 1927



Fig. n°12 Palais de gouvernement –ALGER -1934

## 8- L'ETAT CIVIL:

### 8-1- Genèse de L'état-civil <sup>28</sup>:

L'état civil est un service de l'administration locale, c'est la **mairie** qui fut chargée d'enregistrer les naissances et les décès, les mariages et les divorces. Les documents d'état civil servent ensuite de preuve principale qu'une personne existe et qu'elle a bien telle identité.

L'Histoire de l'état civil dans la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest, trouve ses racines dans les pratiques de l'Eglise Catholique. Bien qu'en France il n'a été véritablement institué que le 20 Septembre 1792. L'acte de naissance de l'état civil proprement dit viens de ses registres qui devenus ensuite les « NMD » (Naissances, Mariages et Décès) Avec une normalisation de leur rédaction, ses registres étaient tenus par commune et c'est la mairie (la municipalité) qui en était responsable en tant qu'« officier de l'état civil ». L'état civil était alors lié à la « citoyenneté ».

### 8-2-L'état civil français en Algérie <sup>29</sup>:

L'état civil français en Algérie est l'ensemble des registres d'état civil concernant les naissances, mariages et décès des habitants de l'Algérie pendant la période française (1830- 1962).

Une première réglementation concernant l'état civil des Français non membres de l'armée est le fait d'un arrêté du gouverneur général (Bertrand Clauzel) en date du 7 décembre 1830 : leurs actes d'état civil, jusqu'alors tenus par le consul de France à Alger, sont dressés dès le 1er janvier 1831 par le commissaire du roi auprès de la municipalité d'Alger, où sont transférés les registres précédemment détenus par la chancellerie. Les premiers actes datent surtout de 1832 et se généralisent à l'ensemble des communes d'Algérie. Ils concernent alors l'ensemble des habitants d'Algérie régis par le droit français et notamment par le Code civil, c'est-à-dire les citoyens français et les immigrants étrangers d'origine européenne.

Les registres d'état civil des départements français d'Algérie, comme tous les registres français de métropole, sont alors établis en double exemplaires, un pour la mairie (la collection communale) et un pour le tribunal local (la collection du greffe). La tenue de tables décennales conformes au décret impérial du 20 juillet 1807 est rendue obligatoire, avec effet rétroactif depuis l'origine des registres, par un décret impérial des 23 mai/7 juillet 1853 <sup>30</sup>.

<sup>28</sup> OULDENNEBIA (K) : « Histoire de L'état civil des Algériens – Patronymie et Acculturation », In revue Maghrébine des études Historiques et Sociales /édité par le Labo Algérie moderne et cont,UDL Sidi-Bel-Abbès, n°01/ Sept 2009 ,pp 05 – 24. PDF en [www.researchgate.net](http://www.researchgate.net)

<sup>29</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/État\\_civil\\_français\\_en\\_Algérie](https://fr.wikipedia.org/wiki/État_civil_français_en_Algérie)

<sup>30</sup> de Ménerville, Dictionnaire de la législation algérienne (1830-1860), Alger/Paris 1867, p. 316-317.

### 8-3-L'Extension de l'état civil français aux autochtones d'Algérie:

L'enregistrement des populations autochtones à l'état civil s'effectue plus progressivement. Antérieurement à l'arrivée des Français, les naissances et les décès n'étaient pas déclarés, et il n'existait en Algérie ni registre nominatif, ni recensement.<sup>31</sup>

Les juifs indigènes sont astreints dès 1830 pour les inhumations, dès 1836 pour les naissances, à une inscription régulière sur les registres de l'état civil. Ils sont « invités, mais non contraints » à célébrer leurs mariages devant l'officier de l'état civil, et finissent en général par accepter cet usage. Cette situation matrimoniale hybride entre droit civil et droit mosaïque, qui a plusieurs fois amené la cour d'Alger à statuer, est résolue après l'adoption du décret Crémieux<sup>32</sup> du 24 octobre 1870, qui, en accordant collectivement la citoyenneté française aux juifs indigènes d'Algérie, les extrait totalement du statut civil mosaïque<sup>33</sup>. Une loi de **1836** vient ordonner l'enregistrement des naissances, mariages et décès des indigènes musulmans sur des registres tenus **par le *cadi-juge musulman*** (L'Algérie ne connaissait pas le régime de l'état civil dans son sens moderne et actuel, car il était soumis aux **conditions de la personnalité islamique dans l'État ottoman**). L'état civil des musulmans est assimilé au droit commun dans le « territoire civil » par un décret impérial du 8 août 1854 : leurs actes d'état civil doivent être immédiatement transmis au maire et transcrits en langue française sur les registres de l'état civil de la commune. Cette disposition est élargie à tout le territoire par un arrêté du gouverneur général du 20 mai 1868.

Les mariages ne sont effectivement concernés que vers les années 1875/1876. Il est procédé à l'enregistrement des mariages et divorces contractés selon la loi<sup>34</sup> musulmane ou la coutume locale sur des registres spéciaux, sans imposer le mariage civil obligatoire en France.

Une loi du **23 mars 1882** annexée par la loi du **13 mars 1883** et modifiée selon la loi du **02 Février 1930** relative à **la constitution de l'état civil** des « indigènes musulmans de l'Algérie »<sup>35</sup> organise le recensement et impose l'obligation d'un patronyme à la totalité de la population (l'anthroponymie traditionnelle, constituée généralement d'un prénom et de la filiation paternelle indiquée par un préfixe comme : ben - fils de -, différant sensiblement de l'anthroponymie

<sup>31</sup> Ouerdia Yermèche, « État civil (Création de l' ) », Jeannine Verdès-Leroux (dir.), L'Algérie et la France, Paris, Robert Laffont, 2009 [p. 350-351 sur [www.frwiki.org](http://www.frwiki.org)

<sup>32</sup> <http://mjp.univ-perp.fr/france/d1870algerie.htm> le 22/04/2021 à 11h20

<sup>33</sup> Laure Blévis, « Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation », Droit et société, vol. 2, no 48, 2001, p. 557-581 (lire en ligne [archive])p. 561 PDF sur [polcomp.free.fr](http://polcomp.free.fr)

<sup>34</sup> Kamel Kateb, Européens, "Indigènes" et Juifs en Algérie (1830-1962), Paris, Ined / PUF diffusion, 2001 (ISBN 2-7332-0145-X, ISSN 0071-8823, présentation en ligne [archive]), p. L'enregistrement des mariages: la fin des hésitations de l'administration p. 112-113 sur [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)

<sup>35</sup> Loi du 23 mars 1882, qui constitue l'État civil des Indigènes musulmans de l'Algérie, promulguée au Journal officiel du 24 mars 1882; accès sur Gallica au Bulletin des lois de la République française N° 689, p. 349-353 [archive].

française). Le port d'un patronyme avait été au préalable rendu obligatoire pour les seuls propriétaires par une loi du 26 juillet 1873 (article 17<sup>36</sup>), dite « loi Warnier »

Immédiatement **après l'indépendance** de l'Algérie et le rétablissement de la souveraineté nationale, un certain nombre de lois ont été promulguées Il vise à réglementer l'état civil en Algérie, à commencer par le décret 62-126 du 13 décembre 1962 relatif aux conditions d'état civil pendant les années de la guerre de libération en raison de la particularité de la période que le peuple algérien a vécu pendant le colonialisme français, jusqu'à la publication du décret 70-20 du 19 février 1970, entrée en vigueur le 1er juillet 1970. Cette loi comprend un ensemble de règles, procédures et méthodes relatives à l'organisation de la situation. Les citoyens individuels et collectifs de restreindre et d'enregistrer ces cas en plus de cette loi traitant des problèmes que ce système peut rencontrer, tels que la correction et l'annulation. Cette loi n'est pas considérée comme la seule loi qui organise l'état civil, mais un ensemble de lois ont a été délivré pour remédier à la carence de la loi susmentionnée.<sup>37</sup>

## **9 –L'ADMINISTRATION FRANCAISE EN ALGERIE :**

### **9-1- l'organisation française territoriale, administrative et politique de l'Algérie :**

#### **9-1-1 Au niveau régional <sup>38</sup>:**

- ✚ Sous la domination ottomane, la Régence était divisée en 4 territoires : la région d'Alger (dâr al Sûltân) dépendant de l'autorité directe du dey souverain et les 3 beyliks (ou provinces) : les beyliks d'Oran, de Constantine et du Titteri (ou de Médéa). Chacun de ces territoires étaient administrés par un bey, tous soumis au Dey d'Alger
- ✚ Après la conquête d'Alger, l'ordonnance royale de 1845 divise l'Algérie en trois provinces d'Alger, de Constantine et d'Oran dont chaque province comprend trois types de circonscriptions:

**1-le territoire civil:** géré par la loi générale française

**2-le territoire mixte:** géré par une administration militaire qui exerce des pouvoirs civils.

<sup>36</sup>Article 17 de la loi du 26 juillet 1873, relative à l'établissement et à la conservation de la Propriété en Algérie, promulguée au Journal officiel du 9 août 1873, accès sur Gallica au Bulletin des lois de la République française N° 147, p. 138 [archive].

<sup>37</sup>مرابط يحيى-تنظيم وسير مرفق الحالة المدنية في الجزائر- مذكرة لنيل شهادة الماستر-كلية العلوم والحقوق السياسية جامعة محمد بوضياف-المسيلة- الجزائر -2016/2017 ص 1 dspace.univ-msila.dz

<sup>38</sup> anomarchivesnationales.culture.gouv.fr le 18 avril 2021 à 01h17

**3-le territoire militaire:** soumis au pouvoir militaire et au pouvoir des bureaux arabes dès leur apparition et leur création du 1841 au jour de son annulation en 1870.

- ✚ L'Algérie, officiellement annexée par la France en 1848, par L'arrêté du 9 décembre 1848, promulgué le 16 mars 1849, portant sur l'organisation générale de l'Algérie érigée en départements (et en préfecture et sous-préfecture) les territoires civils des trois provinces d'Alger, de Constantine et d'Oran.
- ✚ L'arrêté de 1848 supprime les territoires mixtes mais maintient les territoires militaires (ou de commandement) confiés à un général de division et aux bureaux arabes.
- ✚ la loi du 24 décembre 1902 fixe les limites des territoires jusqu'à la réforme territoriale de 1956. Le sud algérien relevait de l'administration militaire ne fut pas départementalisé, et formait 6 territoires qui furent regroupés au sein des Territoires du Sud en 1902, leur nombre fut réduit à 4 en 1905 (les territoires de : Ain safra, Ghardaïa, Touggourt et Ouargla-des oasis).
- ✚ Le décret no 56-641 du 28 juin 1956, portant réorganisation territoriale de l'Algérie, créa huit nouveaux départements.
- ✚ En 1957 la division du territoire du sud en deux départements; des Oasis dont Ouargla est la préfecture, et département de Saoura dont Colomb-Béchar est la préfecture.
- ✚ en 1958 la création de trois nouveaux départements et en 1959 la suppression de deux départements.
- ✚ après l'indépendance en 1962, les 15 départements ont perduré jusqu'en 1978<sup>39</sup>

### 9-1-2 Au niveau local

#### A - L'administration locale en Algérie :

##### a- définition de l'administration locale:

**Définition** : La plus petite ou la deuxième région géographique en importance dans laquelle le pays peut être divisé à des fins politiques ou administratives, comme une municipalité ou un district. Une administration locale a souvent l'autorité fiscale pour augmenter les impôts sur son territoire et est habilitée à dépenser au moins une partie de ses revenus selon ses politiques et de nommer ou d'élire ses dirigeants.<sup>40</sup>

<sup>39</sup> [http://babelouedstory.com/voix\\_du\\_bled/algérie%20les%20départements/algérie%20les%20départements.html](http://babelouedstory.com/voix_du_bled/algérie%20les%20départements/algérie%20les%20départements.html)

<sup>40</sup> Institut de statistique de l'UNESCO [uis.unesco.org](http://uis.unesco.org)

### b- l'histoire de l'administration locale en Algérie :

L'Algérie à l'époque ottomane C'était un État souverain et indépendant caractérisé par l'autonomie gouvernementale; Nominale affilié à l'Empire ottoman; Il se distinguait par une grande flotte qui régnait sur la partie occidentale et centrale de la Méditerranée et l'extrême est de l'océan Atlantique.

Avant l'indépendance (période coloniale), les traits et les caractéristiques de l'administration française ont commencé à se préciser, avec la prise de contrôle du général Peugeot aux rênes de l'Algérie(1840). Bien que cette administration n'en soit qu'à ses débuts, un mélange des systèmes administratifs en vigueur en France et de ceux que les Français trouvèrent en Algérie.

La résistance nationale, le rejet de la société algérienne et sa réticence à traiter avec les Français, et les conflits qui ont fait rage entre civils et militaires, ont eu un rôle dans le maintien de cette situation jusqu'à l'ère de la Troisième République, qui a adopté la politique de l'intégration et l'attaque féroce qui l'a accompagnée sur tous les traits indiquant la distinction de l'Algérie de la France, dans tous les domaines de la vie politique, administrative, économique, sociale, culturelle et religieuse.

La première administration publique est apparue en Algérie en 1956 après la conférence de Somam et s'est en fait incarnée dans la division politique et administrative qui a accompagné l'annonce de la mise en place du gouvernement intérimaire en 1958.<sup>41</sup>

### B- les municipalités <sup>42</sup> :

Il existe en Algérie - à l'époque coloniale - trois sortes d'organisation locale qui sont définies comme communes: **les communes de plein exercice**, **les communes mixtes** et **les communes indigènes**.

En Algérie, les regroupements d'habitants s'appelaient, selon les régions et les dialectes locaux, « douar », « déchera » ou « ksar ».

Les français conservèrent, au départ, le même découpage mais changèrent la dénomination de ces regroupements. C'est ainsi qu'il y eut : **les bureaux arabes**

une nouvelle organisation administrative est apparue dans les territoires civils des trois départements de l'Algérie en 1848 .cette organisation est similaire à l'organisation de la

<sup>41</sup> <https://www.startimes.com> le 29/04/2021 à 12:49 الجزائر ، دار الريحانة ، الوجيز في القانون الإداري، عمار بوضياف، الدكتور صالح بلحاج-التنظيم البلدي في عهد الاستعمار الفرنسي وجه عنصري واداة للسيطرة والقهر الاستعماري-كلية العلوم السياسية بجامعة الجزائر

<sup>42</sup> [www.asjp.cerist.dz](http://www.asjp.cerist.dz)

municipalité française, est appelée en Algérie **les communes de plein exercices** soumissent à la loi municipale générale française.

- ✚ pour les territoires militaires, l'administration locale est toujours représentée par **les bureaux arabes** soumis au pouvoir militaire et qu'à la fin du système militaire français en Algérie, un nouveau système de municipalité est apparu vers les années 1868 qui est appelé **les communes mixtes**.
- ✚ En 1870 ,(après la chute du règne de Napoléon III et l'établissement de la troisième république) lorsque le régime militaire a disparu avec ses vastes régions militaires et ses bureaux arabes, et que le système civil a étendu son contrôle sur le reste du pays, la tendance générale de développement de l'organisation municipale s'est dirigée vers la consolidation de cette dualité en augmentant le nombre de municipalités(1870-1956) dont l'existence de **la commune des indigènes**.
- ✚ Le décret no 63-189 du 16 mai 1963 est le premier texte officiel de l'État algérien qui réorganise les communes issues de la période de la colonisation française. Ce texte maintient la division de l'Algérie en quinze départements et donne la répartition des communes algériennes par département et par arrondissement.

L'ordonnance no 69-38 du 23 mai 1969 promulgue le code de la wilaya qui organise la wilaya en remplacement du département, spécifie son organisation et son fonctionnement. Ce texte ne modifie pas le nombre de wilayas ni leur composition en termes de communes.

L'ordonnance no 74-69 du 2 juillet 1974 réorganise le territoire algérien en portant le nombre de wilayas de quinze à trente et une. Les wilayas sont désignées chacune par le nom de leur chef-lieu.

- ✚ A nos jours l'Algérie connue à chaque fois un découpage administratif, dont elles existent aujourd'hui 58 wilayas sur la carte de l'Algérie.

### a- La commune de plein exercice:

En France , une commune de plein exercice est une commune ultramarine dont l'organisation, le fonctionnement et les attributions sont comparables à ceux d'une commune métropolitaine.

L'histoire de ces communes en Algérie remonte à la première période de l'occupation. Dès le début, les Français ont tenté de créer des organes municipaux français dans les villes algériennes, donc la création de comités municipaux en 1830 et l'émergence de conseils municipaux en 1834 la création du groupe des corps communaux français en Algérie en 1848, mais la création des

communes de plein exercice est une organisation définitive qu' à la fin du Second Empire, avec deux décrets de Napoléon III ,l'un est le décret du 7 décembre 1866 sur l'organisation municipale et l'autre le décret du 19 décembre 1868 sur les pouvoirs des organes municipaux. Ensuite, lorsque la loi municipale française moderne est promulguée en 1884, les communes de plein exercice ont été soumises à ses dispositions en théorie mais cette loi était appliquée partiellement et non pas sur toutes les communes.<sup>43</sup>

Les communes de plein exercice sont les communes dont l'administration est soumise aux règles en vigueur pour les communes de la métropole, sous réserve de l'admission dans les Conseils municipaux par voie d'élection, des habitants indigènes.

Dans lesquelles les lois suivies en France sont appliquées, et leur présence est limitée aux régions à majorité européenne et tous les membres de leur conseil sont européens<sup>44</sup>.

En Algérie les communes de plein exercice bénéficiant des mêmes droits et prérogatives que les communes métropolitaines. Ces communes ont un grand nombre d'Européens. Les premières villes à obtenir ce statut sont Alger, Bône, Blida, Oran, Mostaganem et Philippeville par l'ordonnance du 31 janvier 1848. Ces différentes communes comprenaient donc une majorité d'Européens mais aussi des indigènes (musulmans et israélites) et aussi des étrangers (Marocain, Tunisiens).

### **b- Les communes mixtes:**

L'arrêté du 20 mai 1868 a fixé l'organisation de cette circonscription ; par opposition à la commune de plein exercice organisée sur le modèle français, il l'a définie comme une organisation administrative intermédiaire, dont la nécessité était justifiée par l'impossibilité des populations « indigènes » de s'administrer seules.

En Algérie française, les communes mixtes se trouvaient en zone rurale et se situaient au second niveau de division territoriale après le département, concurremment avec la commune de plein exercice.

Elles étaient situées dans des régions moins européennes, et elles étaient sous le contrôle direct d'administrateurs français qui avaient des pouvoirs importants, et ces administrateurs avaient des assistants algériens qui étaient également nommés par les autorités françaises.

<sup>44</sup> Quintessences.unblog.fr

<sup>43</sup> الدكتور صالح بلحاج opcit

On appelle communes mixtes les circonscriptions dans lesquelles la population indigène est dominante et où la population européenne commence à fonder quelques établissements. Ces communes sont gérées par un Administrateur nommé par le Gouvernement. Sont également communes mixtes les postes militaires: établis sur des points avancés où la population européenne a 'été admise à se » livrer au .commerce et à diverses industries de peu d'importance.

Elles étaient donc associées aux colons dans une même entité, en attendant, si l'on peut dire, que cette vie commune favorise ce que les concepteurs appelaient leur éducation civique et permette l'autonomie des « indigènes ».

Regroupées dans des douars et représentées par des assemblées, les djemaa, les populations « indigènes » formaient le peuplement largement majoritaire de la commune, alors que les villages européens ne rassemblaient le plus souvent qu'une centaine de colons. « Mixte » était également la commission municipale, organe d'administration de ce type de circonscription, présidée par un administrateur français et composée de colons et d'adjoints indigènes nommés par l'autorité française.

« Mixte » enfin était le maillage territorial, qui rassemblait dans une même limite des sections de natures diverses : des centres de colonisation pour les Européens et des douars pour les « indigènes ».

Apparues dans les territoires sous administration militaire sous le Second Empire, elle fonctionne ensuite en territoire civil sous un statut inchangé de 1875 à 1956.

Cette organisation était pensée pour être temporaire, dans la mesure où elle devait conduire les centres et les douars à évoluer vers des communes de plein exercice, considérées comme les formes administratives les plus abouties...<sup>45</sup>

Sa disparition, prévue par une loi du 20 septembre 1947, est organisée par un décret du 28 juin 1956, dont la mise en œuvre n'était pas achevée à l'indépendance du pays le 5 juillet 1962<sup>46</sup>

<sup>45</sup> <https://www.cairn.info/histoire-de-l-algerie-a-la-periode-coloniale--9782707178374-page-278.htm>

<sup>46</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Commune\\_mixte\\_%28France\\_d%27outre-mer%29](https://fr.wikipedia.org/wiki/Commune_mixte_%28France_d%27outre-mer%29)

c- La commune indigène:

Les communes indigènes -d'abord appelées communes subdivisionnaires en Algérie française - sont formées de tribus et de douars dans le territoire desquels l'élément européen n'a pas encore, ou a peu pénétré ; elles sont placées sous le commandement militaire.

Ils existaient d'autres régimes d'administration secondaire sous l'organisation de la commune indigène, tels que :

**Cercle:** Un cercle est l'équivalent de commune indigène ; il est administré par un officier qui porte le titre de Commandant supérieur.

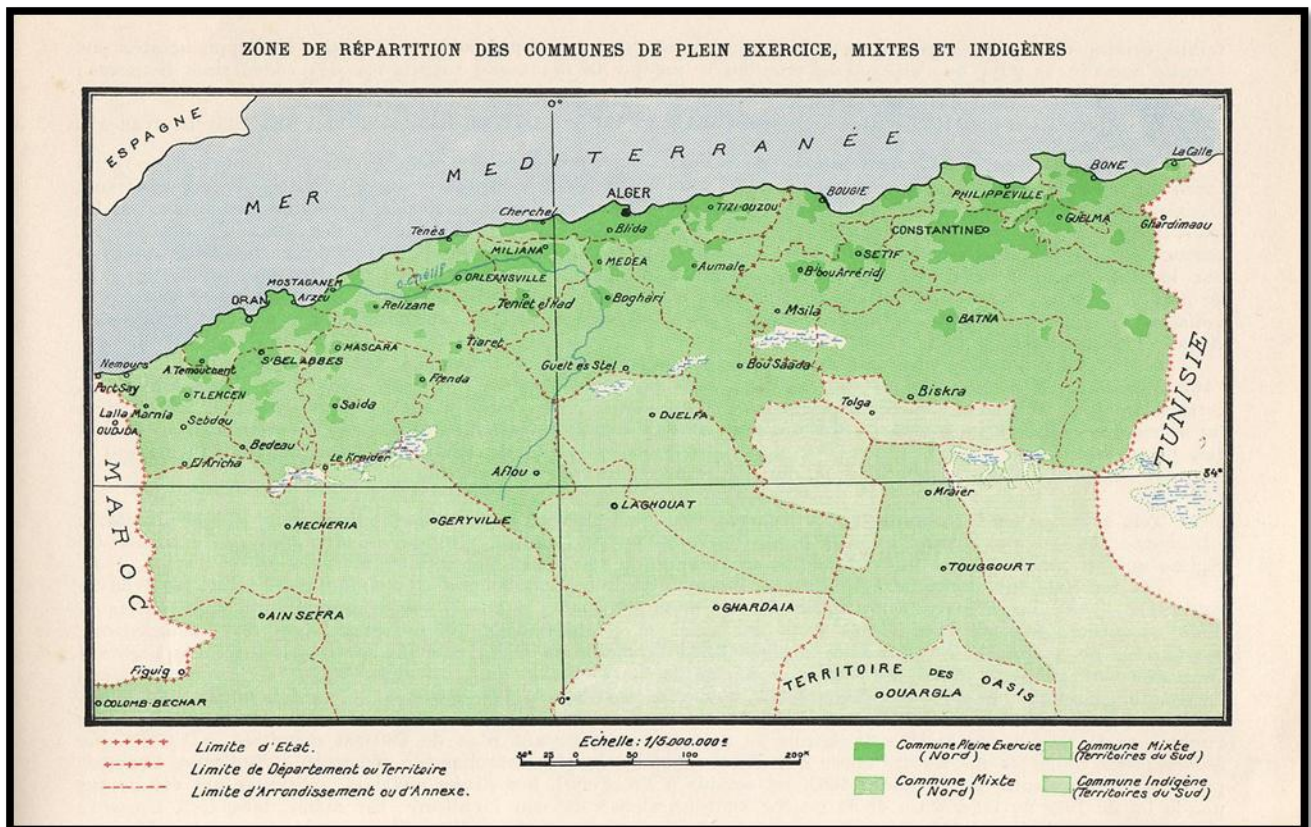
**Aghalik:** Territoire placé sous le commandement d'un agha (l'Agha est un chef qui a plusieurs caïds sous ses ordres).

**Caïdat:** Territoire administré par un chef indigène, nommé Caïd.

**Cheïkhat:** Fraction de tribu sous les ordres d'un chef indigène, nommé cheikh.

**Djemaâ:** Assemblée de notables.

un quatrième régime municipal, celui de **la commune de moyen exercice**, n'apparaît qu'en 1947.



Carte n°1:carte de l'Algérie en 1947

(zone de répartition des communes de plein exercice ,mixtes et indigènes)<sup>47</sup>

<sup>47</sup> Wikiwand.com

## 9-2 L'appareil administratif en Algérie – l'appareil de l'administration locale -:

### 9-2-1 Les bureaux arabes<sup>48</sup>:

Les bureaux arabes sont des structures administratives mises en place par la France après la conquête de l'Algérie en 1830. Créés en 1844, leur but est le renseignement et la définition d'une politique indigène.

Au lendemain de l'occupation d'Alger se posa un problème dont l'importance devait aller croissant avec la conquête, celui de l'administration des indigènes. On hésita longtemps entre le système turc consistant à confier cette tâche à un « agha des Arabes » et la création d'un organisme français de caractère original dont la première tentative, en 1832, prit le nom de « cabinet arabe ». Il n'y eut pas moins de huit essais différents et c'est le 16 août 1841 que fut prise l'option définitive avec la fondation par Bugeaud de la « **Direction des affaires arabes** » sous l'autorité du commandant Daumas. L'extension du territoire soumis à l'autorité française renforça la nouvelle administration qui affirma son importance, se diversifia et il fallut lui donner un statut : ce fut l'arrêté ministériel du 1er février 1844, considéré comme l'acte de naissance des **Bureaux arabes**, que compléta un code de mesures administratives et judiciaires applicables aux tribus. Cet arrêté fut seulement modifié et surtout précisé par la circulaire de Mac-Mahon du 21 mars 1867.

La hiérarchie des Bureaux arabes était en rapport direct avec celle du commandant de laquelle elle dépendait :

- **les bureaux de deuxième classe** assistaient les officiers supérieurs placés à la tête des cercles ;
- **les bureaux de première classe** se trouvaient auprès des généraux commandant les subdivisions ;
- les uns et les autres dépendaient de la direction des affaires arabes de leur province laquelle était sous l'autorité du général commandant la Division ;
- au début, indépendamment de ses attributions, la direction divisionnaire d'Alger centralisait le travail des directions d'Oran et de Constantine, mais dès 1845 était nommé un directeur central des affaires arabes, sous les ordres immédiats du gouverneur général.

La circulaire du 21 mars 1867 mit à la tête des affaires arabes un bureau politique et officialisa la création de bureaux annexes de cercle. A la fin du Second Empire, il existait en Algérie 41 bureaux arabes de première et deuxième classes et cinq annexes.

<sup>48</sup> <https://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1882?lang=en> / le 23/04/2021 à 14h

L'annulation des bureaux arabes était en 1870 avec la disparition du système militaire, à l'exception des zones militaires qui ont été administrées par l'armée française à l'aide des bureaux arabes (dans les steppes et le désert).

### 9-2-2 le bordj de l'administrateur ( دار الحاكم ):

Chez nous, en Algérie les communes mixtes sont dirigées par un administrateur, appelé en arabe El hakem, ainsi que par un administrateur adjoint et un secrétaire, tous trois européens de souche, et ceux que les indigènes de l'époque appelaient les daïras ( dayras ) Un khoudja interprète, les khayalas ou cavaliers, les caïds appelés durant son temps adjoints indigènes, proposés par les administrateurs. Administrateur en tête est soumis à l'autorité présidentielle du gouverneur général, en termes de nominations, promotion et discipline.<sup>49</sup>

Cette commission municipale n'a pas les compétences d'un conseil municipal, ses délibérations n'étant exécutoires qu'après l'approbation du préfet.

L'administrateur a des fonctions très étendues. **Maire**, il est à la fois le représentant du pouvoir central et celui de la commune, mais il est aussi **officier de police judiciaire**, et, jusqu'en 1927, **juge pénal** (code de l'indigénat). Ses attributions sont également économiques. Il dispose d'un personnel administratif réduit.

**L'administrateur de la commune mixte** après 1942 est appelé **l'administrateur des services civils**.

Cette institution municipale exerce ses responsabilités dans un siège appelé **le bordj administratif** ( دار الحاكم ) comprenant les bureaux de différents services et l'habitation luxe de l'administrateur et ses annexes (jardin, piscine, cuisine, garage de stationnement, ainsi un local pour la punition des insurgés<sup>50</sup>).

### 9-2-3 LA MAIRIE (hôtel de ville) :

#### A- Définition de la mairie:

La mairie, est l'appareil administratif **d'une ville** ou **commune** qui est logée dans le bâtiment qu'on appelle **hôtel de ville**, aussi **maison communale**, **maison commune**, **siège de la municipalité** ou **bureau communal**. Par extension, dans les plus petites villes, on appelle souvent ce bâtiment **mairie**.<sup>51</sup>

<sup>49</sup> Sabek mohammed opcit

<sup>50</sup> الدكتور صالح بلحاج

<sup>51</sup> <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mairie> / le 22/04/2021 à 10h03

En France, le terme « hôtel de ville » désigne généralement la mairie principale d'une ville importante, surtout lorsque celle-ci dispose de « mairies annexes » dans ses quartiers périphériques.

Depuis 1884, chaque commune doit posséder un bâtiment destiné à son administration ; **auparavant la maison du maire faisait office de mairie.**

### B- Principe du APC :

La maison de municipalité est chargée d'organiser la ville ,d'assurer ses services et faciliter les services aux citoyens .

### C- Histoire de l'hôtel de ville :

Dès le Moyen-âge, lorsque le pouvoir des Seigneurs dans les villes et villages commence à diminuer fortement, les premiers "hôtels de ville" sont construits. Dès lors, les privilèges, au lieu de revenir aux seigneurs, revenaient aux différentes municipalités. À la place de la domination des cités par les seigneurs, c'était alors la bourgeoisie de l'époque qui régnait sur les villes et avec elle, le beffroi symbolisant la prise de pouvoir qui l'accompagnait. Au 12ème siècle, les chartes de franchise octroyées par les seigneurs ou par le roi directement permettent aux hôtels de ville de fonctionner.

Sauf que ce bâtiment n'a pas encore le nom d "hôtel de ville" mais porte un nom différent selon les villes de France. Alors qu'à Toulouse on parle de "**capitole**", à Paris on parle de "parloir aux bourgeois", à Bordeaux de "**maison des jurats**", à Montpellier de "**maison des consuls**", etc.. Ce n'est qu'au 16ème siècle que le terme "**hôtel de ville**" s'impose dans tous les villages et toutes les villes de France. Cette dénomination vient de l'hospitalité des bourgeois et de leur gentillesse à offrir le gîte et le couvert aux rois et princes de passage en France. Il faudra attendre l'année de la Révolution, en 1789, pour voir apparaître le terme "**mairie**" ainsi que la dénomination de son occupant principal : le ou la maire de la commune.

**L'hôtel de ville de Paris**, communément appelé l'Hôtel de Ville, est le bâtiment qui héberge les institutions municipales de Paris depuis 1357.Qu'il considère comme le premier hôtel de ville dans le monde.



Fig. n°13: l'hôtel de ville de paris

D- Histoire de l'hôtel de ville en Algérie :

A partir de 1871 et avec la création officielle du système de municipalité à l'Algérie française, commença la réalisation des bâtiments de l'administration des premières communes en Algérie sont Alger, Bône, Blida, Oran, Mostaganem et Philippeville(Skikda).



Fig. n°14: L'hôtel de ville de Bône (annaba) 1879



Fig. n°15: L'hôtel de ville d'Oran 1886



Fig. n°16: L'hôtel de ville de kolea Blida 1896



Fig. n°17: L'hôtel de ville de Mostaganem 1927



Fig. n°18: Le nouvel hôtel de ville d'Alger 1941

## 10 – ANALYSE DES EXEMPLES :

### Motivation du choix:

Notre cas d'étude représente une administration des services civils, conçue d'un style néo mauresque, qui parmi les causes de son application, est les modes administrés dans les deux pays voisins. Pour cela, et Comme étude des exemples on a opté de choisir des exemples de monographie des monuments portants les mêmes caractéristiques administratives (un bâtiment servit pour les services de l'état civil), politique (sous la domination française) et architecturale (style néo mauresque) similaires à notre cas d'étude.

Le premier de ces exemples est le premier hôtel de ville conçu par ce style, c'est celui de **Sfax à Tunisie**, qui a été la référence aux autres hôtels de ville tel que celui de **Skikda en Algérie** et de **Casablanca au Maroc**.

Avant d'entamer l'analyse des exemples, on va d'abord présenter ce style architectural brièvement.

### LE STYLE NÉO-MAURESQUE :

L'Algérie, la Tunisie et le Maroc ont été marqués par plusieurs styles architecturaux depuis le début de la présence française en Afrique du Nord. Les tendances oscillaient entre une exportation de modèles occidentaux et une réappropriation des langages locaux.

La multiplication du nombre d'habitants, dû à l'avènement d'une nouvelle population étrangère était parmi les conséquences directes, de cette domination française. Ce nouvel afflux s'est joint aux autochtones, en majorité de confession musulmane, conservatrice de ses valeurs et de ses éthiques. L'aménagement de leur espace reflétait leur mode de vie. La majeure partie des maisons s'organisait autour d'un patio, appelé aussi cour intérieure, il symbolise, par sa forme et sa présence, l'intériorité et la centralité des espaces.

C'est dans ce contexte qu'au tournant du XXe siècle est apparu le style néo-mauresque, appelé aussi arabisance ou. L'objectif était de bien asseoir le rôle de « protecteur » par le pouvoir français, après plusieurs années de rigueur néo-classique perçue par les « autochtones » comme le style du colonialisme.

- ✓ Le néo-mauresque **est une empreinte architecturale et urbaine** particulière laissée par la colonisation française dans ce coté de la méditerranée ; cette tendance a survécu à tous les bouleversements politiques et stylistiques advenus en Afrique du nord au cours du XXème siècle.

- ✓ Elle se présentait sous des formes très variées, allant du simple détail à la conception global du bâtiment .dans ces débuts elle s'exprimait comme **un style d'état** ,et même comme un style d'empire.
- ✓ Il s'agissait d'un style « **pittoresque** » se concentrant sur une **ornementation figurative** de modèles de façades classiques. Les signes de l'arabisation se limitaient à une simple reproduction à l'identique de quelques éléments spécifiques de l'architecture vernaculaire (**coupoles, tuiles, arcs, moucharabihs, minarets,...**)<sup>52</sup>.

### 10-1-L'hôtel de Ville de Sfax-TUNISIE:<sup>53</sup>

#### **Historique:**

Au temps du protectorat, le premier siège municipal de la ville se situait à la rue de Malte. Il était très exigu et inapte à répondre aux besoins de cette nouvelle population. Le conseil municipal de l'époque, présidé par le gouverneur Jules GAU, était dans l'obligation de construire un nouvel Hôtel de Ville. Au début du XXe siècle, le projet de construction du nouveau siège a pris naissance. Les plans étaient préétablis par l'architecte français Raphael GUY. A cette époque, les architectes tunisiens étaient dans l'ombre de leur homologue français. La France, qui contrôlait le pays, privilégiait l'implication de ses compatriotes, plutôt que la participation des autochtones. Les travaux de construction ont débuté, fin 1905 et se sont poursuivis, jusqu'en 1906, pour être inaugurés le 14 mars, de la même année. Au cours de 1912, des travaux d'agrandissement commencèrent, à un rythme lent pour prendre fin, vers 1943.



**Fig. n°19 : L'Hôtel de Ville et les bâtiments adjacents. Vers 1915.**

**Source : Kallel Ridha, 2009, Bab-Bhar à Sfax, Edition Mim, Sfax, p. 93.**

<sup>52</sup> Chettih azzeddine, cours HAA, département d'architecture, univ.Laghouat/2020-2021

<sup>53</sup> Dorra akkari, " hotel de ville de sfax (1905-1938):une architecture néo-mauresque" Al-sabil : revue d'histoire ,d'archéologie et d'architecture maghrebines (en ligne),n°3,année 2017. URL / <http://www.al-sabil.tn/?p=2929>

### Situation

L'instauration du protectorat français a eu une grande répercussion, sur l'évolution et l'extension urbaine de la ville. Désormais, elle se compose de deux entités :

\*D'abord, la médina connue pour son tissu urbain compact.

\*Ensuite, la ville européenne construite sur un plan orthogonal, elle s'organise autour des rues parallèles, rectilignes, qui se croisent à angle droit, formant ainsi des blocs de forme carrée ou rectangulaire.

L'Hôtel de ville se situe à la ville nouvelle, à l'intersection de l'avenue Habib BOURGUIBA et Hédi CHAKER, considérée comme l'épine dorsale de la ville.

Sa façade principale fait face, à l'une des portes de la médina et point de translation, entre la ville nouvelle et la ville arabe.

### La composition générale:

Le registre linéaire appliqué se compose de lignes horizontales, verticales et de lignes souples, induites par la forme d'arc outrepassé. La morpho-structure de l'Hôtel de Ville de Sfax épouse, parfaitement, l'environnement urbain, dans lequel elle a été implantée. La ligne horizontale domine, malgré la présence de tours verticales imposantes. Les hauteurs des bâtisses mitoyennes dépendent de la nature des sous-fonctions qui l'abritent. Toutefois, nous dénotons une certaine harmonie, au niveau de la composition générale.



Fig. n°20: Vue en plan du rez-de-chaussée, Hôtel de Ville de Sfax. Vers 1906.

Source : Guy Raphael, N.D, L'architecture moderne de style arabe, Edition librairie de la construction moderne, Paris, p.13.

Cette structure opulente a permis la naissance de nouvelles formes architecturales. Son ossature imposante est en retrait, par rapport à l'alignement de l'avenue Habib Bourguiba. Une

clôture urbaine est utilisée comme élément de translation, entre ces deux entités. Cette organisation permet d'ajouter, à l'ensemble de la composition, une cour d'honneur, mettant en exergue l'entrée principale de l'édifice.

Le plan se compose de deux entités irrégulières, d'une part, la cour découverte, qui clôture, en partie, des murs et en partie, l'édifice, d'autre part, le bâtiment municipal, abritant les locaux de l'Hôtel de Ville.

La morphologie de la cour intérieure, additionnée à l'édifice, est semblable à celle, utilisée dans l'architecture néo-classique.



Fig. n°21: Vue en plan du 1er étage, Hôtel de Ville de Sfax. Vers 1906.

Source : Guy Raphael, N.D, L'architecture moderne de style arabe, Edition librairie de la construction moderne, Paris, p.14.

### **Distribution intérieure:**

Les espaces de circulation, formés par les couloirs et les dégagements, matérialisent la motricité de l'homme dans l'espace. Dans ce cas, ils sont définis par des lignes convergentes. « Les lignes parallèles se rejoignent sur un point de fuite. C'est la plus connue des perspectives. Lorsque nous avons de nombreuses lignes parallèles, de grande longueur, notre regard suit ces lignes jusqu'à leur point de fuite et cela accuse fortement une direction ». La formation de lignes, parfaitement parallèles, au sein de l'espace, assiste l'action d'orientation et favorise l'acte de repérage, élément indispensable, dans l'organisation d'un parcours dynamique. En ce sens, l'architecte a employé une perspective linéaire afin d'assister les déplacements, de chaque type d'utilisateur et cela, en aménageant des couloirs et des dégagements, en longueur.

**Les façades:**

La façade principale de l'Hôtel de Ville forme une composition asymétrique, en continuité avec la logique organisationnelle de la vue, en plan. Son ornementation reprend la typologie de l'architecture sfaxienne, avec quelque inspiration berbère. Elle se compose de quatre axes principaux ; le premier, un corps principal surplombé d'une coupole côtelée, qui délimite le porche d'accès imposant, dont les principes de composition évoquent l'art romain, du XI<sup>e</sup> siècle. Cet avant-corps est encadré de deux ailes symétriques, de deux niveaux. Sur l'angle nord-est, s'érige un minaret. L'avant-corps est la partie, la plus richement ornementée. Elle forme une composition symétrique, qui ne se représente pas en plain-pied. Des escaliers de marbre conduisent à la porte d'entrée, le porche est encadré, percé d'un bel arc, en fer à cheval, borné par deux colonnes.



**Fig. n°22: Façade principale, Hôtel de Ville de Sfax. Vers 1906.**

**Source : Guy Raphael, N.D, L'architecture moderne de style arabe, Edition librairie de la construction moderne, Paris, Planche n°37.**

Un placage de pierre délimite l'accès principal, il est composé d'un alfiz. Cet avant-corps est surplombé par une coupole, aux cannelures d'extrême simplicité, ce détail architectural, rarement utilisé, dans le paysage urbain de l'Afrique du nord. Toutefois, l'architecte Raphael Guy l'a exploité, comme symbole d'exotisme, réanimant les espaces extérieurs, par des magnifiques couronnements.

Deux ailes latérales délimitent la partie centrale. Elles sont de conception identique, les murs des façades sont en enduit blanc, peints à la chaux, contrastant avec les teintes rose, de la pierre de Gabès. Elles sont percées, chacune, par six fenêtres. Au niveau du rez-de-chaussée, elles sont de formes rectangulaires et barreaudées, délimitées par un ornement, en pierre décorative. À l'étage, les fenêtres sont cernées par une modénature et chaque percement épouse la forme d'un arc en fer, à cheval.



### La fondation:

La fondation de cette production est en béton armé Hennebique. C'est une structure révolutionnaire, où le béton additionné à une armature métallique, a remplacé, la maçonnerie classique, elle porte le nom, de son novateur François Hennebique.

### Le minaret:

Il est situé à l'angle de la façade principale. Cet élément architectural représente le point de repère des villes musulmanes, avec sa forme élancée, il figure comme un point d'appel, généralement utilisé, pour marquer le triomphe islamique. Mais, dans notre cas, il s'agit d'une tour horloge, s'appropriant la morpho-structure d'un minaret.

La tour horloge culmine à 32 mètres du sol. Elle épouse une forme hexagonale, effilée, de style turc, formée de trois entités superposées. D'abord, une base carrée, surmontée par un fût, le tout couronné d'un pinacle, de forme pyramidale. Des reliefs, très marqués, divisent ses différentes parties.

Des horloges circulaires sont implantées à l'extrémité du fût, elles détournent la fonction religieuse, en une fonction administrative.

Toute cette richesse décorative a laissé place, au niveau des façades latérales, à une orthogonalité rigide. Elles ont été réalisées, de façon marginale. L'ossature se résume, en une simple répartition modulaire, de plusieurs ouvertures.

Cette assurance majestueuse a fait, de l'œuvre de Raphael GUY, un exemple unique, à l'époque. Il a détourné des motifs de l'architecture musulmane, pour les appliquer, sur des édifices civils, les détournant, ainsi, de tout leur sens.

### Ornementation:

La richesse décorative, des espaces intérieurs et, plus particulièrement, des grandes salles, a fait la renommée de cette production. L'ornementation se résume, en un simple placage de pierre décorative, dont la nature est largement répondue, dans les édifices mauresques.

Tous ces facteurs ont fait, de l'Hôtel de Ville de Sfax, une production forte, intéressante. A cette époque, elle a influencé plusieurs concepteurs français.



Fig. n°23 : La salle des mariages. Mars 2013

### 10-2- L'hôtel de Ville de skikda-ALGERIE<sup>54</sup>:

Skikda, baptisée Philippeville, sous la colonisation française, est une ville portuaire, du Nord-Est de l'Algérie. Parmi ses édifices emblématiques, nous retrouvons l'Hôtel de Ville.

Il a été érigé, en 1930, par l'architecte français M. Montaland. Est enfin digne de l'importance de la cité met a remplace l'ancienne mairie édifée en 1848, pour les besoins d'une habitation de 10.000 habitants.

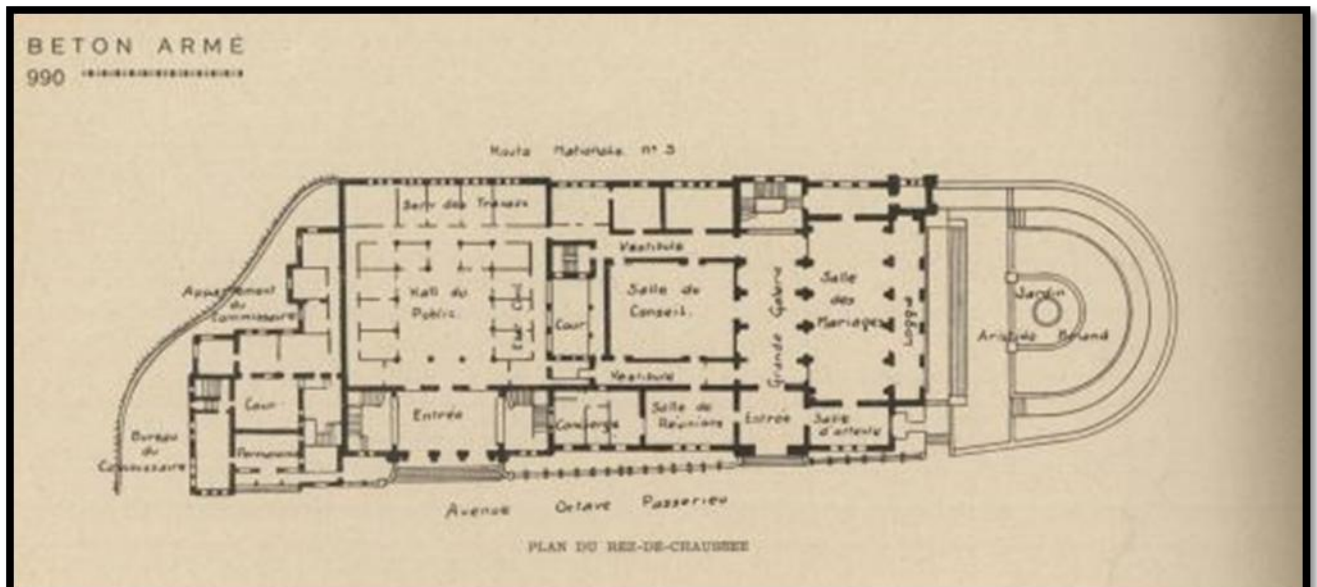


Fig. n° 24 : Plan du rez-de-chaussée, Hôtel de Ville de Philippeville. 1934.

Source : Jean Cotereau, 1934, « L'hôtel de ville de Philippeville (Algérie) », In le Béton armée, n° 312, p.985-994.

<sup>54</sup> Dorra akkari, op.cit

## La composition générale:

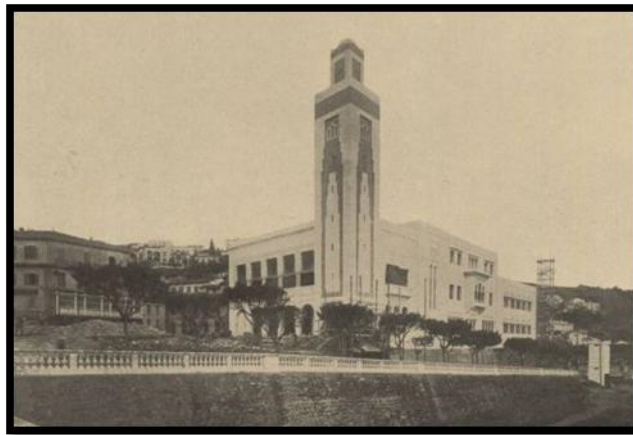
La morpho-structure de l'Hôtel de Ville s'inscrit dans une forme rectangulaire oblongue. Pour mettre en exergue l'entrée principale, un jardin a été additionné à la production.

Le plan s'organise autour de quatre parties.

**D'abord**, et en avant-corps du bâtiment, se trouvent les grandes salles. Les sous-espaces, dédiés aux réunions, sont contiguës, à cette dernière.

**Puis**, et en mitoyenneté à la façade postérieure, s'aménage la partie réservée, au public. Elle s'organise autour d'un vaste patio, composé d'une série guichets.

**Enfin**, un bâtiment annexe s'accrole à la structure de l'Hôtel de Ville, il s'agit d'un commissariat de police.



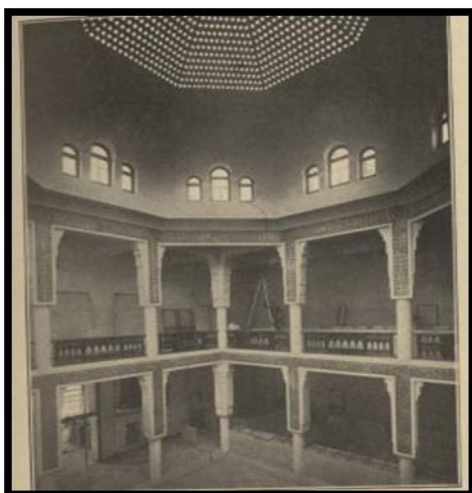
**Fig n° 25 :Hôtel de Ville Philippeville. 1934.**

Source : Jean Cotereau, 1934, « L'hôtel de ville de Philippeville (Algérie) », in le Béton armé, n° 312, p. 985-994.

## Les façades:

Des façades, jusqu'aux espaces intérieurs, l'empreinte d'arabesances demeure visible. Cette ossature monumentale abrite une richesse décorative, faite essentiellement, de mosaïques et de faïences. Elle est enrichie, par des jeux de volume, des retraits, des reliefs et des ouvertures, de différentes formes. Les arcs outrepassés trouvent, immédiatement, leur place, rythmant la loggia de l'entrée principale.

Les parois des espaces intérieurs sont, pour la plupart, recouvertes, à hauteur d'homme, par de la faïence, illustrant des scènes de chasse ou des motifs floraux.



**Fig. n° 26: Patio intérieur, Hôtel de Ville de Philippeville. 1934.**

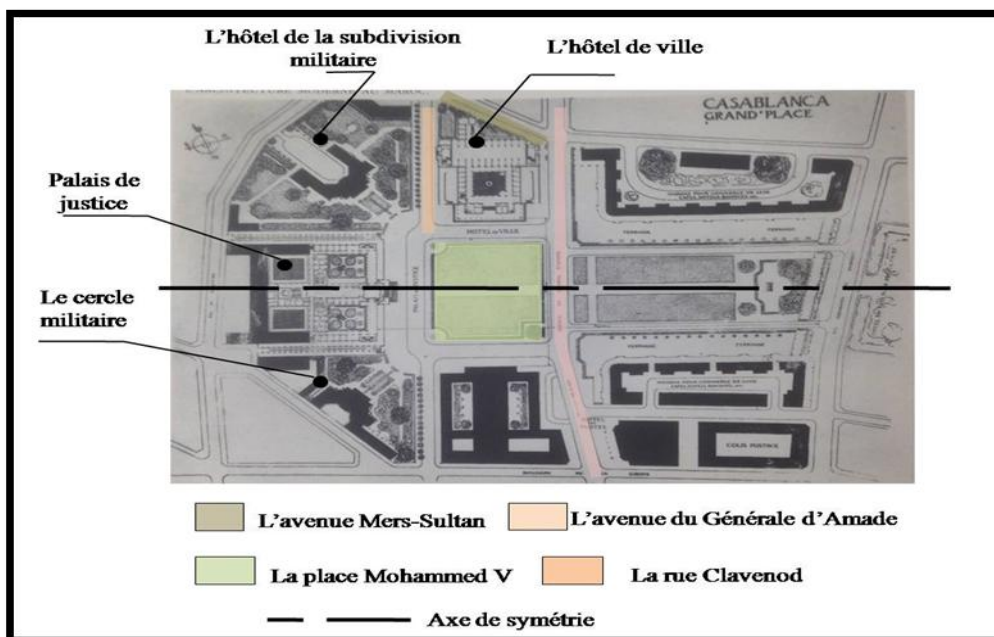
Source : Jean Cotereau, 1934, « L'hôtel de ville de Philippeville (Algérie) », in le Béton armé, n° 312, p. 985-994.

**Le minaret:**

Certes, le concepteur a plaqué plusieurs éléments architecturaux, issus du répertoire mauresque, dans leurs formes apparentes. Toutefois, l'élément architectonique, le plus excentrique, demeure le minaret. Culminant à 34 mètres de hauteur, il domine le boulevard, du front de mer. Il ne remplit pas les mêmes fonctions, que les minarets classiques des mosquées car il est annonciateur de nouvelles, avec les quatre haut-parleurs, disposés de chaque côté. Pour son édification, l'architecte s'est inspiré des minarets de Tlemcen et du Maroc, avec des tracés plus modernes. Son ossature est enjolivée, par de magnifiques pièces de céramique, leur teinte contraste avec la masse blanche, de l'ensemble de l'édifice. Il est à noter, que dans la première maquette, l'architecte a implanté une horloge, à l'extrémité du fût.

**10-3-L'Hôtel de Ville de Casablanca-MAROC :<sup>55</sup>**

Cette brise de renouveau architectural s'est étendue jusqu'au Maroc et, plus précisément, à Casablanca. Cette ville, située au Nord-ouest marocain, est considérée comme le chef-lieu, de l'architecture et de l'urbanisme moderne, de l'Afrique du nord. Son Hôtel de Ville se situe, à un point névralgique de la place administrative. Œuvre de l'architecte français Marius BOYER, il a été inauguré, en février 1938. Le style, proposé par le concepteur, s'inscrit dans une thématique, à l'échelle marocaine. Il a essayé d'ajuster le plan, à une architecture conforme aux traditions et à l'esthétique du pays, en utilisant des éléments architectoniques, issus du répertoire mauresque, comme les galeries intérieures, aménagées autour du patio.

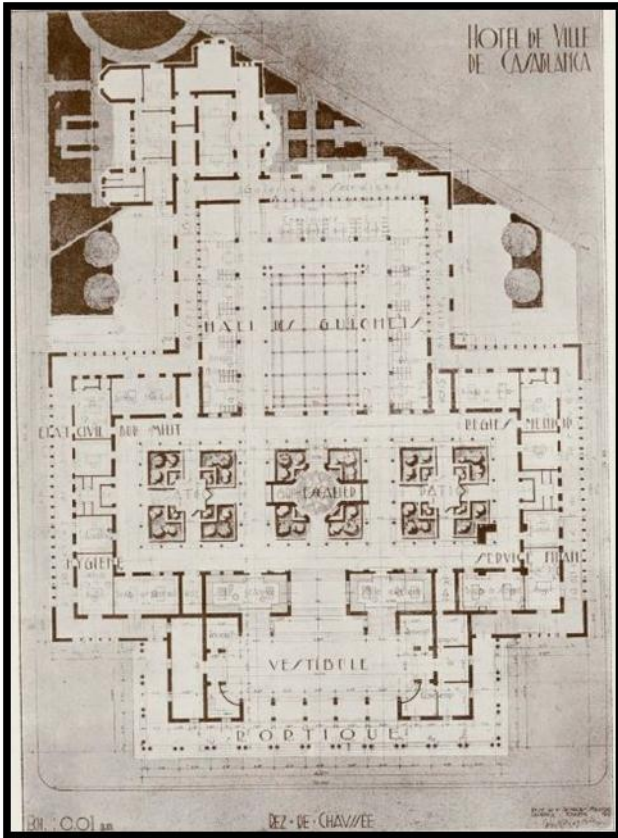


**Fig. n°27 Plan urbain de la place administrative**  
 Source : Descamps Henri, 1930, L'architecture moderne au Maroc, I- Edifices publics, Edition librairie de la construction moderne, Paris, Planche n°37 A.

<sup>55</sup> Dorra akkari, op.cit

**Composition générale:**

Plusieurs spécificités, novatrices, distinguent le plan de l'Hôtel de Ville, de Casablanca. Ces caractéristiques se décèlent, essentiellement, au niveau de l'aménagement intérieur. Le parcours de l'utilisateur est très bien étudié. En effet, lors de son immersion, dans l'espace, par les patios et les dégagements centraux, l'utilisateur ne peut être mêlé, au mouvement des bureaux municipaux. La trajectoire de circulation des employés se fait, généralement, à l'extérieur, en bordure de chaque étage. Ces passages sont aménagés, sous forme de loggias qui, de par leur rôle esthétique, protègent les espaces intérieurs, des intempéries et des rayons du soleil.



Cette morpho-structure s'organise autour de deux entités. La plus grande superficie abrite les locaux de l'Hôtel de Ville, avec tout ce qu'elle induit, comme sous-fonctions. La deuxième partie se joint à la façade postérieure, comprend les locaux de la recette municipale. Le rez-de-chaussée abrite les services administratifs, consacrés, essentiellement, au public. Les sous-fonctions, se trouvant aux étages supérieurs, sont dédiés à une tranche d'utilisateurs, plus spécifique.

**Fig. n°28: Vue en plan du rez-de-chaussée, Hôtel de Ville de Casablanca. 1930.**

Source : D., 1931, « Le nouvel hôtel de ville de Casablanca »,  
In chantiers nord africains, n° 25, p. 69-80.



**Fig. n°29: L'Hôtel de Ville de Casablanca**

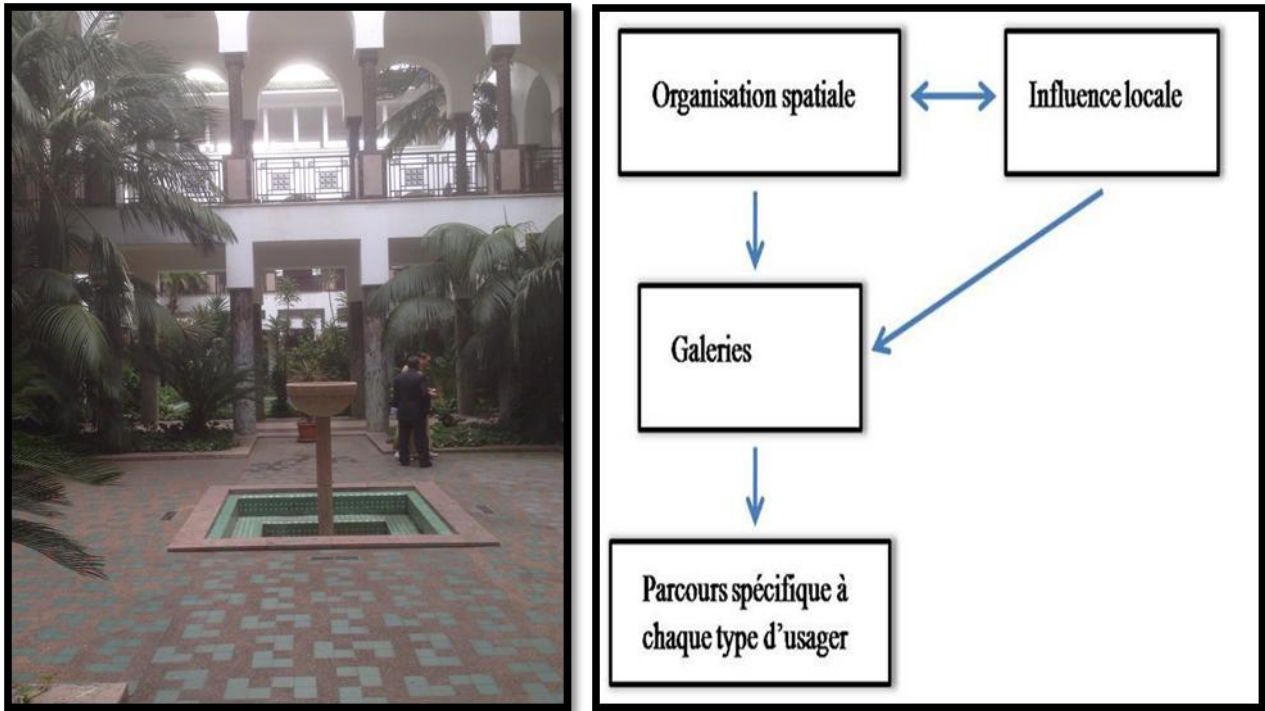
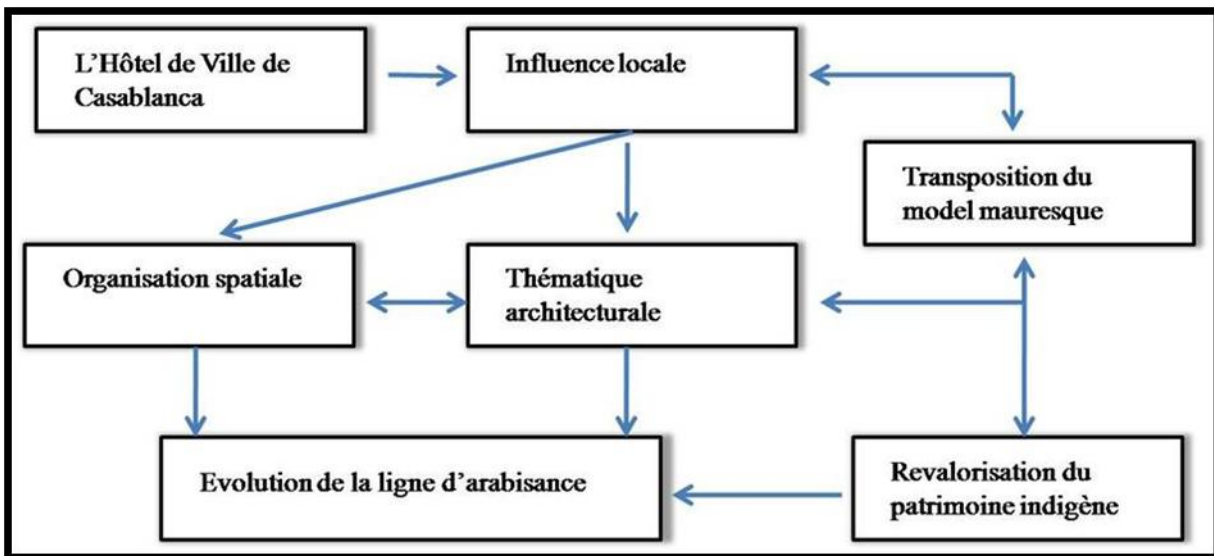


Fig. n°30 : Patio Central, Hôtel de Ville de Casablanca. Décembre

La morpho-structure des plans s'imprègne du contexte local. Cela se manifeste par la présence du patio. Il est utilisé, tantôt comme un élément de distribution, tantôt comme une entité architecturale, à part entière. Le principe d'organisation de la partie utilitaire, dite de service, a évolué d'une production à une autre. Cette logique s'est mutée, en un aménagement plus rationnel, qui vise à améliorer les déplacements des usagers. Désormais, les services dédiés au public, s'organisent autour de box ou de guichets.



**Les façades:**

Elles se résument à des formes monolithiques, dépouillées de toute ornementation superflue, généralement délimitées en hauteur, par un placage de pierre décorative. Les architectes français, œuvrant au Maghreb, ont mis en place, une nouvelle approche constructive, où la fonctionnalité de l'espace prime sur la décoration.

La morpho-structure des façades s'organise autour d'un ensemble de formes emboîtées. Une allure verticale, ressemblant à un minaret, domine l'architecture, il s'agit d'une tour horloge. Cette forme, détournée de sa fonction initiale, a été implanté afin d'apporter une touche arabe. Elle est de style marocain, inspirée des tours de surveillance, des édifices militaires. Cette constatation se concrétise, par la loggia, implantée à son extrémité. Sa hauteur totale avoisine les 65 mètres, elle a été placée, de sorte qu'elle soit perceptible, depuis les grandes agglomérations. Les ouvertures des façades sont délimitées, par la pierre beige de travertin. Toutefois, la teinte la plus dominante réside dans le blanc de l'enduit.

**SYNTHESE DA L'ANALYSE DES EXEMPLES:**

Durant le protectorat français, la Tunisie a permis la naissance de nouvelles formes architecturales, de modèles stylistiques, ornementaux et structurels, provenant des deux rives de la Méditerranée. L'Hôtel de Ville de Sfax constitue l'une des premières synthèses, de cette innovation architecturale. Le fait qu'il dispose d'une dimension historique, fait de lui, un édifice intéressant, influençant, même, la conception des édifices adjacents, comme c'est le cas du palais Ben ROMDHANE.

L'Hôtel de Ville de Sfax a permis l'émergence d'une approche conceptuelle nouvelle, qui a vraisemblablement impacté, de façon effective et directe, le travail des architectes français, œuvrant au-delà des frontières tunisiennes. Cette influence s'est traduite, par la naissance d'une nouvelle approche d'organisation spatiale, conçue avec plus de rationalité. Ces architectes ont essayé, au fur et à mesure des expériences, d'étudier davantage, les besoins spécifiques, de chaque type d'utilisateur. Cela se manifeste par la centralisation des fonctions, dédiées aux citoyens et l'aménagement des entrées indépendantes, menant directement à ces unités.

Ces deux productions sont les preuves, les plus indéniables, que l'Hôtel de Ville de Sfax a servi de modèle constructif, pour le développement de l'architecture maghrébine. Ainsi, ces trois productions suivent une logique d'organisation similaire. Les activités, à forte concentration humaine, se condensent au niveau du rez-de-chaussée. Tandis que les étages supérieurs sont dédiés à une tranche d'utilisateurs, plus modérée.

## CONCLUSION DU CHAPITRE I:

A travers l'analyse de l'état de l'art nous avons cerné les différents concepts liés à notre thème de recherche en particulier le monument historique et ses valeurs du passé et de contemporanéité,

On a mis l'accent sur les outils et opérations de mise en valeur des monuments tout en focalisant sur le volet législatif qui dirige toutes ces interventions.

Ensuite on a abordé les théories des actions de la monographie architecturale d'un monument historique et leur méthodologie qui vont servir à la protection du monument.

Passant à la troisième partie de ce chapitre, on nous avons évoqué un aperçu sur l'historique de l'état civil en Algérie, de l'administration française en Algérie et son organisation administrative, politique et territoriale ainsi l'appareil administratif de cette organisation.

La fin du chapitre a été réservée à l'analyse des exemples similaires à notre cas d'étude,

A travers le chapitre de l'état de l'art, on a constaté que Le patrimoine ou « patrimonium», avec ses divers aspects, gagne une place de plus en plus primordiale dans la vie des individus, des sociétés, des nations entières après avoir pris conscience de sa valeur et de ses enjeux. Matériel ou immatériel, ce legs laissé par les générations anciennes constitue une substance concrète, vécue, en fait, une richesse qui doit perdurer car elle doit être transmise aux générations futures. C'est pourquoi, toute nation est identifiée à partir de son patrimoine qui raconte son histoire et l'histoire de son territoire. La transmission du patrimoine représente, dès lors, un enjeu mémoriel important où un ensemble de repères sociaux et culturels est légué d'une génération à une autre.

Par conséquent, il représente un vecteur de l'identité entre les générations.

Les hôtels de ville (les mairies) entant qu'institution ont longtemps contribué à conserver, à diffuser le système d'une nation. En Algérie et sous la domination française, l'hôtel de ville apparaît dans la deuxième moitié du XIXème siècle. Cependant, une somme d'édifices d'hôtels des villes sont construites à cette période et font aujourd'hui partie de son patrimoine. L'étude monographique de l'hôtel de ville doit tenir compte du rôle de celui-ci sur le plan politique et social et de son ancrage historique, ainsi que des valeurs physiques et morales qu'il requiert.

# **Chapitre II**

## **L'ETUDE CONTEXTUELLE**

## **INTRODUCTION:**

La ville de Laghouat, comme c'est le cas de la majorité des villes algériennes, est riche par son patrimoine bâti assimilant les monuments historiques et tous les édifices remarquables qui possèdent une valeur historique et architecturale.

**L'ancien siège de la wilaya de Laghouat (ex siège de la commune mixte de Laghouat)**, constitue un témoignage d'une période de notre histoire, un patrimoine administratif spécifique par son architecture et sa composition « le minaret », un monument issu du passé et devient le point de repère et emblème de la ville.

Dans ce chapitre on va fournir une analyse contextuelle et une présentation générale sur notre cas d'étude. Il ne fait aucun doute que cette analyse était nécessaire à l'appréhension de notre cas d'étude et pour mieux comprendre le cadre géographique, et historique et revient aussi à reconnaître l'environnement immédiat auquel il se rattache **L'ancien siège de la wilaya de Laghouat (ex siège de la commune mixte de Laghouat)**.

## **1. PRESENTATION DE LA VILLE DE LAGHOUAT**

### **1.1. Situation de la ville de Laghouat**

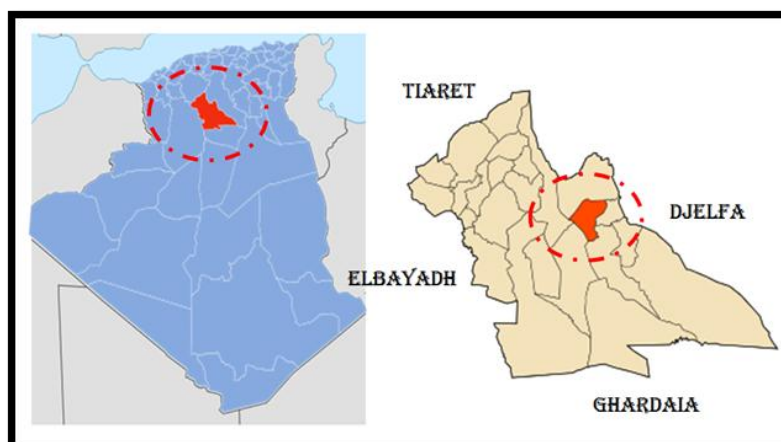
#### **1-1-1 situation géographique:**

Située au pied du contrefort du Djebel Amour, qui fait partie de l'Atlas Saharien, à la limite de l'immense plateau désertique .Laghouat est considérée comme la porte d'accès aux espaces Sahariens « porte du désert » .

La wilaya de Laghouat se distingue par la diversité des régions géographiques:

- les montagnes : Aflou , et ses environs .
- les plateaux : Sidi Makhlouf ,Laghouat ,Mékareg
- le désert :Hassi R'mel , Hassi Dellaa ...

Ce qui lui donne une diversité de climat



**Carte n°2 : La carte de situation géographique de la wilaya de Laghouat. Source :**  
[www.googleimage.com](http://www.googleimage.com)

### 1-1-2 situation administrative:

La wilaya de Laghouat comprend 24 communes, réparties sur 10 daïras (circonscriptions administratives) dont la commune de laghouat est le chef lieu.

Elle occupe une position importante vue sa situation à l'intersection des 02 axes principaux :

- Nord-sud (Alger - Tamanrasset)
- Est-ouest (Maroc - Tunisie)

La commune de Laghouat est limitée :

- Au nord-ouest : par la commune de Tadjmout.
- Au sud-ouest : par la commune d'el kheng.
- A l'est : par la commune d'el Assafia.
- Au sud est : par la commune de Ben Naceur- Ben Chohar.

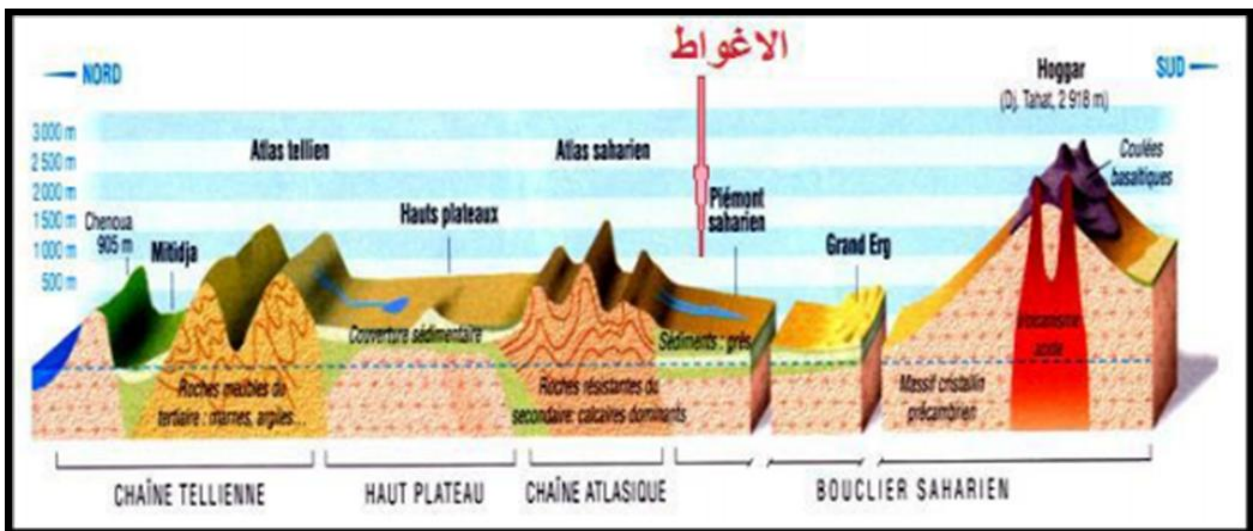
La ville de Laghouat est située sur l'axe de la route nationale N°1, reliant Alger au sud du pays et se trouve à 410 km d'Alger, 390km d'Ouargla, 190km de Ghardaïa et 110km de Djelfa.

### 1-1-3 Topographie: <sup>1</sup>

L'altitude de Laghouat est de sept cent quatre-vingt-sept mètres.

La ville de Laghouat est située au piémont de l'Atlas saharien du côté nord, elle s'étend sur le plateau saharien du côté sud.

Laghouat est entre 830m d'altitude à l'ouest et 790m d'altitude au nord séparée par une profonde échancrure. Elle a une latitude de 33°46° et une longitude de 2°56°.



**Fig. n°31: coupe géologique montrant la topographie de la wilaya de Laghouat, source PPSMVSS du vieux ksar de Laghouat phase 3**

<sup>1</sup> : PPSMVSS du vieux ksar de Laghouat, phase 3.

### 1-1-4 Climatologie<sup>2</sup> :

#### **Température:**

Le climat qui règne est de type présaharien, il se caractérise par une faible pluviométrie. avec des moyennes de 8 °C l'hiver et de plus de 40 °C l'été.

#### **Vents:**

Les vents dominants sont orientés à l'ouest et au sud –ouest. Le siroco est plus fréquent dans les hauts plateaux. Le maximum de fréquence a lieu généralement en juin et juillet, sur l'Atlas Saharien. Le nombre de jours de sirocco est de 7 jours à Laghouat.

## **1.2. Historique de la ville de Laghouat:**

### **1-2-1 A l'échelle territoriale et administrative:**

#### **A- Laghouat sous le règne des ottomans:**

A ce stade de l'histoire de l'Algérie en général et de l'histoire de Laghouat surtout connue région des interactions entre les dirigeants ottomans et l'autorité du sultan du Maroc, à l'époque d'Albaarabayat fondée par Barbarossa au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'autorité a étendu l'Aloalch algérien même Laghouat au sein de Pielke Alteatri organisé par Hassan Pacha Ibn Khair al-Din, et l'a nommé en 1548 Rajab Bey comme la première baie d'al-Tatar, et sa capitale est Médée .

Et pendant le règne de Youssef Pacha (1647-1650 après JC), le sultan marocain, Moulay Mohamed, prit le contrôle de Tlemcen et Oujda , et son contrôle atteignit Ain Madi et Laghouat, qui ne fut soumis qu'à une période temporaire, ce qui conduisit au venue du sultan marocain Moulay Abdel Malek lui-même en 1708 après JC et subjugué la ville après une lutte acharnée.

Et en 1727 après JC, Laghouat revint sous l'autorité des Ottomans après l'intervention des armées de Bey Medea Shaban Zanaghi, qui imposa une taxe annuelle sur la ville estimée à sept cents (700) riyals.

- ✓ **En 1548 Laghouat était comprise dans le Beylik du Titteri organisé par Hassan, fils de Khair-Eddine.**
- ✓ **En 1785, elle fut comprise dans le Beylik de l'Ouest à l'époque du Bey Mohamed El – Kebir.**
- ✓ **En 1789 ; elle fut organisée au sein du Beylik de d'Est avec Salah- Bey.**

Laghouat, autour de laquelle gravitaient de nombreux ksour, était une ville fortifiée avant le colonialisme français.

Laghouat avant 1830 ,était déjà la ville la plus importantes de tout le pré-sahara central et la capitale.<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> PPSMVSS du vieux ksar de Laghouat, phase 3.

### **B- Laghouat sous l'occupation française:**

- ✓ Au début de la colonisation en 1834, les citoyens de la région s'insurgent sous la direction de Moussa Ben Hassan, avec l'objectif de libérer l'Algérie du joug colonial. Moussa Ben Hassan meurt lors de la bataille de Zaatcha, avec d'autres compagnons de Laghouat en novembre 1849.
- ✓ Sous les ordres du général Guillaume Stanislas Marey-Monge, les troupes de l'armée d'Afrique envahirent la région en 1852.
- ✓ Après un siège, les Français occupent la ville. La première bataille pour Laghouat a eu lieu à Ras-El-Ayoune (entrée nord de la ville), au cours de laquelle l'occupant subit de lourdes pertes, amenant le Général Youssouf à demander des renforts. De 1500, le nombre de soldats français passe à 6000 sous le commandement du général Aimable Péliissier. L'assaut final est lancé contre la ville, le 4 décembre 1852.
- ✓ La population de la ville, sous les ordres de Benaceur Ben Chohra et Cherif Ben Abdellah, livre une résistance farouche et courageuse. La ville de Laghouat tombe le 4 décembre 1852.
- ✓ Les chefs rebelles, Benaceur Benchohra, Yahia Ben Maamar et Telli Ben Lakehel s'échappent à la faveur de la nuit, poursuivant leur lutte anticoloniale avec d'autres chefs de la résistance comme Bouchoucha, originaire de la région. La chute de Laghouat, après la mort de 2500 combattants et habitants provoque un grand retentissement et fit dire au général Mangin que les français venaient de conquérir un autre Alger au Sud.
- ✓ Pour autant, les insurrections persistent, ce qui a fait dire au Colonel Jean-Auguste Margueritte en 1864, gouverneur et reconstruteur de Laghouat, « un certain malaise pèse sur le peuple arabe depuis deux ou trois ans. L'autorité, divisée, a démontré dans ces luttes nos faiblesses au peuple arabe et s'est dépouillée ainsi de son prestige. »
- ✓ **Administrativement**, laghouat fut érigé en annexe de bureau arabe(2<sup>ème</sup> classe), rattachée à la subdivision de Médéa par décret du ministre de la guerre en date du 26/01/1853.<sup>4</sup>

#### **Le bureau arabe:**

Laghouat est devenue donc une zone militaire sous un commandement d'un militaire, en collaborant avec des kiyads nommés par l'autorité française ont pour but de gérer les affaires des indigènes (état civile, conflit etc.) Cette équipe est nommé le bureau arabe, dont le bureau de Laghouat était de deuxième classe, ils ont abrité le siège avec le petit dôme situant dans le quartier administratif de la place Randon.<sup>5</sup>

---

<sup>3</sup> Djeridane fatima /par-dela le col des caravanes /2<sup>ème</sup> semestre 2018 /imprimerie bensalem/laghouat page 89

<sup>4</sup> HIRTZ, (G), l'Algérie nomade et ksourienne, P. Tacussel (January 1, 1989) page 159

<sup>5</sup> Djoudi lhadj mohammed ancine moudjahid, et ancien membre de l'APC dans les années 1960

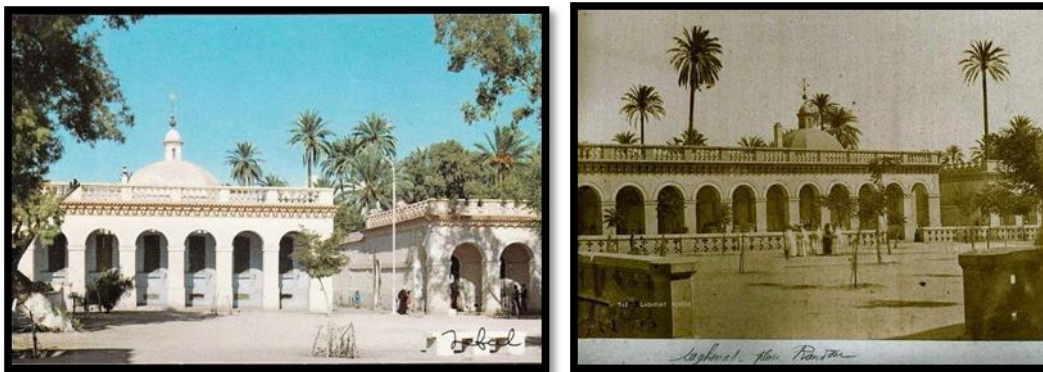


Fig. n°32: le bureau arabe de Laghouat



**La création de la division administrative** commune mixte de Laghouat du territoire militaire d'Alger par arrêté du 6 novembre 1868. Elle est rattachée au territoire du sud territoire de Ghardaïa par arrêté du 12 décembre 1905. Elle est augmentée de l'ancienne commune indigène de Laghouat par arrêté du 29 août 1922. la nomination d'un administrateur.<sup>6</sup>

**Sur le plan juridique**, cette administration n'est pas une mairie de plein exercice c'est-à-dire une commune avec les prérogatives d'une commune française en métropole ou au nord de l'Algérie. C'est une commune mixte administrée généralement par des militaires. La ville de Laghouat et ses oasis est devenu commune mixte depuis 1868 dont le maire n'est autre que le commandant supérieur du cercle de Laghouat. A noter que François Bercher est le premier administrateur civil de la commune mixte de Laghouat.<sup>7</sup>

**En 1935** un administrateur des services civils sera installé dans les fonctions de chef d'annexe et substituera **l'administration civile** au commandement militaire, mais la commune mixte de Laghouat continuera d'être incluse dans le territoire du sud, échappant ainsi à l'organisation "départemental" des territoires du nord<sup>8</sup>

Au moment où les administrateurs civils sont investis l'organisation de la commune mixte est ainsi: -l'administrateur en chef secondé de deux administrateurs adjoints et d'un officier interprète.

<sup>6</sup> <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr>

<sup>7</sup> <http://rouighibachir.over-blog.com> 02/02/2021 à 21h.

<sup>8</sup> HIRTZ, (G), opcit

-celui-ci préside la commission principale composée d'un adjoint civil et de neuf membres élus au suffrage à deux degrés :les 17 présidents de djemaa des douars et tribus enfin seize membres de droit, les bachagha ,agha et caïds.

**-l'organisation de la commune mixte** se présente comme suit <sup>9</sup>:

\*l'administrateur et ses adjoints.

\*la commission municipale.

\*commandement et représentation des musulmans:

- |  |   |
|--|---|
| 1 - ville de laghouat (11.017 habitants)             | -un bachagha + une djemaa élue.   |
| 2 - confédération des Larbba (23.721 habitants)      | -un bachagha de commandement effectif qui coiffe les 9 tribusnomades et les 5 ksours. |
| - 9 tribus nomads                                    | -un bachagha + un agha adjoint.   |
| - 5 ksours   | - 9 agha et caïds .   |
| 3 - tribu semi nomade des mkhalif Lazreg(3.532 hbts) | - 12 djemaa élue.   |
| 4 - tribu nomade des mkhalif Djob(867 hbts)          | - un bachagha + une djemaa élue.  |
| 5 - Ksar autonome de Tadjmout (994 hbts)             | - un agha + une djemaa élue.  |
| 6 - Ksar autonome d'Ain madhi (1.061 hbts)           | - un caïd + une djemaa élue.  |
|  | - un caïd + une djemaa élue.  |

Population totale de la commune mixte:41.192 hbts en 1948

### **La maison de l'administrateur:**

Cette équipe de l'administrateur ,de bachagha et djamaa élue ont été chargé de l'administration des services civils des citoyens, ils ont exercés leurs responsabilités dans une bâtisse divisée en deux parties ,ou la première est celle des bureaux de l'administration et la deuxième est occupée par un logement de fonction ou abrite l'administrateur.

Le premier édifice de L'administrateur de la commune mixte de Laghouat situé à l'intersection du zgag labadna avec la rue du 1er novembre-avenue cassaigne- (actuellement un antenne de la sonelgaz)<sup>10</sup>



**Fig. n°33: Le premier édifice de L'administrateur**

La commune mixte a été supprimée par l'arrêté du 20 décembre 1958.<sup>11</sup>

1950 la découverte du gisement de hassi rmel

- ✓ Le 31 mars 1959, M. Jacques Soustelle, ministre français délégué auprès du Premier ministre (Michel Debré), chargé du Sahara, des TOM, DOM et de l'Énergie atomique,

<sup>9</sup> HIRTZ, (G),opcit

<sup>10</sup> Djoudi lhadj mohammed ancine moudjahid,et ancien membre de l'APC dans les années 1960

<sup>11</sup> <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr>

annonce l'installation à Ouargla de la préfecture du département des Oasis, en représailles de l'accueil froid qui lui avait été réservé par les Laghouatis lors de sa visite le 31 janvier précédent. Laghouat donc est annoncé une sous préfecture.

### **C- Laghouat dans la république algérienne indépendante:**

- ✓ L'Algérie indépendante en 1963, a 15 départements résultants de l'administration coloniale. Dont le président HOUARI BOUMADIENE a changé la nomination du "département" à "wilaya "en 1968.
- ✓ La wilaya de Laghouat résulte du découpage administratif de 1974 .(l'Algérie est découpée en 31 wilayas) Laghouat retrouve son statut de chef-lieu de wilaya. ainsi que celui de 1984(l'Algérie est découpée en 48 wilayas).

#### **1-2-2 A l'échelle urbaine:**

##### **A- Le ksar de Laghouat avant 1852 :**

Laghouat un ksar à l'époque était construit sur les hauteurs de deux mamelons du rocher "tizi grarine ". une partie se situant sur le mamelon, Est de sidi AEK et qui occupe sur son flanc nord ,la rue principale zgag el hadjadj ,l'autre quartier, et qui est le plus grand ,occupe le mamelon ouest ,avec pour éminence la kasbah d'Ahmed Bensalem, aujourd'hui la grande mosquée d'Essaffah - entre ces deux mamelons , on constate comme un vallon, à travers le quel passe le ruisseau ,dit "oued el khiar " (ou en arabe ,"l'oued , le meilleur en opposition à l'oued mzi , qui coule irrégulièrement, ou presque à sec mais qui peut occasionner de ravages, durant ses crues .l'oued Elkhiar ,est donc un ruisseau utile,en guise de gros canal ,et passe par ce vallon, en traversant l'ancienne place ,dit rahbet el khiar .cette place ,eut été remplacé par par la place rando après 1852.<sup>12</sup>



**Carte n°3 : restitution du ksar de Laghouat avant 1852. Source : شتيح 2011<sup>13</sup>**

Le Ksar de Laghouat était caractérisé par son tissu urbain très dense, rassemblant des quartiers sont reliés entre eux par un réseau des rues étroites sinueuses tout en suivant la morphologie du site. Fromentin, qui visita Laghouat au mois de juin 1853, la décrit ainsi:

<sup>12</sup> Sabek mohammed opcit

<sup>13</sup> شتيح عز الدين-إعادة توظيف المعالم التاريخية(بناء الامس/وظيفة اليوم)حالة دراسية حصن بوسكارين-الاعواط/مذكرة ماجستير/جامعة منتوري قسنطينة 2011

« Comme toutes les villes du Sud, Laghouat est bâtie sur un plan simple qui consiste à diminuer l'espace au profit de l'ombre. C'est un composé de ruelles, d'impasses, de couloirs, de fondouks entourés d'arcades. Au milieu de ce réseau de passages étranglés, où on a eu soin de multiplier les angles et de briser les lignes, afin de laisser encore moins de chance au soleil, il n'y a pour vraies voies de circulation que deux rues directes.» MANGIN, 1893 <sup>14</sup>

Il convient de noter que le ksar était équipé d'un système de défense fortifié représenté par des remparts, des portes et des tours, c'est ce que El-Ayachi « العياشي » a mentionné lors de son voyage dans la région en 1663.

« ... Cette ville est construite sur le versant de deux collines s'élevant au milieu d'une plaine sableuse traversée par l'oued M'Zi, elle est défendue par une muraille de pierre et entourée d'une ceinture de magnifiques jardins .... »<sup>15</sup>



**Fig. n°34 vue sur le Ksar de Laghouat. Source : L'Illustration, Journal Universel, 1852<sup>16</sup>**

Les deux quartiers sont traversés par un axe structurant reliant les deux portes BAB ECHARGUI et BAB ELGHARBI . ces deux quartiers sont reliés par une place était marquée par sa fonction commerçante (Rahbat)qui est rahbet elkheir,place randan anterieurement .



**Carte n°4 : le ksar de Laghouat avant 1852.Source : PPSMVSS<sup>17</sup>**

<sup>14</sup> MANGIN, E. : Notes sur l'histoire de Laghouat, (Revue Africaine Tom I, 1893).pp30, 31.

<sup>15</sup> SOLEILLET, P. : L'Afrique Occidentale: Algérie, Mzab, Tidikelt, Avignon 1878.p.5

<sup>16</sup> L'Illustration, Journal Universel, No 513, Volume XX, Décembre 25, 1852

## **B- La ville de Laghouat durant la colonisation 1852:**

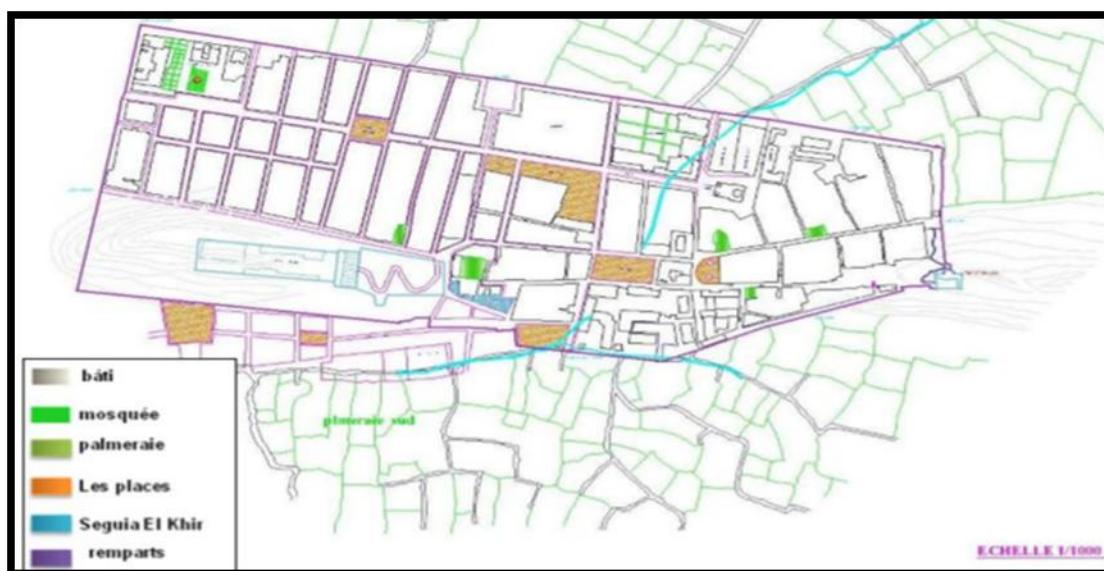
L'occupant français a décidé de faire de Laghouat une zone militaire ,ceci après que le général Du Barail eut décidé de préserver la ville et d'en faire une belle cité , à la rentrée du Sahara ... Durant les 1 ers jours du mois de décembre 1852 ,la ville a du résiste sous la conduite du Cherif Med ben Abdallah ,venu du Ksar d'Ouargla ,de Nacer ben Chohra et de Telli.bellakhal ,des Oulad Nails El ghraba ...Le 4 décembre la ville fut prise d'assaut ,et le drapeau français flottait déjà sur les terrasses de la Kasbah d'Ahmed Bensalem.<sup>18</sup>

Après sa conquête le ksar de Laghouat a subi plusieurs interventions créant un nouveau visage et une nouvelle image de la ville suivant une logique de colonisation dans le but de contrôler l'espace et de maîtriser la circulation des indigènes et d'assurer la perméabilité et l'accessibilité à l'ancien tissu .

Cette image se traduit par :

- ✓ **La démolition de quelques quartiers dans ouest de la ville.**
- ✓ **Des opérations de restructuration des voiries.**«Toutes ces ruelles et ces impasses ne tardèrent pas à disparaître et firent place à des rues plus larges permettant une circulation facile. »<sup>19</sup>
- ✓ **L'organisation du tissu urbain au tracé géométrique régulier.**

Ainsi de donner l'importance à la création et l'aménagement de l'espace publique dont il apparut la place Randon sur la trace de Rahbat Elkheir auparavant.



**Carte n°5: plan de la ville de Laghouat au début de l'époque coloniale. Source : 2011 شتيح<sup>20</sup>**

<sup>17</sup> PPSMVSS Laghouat opcit

<sup>18</sup> Sabek mohammed.opcit

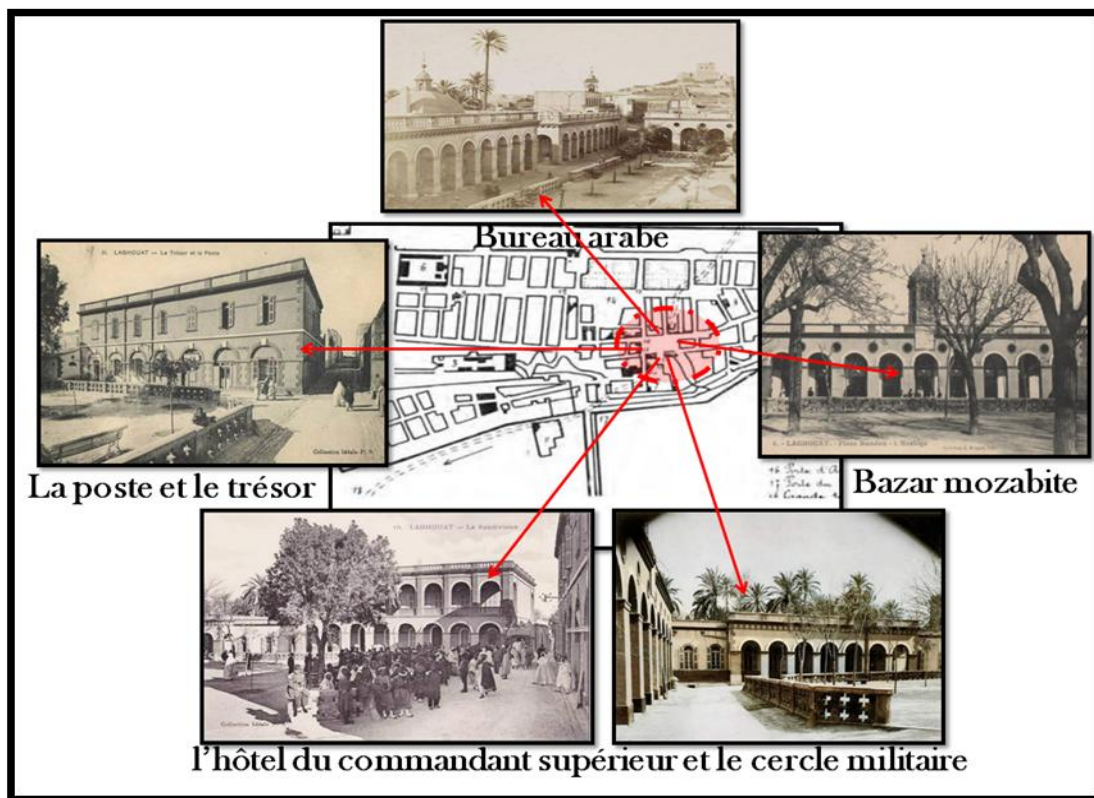
<sup>19</sup> MANGIN, (E), Notes sur l'histoire de Laghouat, (Revue Africaine Tom I, 1893). P 78

## **La création du quartier européen:**

### **A. 1ère phase :** (a un caractère militaire)

La création du quartier européen est concrétisée en 1854, et Le noyau de ce quartier est La place Randon qui représente à Laghouat, un centre monumental de la ville coloniale, un centre européen construit suivant l'objectif du Maréchal Randon, le Gouverneur Général de l'Algérie, qui avait tracé l'action de son commandant supérieur à Laghouat, le Capitaine Du Barail avec des instructions bien définies parmi lesquelles " Faire de El-Aghouth une grande et belle ville (pour le pays bien entendu) (...) un grand centre" <sup>21</sup>

C'est Du Barail qui, sans désespérer, entrepris dans les semaines qui suivirent le siège, les premiers travaux de transformation de la ville. Il conçut l'ébauche d'un plan moderne. Il redressa un certain nombre de rues, traça au centre du quartier des Ahlaf, **la place RANDON** qui devint le cœur de la cité avec l'hôtel du Commandement Supérieur, le Cercle Militaire, le Bureau Arabe et le Bazar de Cheikh Ali. <sup>22</sup>



**Fig. n°35 :la place RANDON ,le noyau du quartier européen**

**Source des photos : www.delcampe.net. traitement de l'auteur sur carte de laghouat.**

<sup>20</sup> شتيح عز الدين- اعادة توظيف المعالم التاريخية(بناء الامس/وظيفة اليوم)حالة دراسية حصن بوسكارين- الاغواط/مذكرة ماجستير/جامعة منتوري قسنطينة 2011

<sup>21</sup> Charles Philebert, Algérie et Sahara. Le général Margueritte (1882), Paris, direction du spectateur militaire, 1882. KessingerLegacy Reprints. p 137.

<sup>22</sup> HIRTZ, (G), Laghouat, les Larbaa, les Mekhalif et la Zaouia Tidjania : essai sur l'évolution, sociale et politique de la région de Laghouat depuis 1830, 1950, 99 pages

Dans la période coloniale, la place était tracée dans le but de **compléter l'articulation entre les deux quartiers**, elle a été marquée par sa forme rectangulaire et sa fonction par excellence militaire (place d'arme) accueillant les cérémonies importantes de la vie militaire, le lieu de rassemblement des troupes.

**La Seguia Lekheir** était l'unique endroit où les habitants de la ville venaient chercher l'eau nécessaire à leurs besoins. Coulant alors à ciel ouvert et les bords abattus par les pas des animaux, le ruisseau était un peu plus large à cet endroit. Les chevaux, les ânes, les chameaux venaient y boire. C'est encore le même spectacle que l'on peut voir presque au même emplacement, à l'abreuvoir qui touche le lavoir. A quelques mètres de là, place Randon, il y avait un bain maure, surmonté d'une coupole, qui fut, tout d'abord, transformé en hôtel du commandement et qui est aujourd'hui le siège de l'annexe de Laghouat.<sup>23</sup>

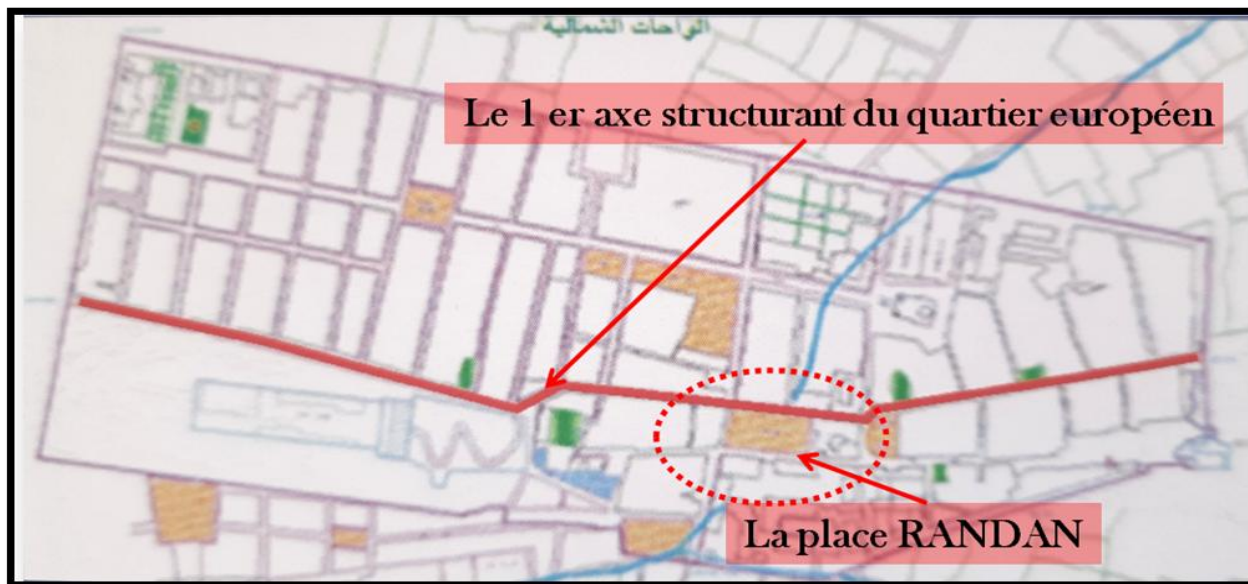
Ce canal désigné par Oued Lakhiair ou Oued El.Khayer ,qui signifie en arabe " l'Oued ,le meilleur" ,en comparaison à l'oued Mai ,le plus souvent à sec ,et qui en cas d'orages peut occasionner des ravages torrentiels..L'Oued Lakhiair prend départ à partir des sources qui coulent en bas ,sur le lit du Mzi et à proximité de " Kaf edakhla" ; il se dévie de l'Oued Mai ,en s'écartant de ce dernier ,perpendiculairement ,pour se diriger du côté Ouest de l'oued Mai ,pour aller traverser la palmeraie de l'oasis nord...Ainsi donc ,il se fraie un chemin à travers El.Gasma et de la vers Zgag El.Ghabou ....Cette rue était auparavant une ruelle de jardins et faisait usage d'un cours d'eau qui desservait les jardins sur son passage ...Au delà.de cette rue ,soit approximativement de l'autre côté du jardin(actuellement l'Hôtel de Wilaya) ,l'oued Lakhiair prend la direction de Rahbet Lakhiair qui se situe dans une dépression dans le vaste vallon.qui séparé l'ancienne en deux quartiers . Là l'oued Lakhiair coule toujours à ciel. Ouvert ,en servant d'abreuvement et d'approvisionnement en eau ,il.coupe Rahbet Lakhiair en diagonal., soit tout en la pénétrante dans un.angle et la quittant dans l'angle opposé ,soit approximativement sur l'emplacement actuel de Secteur ...De là ,on en faisait à la fois un lavoir et un canal d'irrigation des jardins du Sud ..Les français ont transformé ce canal à ciel ouvert en un canal couvert ,mais tout en respectant son même itinéraire.<sup>24</sup>

**L'emplacement de la place Randa** n'est pas aléatoire, il est soumis à un ordre cohérent reliant les différentes **fonctions administratives et militaires** de la place et relie aussi les deux quartiers indigènes par sa situation sur l'axe structurant reliant les deux quartiers, qui a pris une forme rectiligne.

---

<sup>23</sup> PETIT, O. : essai d'histoire sociale sur la ville de Laghouat (collège de paris, 1976).

<sup>24</sup> Sabek mohammed opcit



**Carte n°6: la ville de Laghouat durant l'occupation française - 1ère phase-**  
**Source: carte PPSMVSS traitée par l'auteur**

La place Randon est nommée pour la mémoire de gouverneur général Randon ou la place Si El Houasse qu'était en comparaison avec les plans de la période précoloniale est superposée sur Rahbat El kheir.

Cet emplacement était très convenable à cause de plusieurs facteurs à savoir sa situation intermédiaire entre les deux quartiers, son relief presque plat en plus l'écoulement de la seguia dans le point le plus bas de l'urbanisme du Ksar.

La place a gardé son caractère de la période précoloniale dont elle était marquée par sa fonction commerçante (Rahbat) en réalisant le bazar des mozabites. Et plus sa nouvelle fonction administrative, elle a été un lieu public abritant les bâtiments administratifs comme le bureau arabe la poste et le trésor... etc.

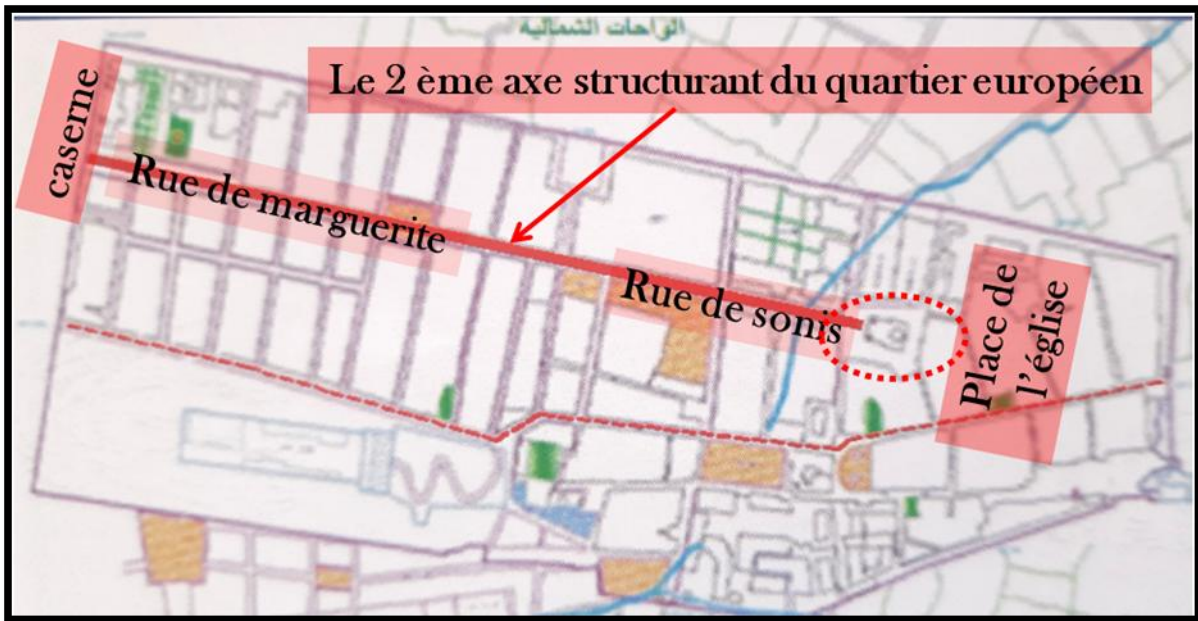
Actuellement, elle est toujours une place militaire fermée complètement et entourée totalement par des murs d'enceinte mal exploitée.

### **B. 2<sup>ème</sup> phase :** (a un caractère, culturel, civil et administratif)

#### **la transformation de la ville de Laghouat : MARGUERITTE -SONIS**

Le dédoublement de l'axe structurant à un axe rectiligne reliant l'église (fonction culturelle) et la caserne (fonction militaire) en créant la rue de sonis et la rue margueritte.

Laghouat avait pris rapidement le cachet d'une ville moderne, avec la création d'un grand axe qui est la rue Margueritte suivant la direction des collines en épousant la forme du site et Avec un esprit de monumentalité (église, portes, mosquée...)



Carte n°7: la ville de Laghouat durant l'occupation française -2ème phase-

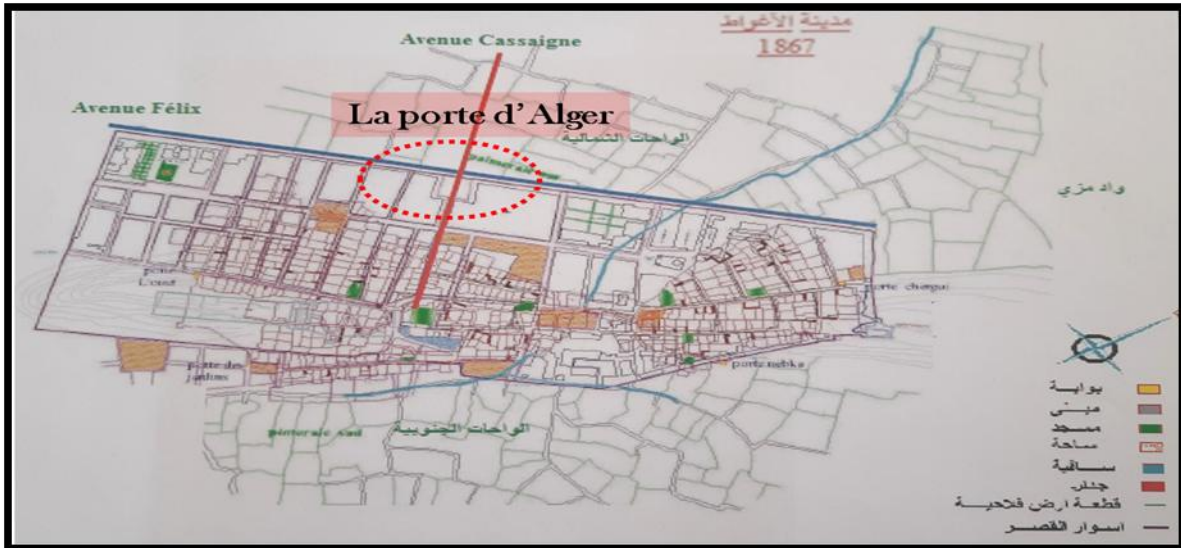
Source: carte PPSMVSS traitée par l'auteur

### C. 3<sup>ème</sup> phase :

Un deuxième dédoublement de l'axe structurant à un axe rectiligne au périphérie du ksar reliant les trois portes de la muraille de fortification, la porte de tractir, la porte d'Alger et la porte de Ain madhi en créant le boulevard d'Eugene Fromentin et l'avenue Félix dautrement Claverie qui est en extramuros .

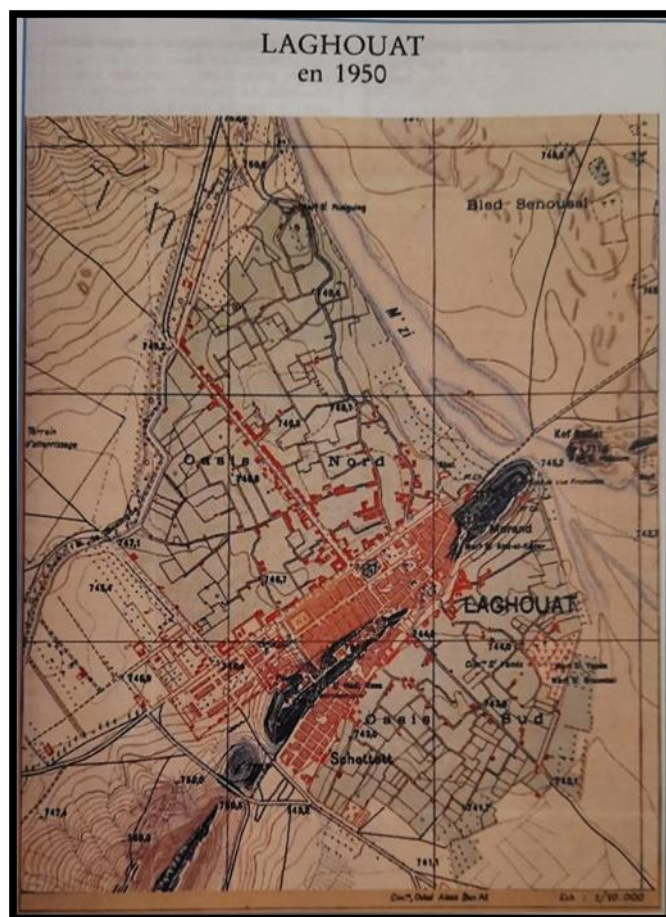
Avec la création d'un axe perpendiculaire aux trois axes structurants passant par la porte d'Alger nommé l'avenue de Cassaigne.

L'extension de la ville s'effectua en dehors de l'enceinte d'une manière très ordonnée cette extension se matérialise par une logique typologique en gardant l'alignement par rapport aux rues avec un module de 600m et un gabarit plus ou moins R+1 et souvent le commerce au R.D.C en arcades ornementées.



Carte n°8: la ville de Laghouat durant l'occupation française -3ème phase-

Source: carte PPSMVSS traitée par l'auteur



Carte n°9: la ville de Laghouat en 1950

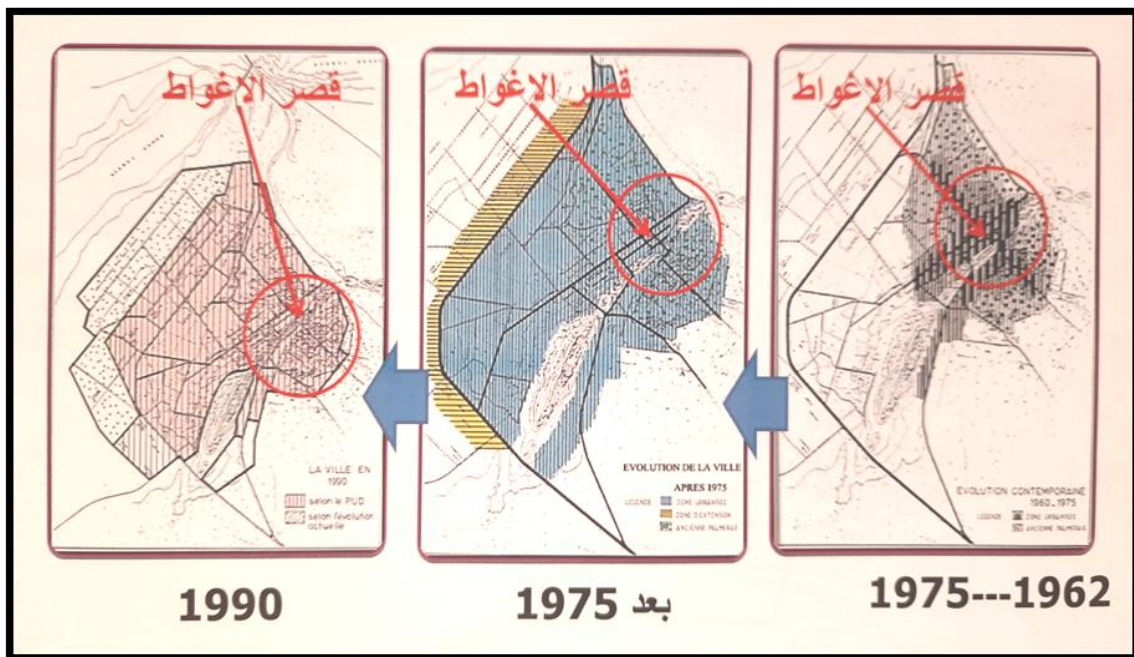
### **C- Période post coloniale après 1962:**

La ville de Laghouat continue à se développer sur les traces de la période coloniale, et dans les terrains de la palmeraie.

Vu l'existence de la contrainte naturelle de l'Oued M'zi sur la limite et du centre de la ville, une seule possibilité d'extension s'offrait à la ville, donna ainsi la priorité d'un développement vers la partie sud-ouest. On peut résumer cette période dans les phases suivantes<sup>25</sup> :

#### **A. 1ère phase :**

La contrainte naturelle de l'oued M'Zi (nord), la caserne Bessières et le quartier Marguerite (ouest) donne ainsi la priorité d'une croissance urbaine vers la partie (sud-ouest). Le quartier Ksar Bezaim, structuré par la voie Laghouat -Ksar El Hirane dans la partie (sud-ouest) de la palmeraie sud. Le quartier Ksar Essadikia structuré par la voie Laghouat -Ghardaïa au niveau du piémont (sud-ouest) de la chaîne Tizigarine. L'extension ouest quant à elle, a suivi le prolongement du boulevard colonial, voie Laghouat – El Houita. Avec le quartier Bouameur au piémont nord-ouest de la chaîne Tizigarine.



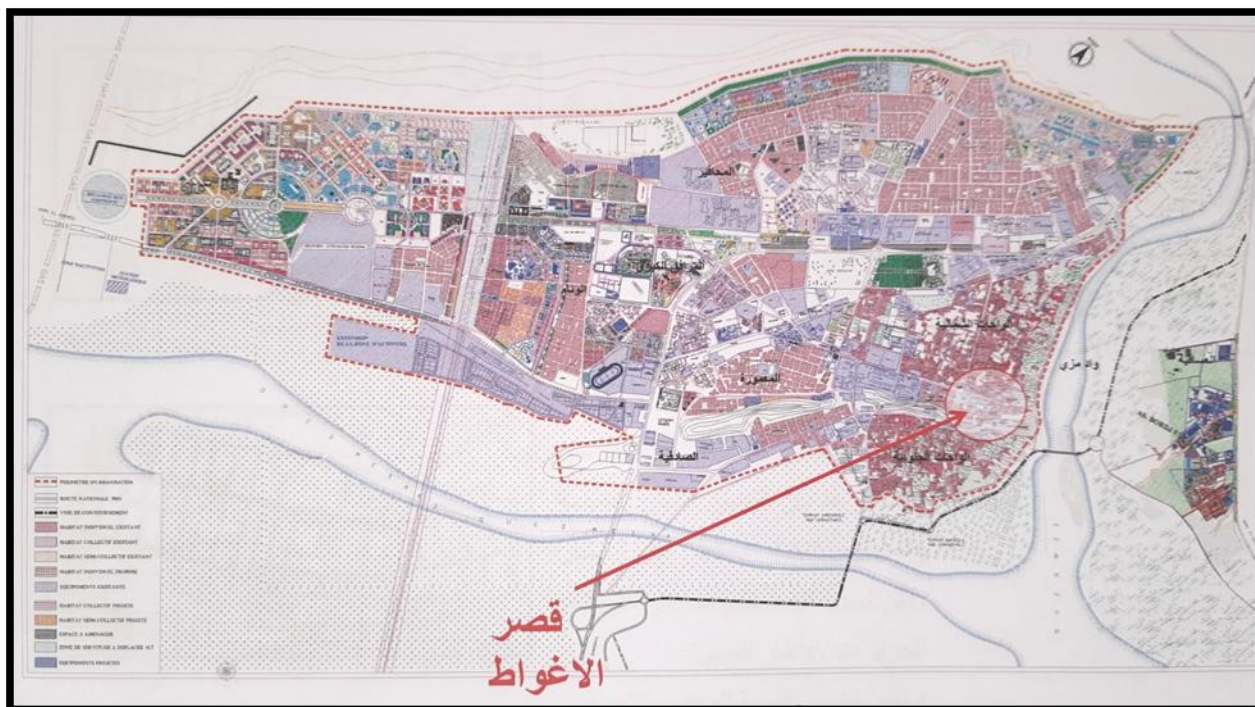
**Carte n°10 : extension urbaine de la ville de Laghouat après 1962 source PPSMVSS**

#### **B. 2ème phase :**

Dans cette phase la ville s'est développée par un dédoublement de sa surface initiale suivant la direction (nord-ouest) du côté de Mhafir et suivant l'axe structurant (RN°=1) cette extension est limitée par le Djebel Lahmar (Kef Mokrane).

<sup>25</sup> OTHMANI-MARABOUT (Z), « croissance urbaine : processus et formes d'urbanisation d'une oasis cas de Laghouat » thèse de magistère, EPAU, 2000.

Le tissu actuel composé par les lotissements de l'oasis nord et les différentes opérations d'habitat collectif sous forme de ZHUN ou des petites cités, Les quelques jardins plantés, encore existants, témoignent de l'équilibre écologique entretenu par l'homme avec l'environnement.



Carte n°11 : la ville de Laghouat après 1962 source PPSMVSS

## 2- PRESENTATION DU CAS D'ETUDE:

### L'ANCIEN SIEGE DE LA WILAYA DE LAGHOUAT

#### (ex siège de la commune mixte de Laghouat)

Notre recherche a pour but de dévoiler un élément remarquable du patrimoine de la ville de Laghouat témoin d'une période importante de son histoire.

Cet élément se représente en un monument spécifique et unique de son caractère architectural, son rôle administratif durant le colonialisme français et après l'indépendance, dont la raison de travailler sur ce monument se résume principalement dans les critères suivants :

- ✓ **Un patrimoine singulier, proéminent et exceptionnel de la ville de Laghouat.**
- ✓ **Un type de monument très particulier et unique par son architecture.**
- ✓ **Il rassemble une variété architecturale entre le traditionnel et le style colonial.**

Notre cas d'étude s'agit de **l'ancien siège de la wilaya de Laghouat transformé de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat**; actuellement prend la fonction d'un **hôtel de wilaya**, il est utilisé comme maison d'hôte pour accueillir les autorités et les délégations officielles.

Le monument est hérité de la période coloniale représentant l'emblème de la ville coloniale et son cœur. Il fait partie de notre patrimoine et de notre histoire.



**Fig. n°36 : l'ex siège de la commune mixte de Laghouat**

**En 1945 environ**

**-source judaicalgerie.com**

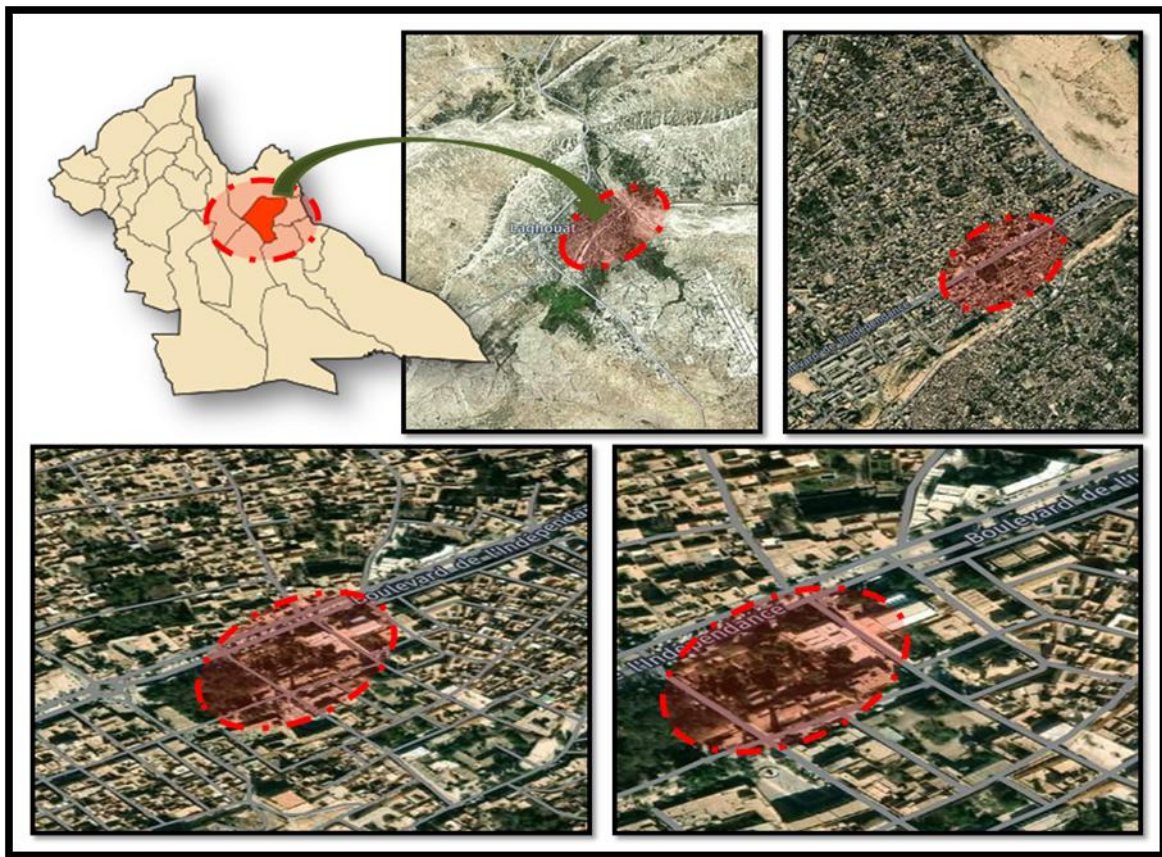


**Fig. n°37: l'ancien siège de la wilaya de laghouat -ex siège de la commune mixte de Laghouat-  
actuellement l'hôtel de wilaya-source auteur.**

### 2-1 Situation:

Ce bien immobilier représenté en **un hôtel de wilaya**, se situe sur la rue d'Alamir Abdelkader au plein centre-ville de Laghouat chef lieu ,au cœur de l'ancien ksar dans le quartier «Seffah » à coté du jardin public Alkods (Djenane Ibaylik).

Il est composé d'un bâtiment en rez-de-chaussée avec une tour, et d'un grand jardin contient de nombreux types d'arbres, est au profit de la wilaya de Laghouat –l'administration locale – selon la décision de wilaya n° 739 du 18/06/2003,il est considéré comme une propriété privée appartenant à l'état .il est inscrit au registre national des propriétés non désignées pour l'intérêt public.



**planche n°1: situation de l'ex siège de la commune mixte –L'HOTEL DE WILAYA - dans la ville de Laghouat. Source : image Google Maps traitée par l'auteur.**

Il est limité:

- Du nord par **le boulevard de l'indépendance**
- Du sud par **la rue Elamir Abdelkader**
- De l'EST par une rue puis **la nouvelle extention de l'hotel de wilaya**

(Anciennement le presbytère) et **le cinéma M'zi**

**-De l'ouest une rue puis le jardin public Alkods (jnane Ibaylik).**

Sa surface est estimée à 6584 m<sup>2</sup> environ(bâti et non bâti ).

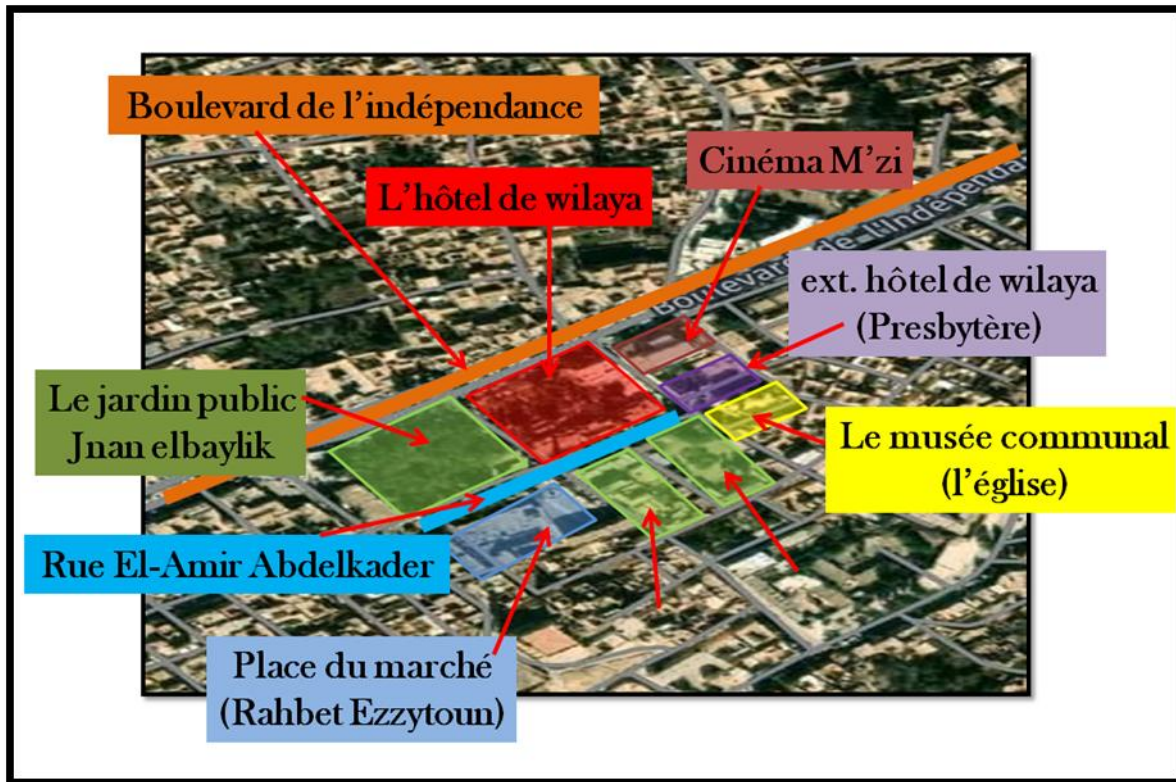


planche n°2: situation de l'ex siège de la commune mixte –L'HOTEL DE WILAYA -dans la ville de Laghouat. Source : image Google Maps traitée par l'auteur.

## 2-2 Situation du siège dans le PPSMVSS:

Le critère le plus important de ce monument est : sa situation dans le secteur sauvegardé du vieux ksar de Laghouat et son statut juridique.

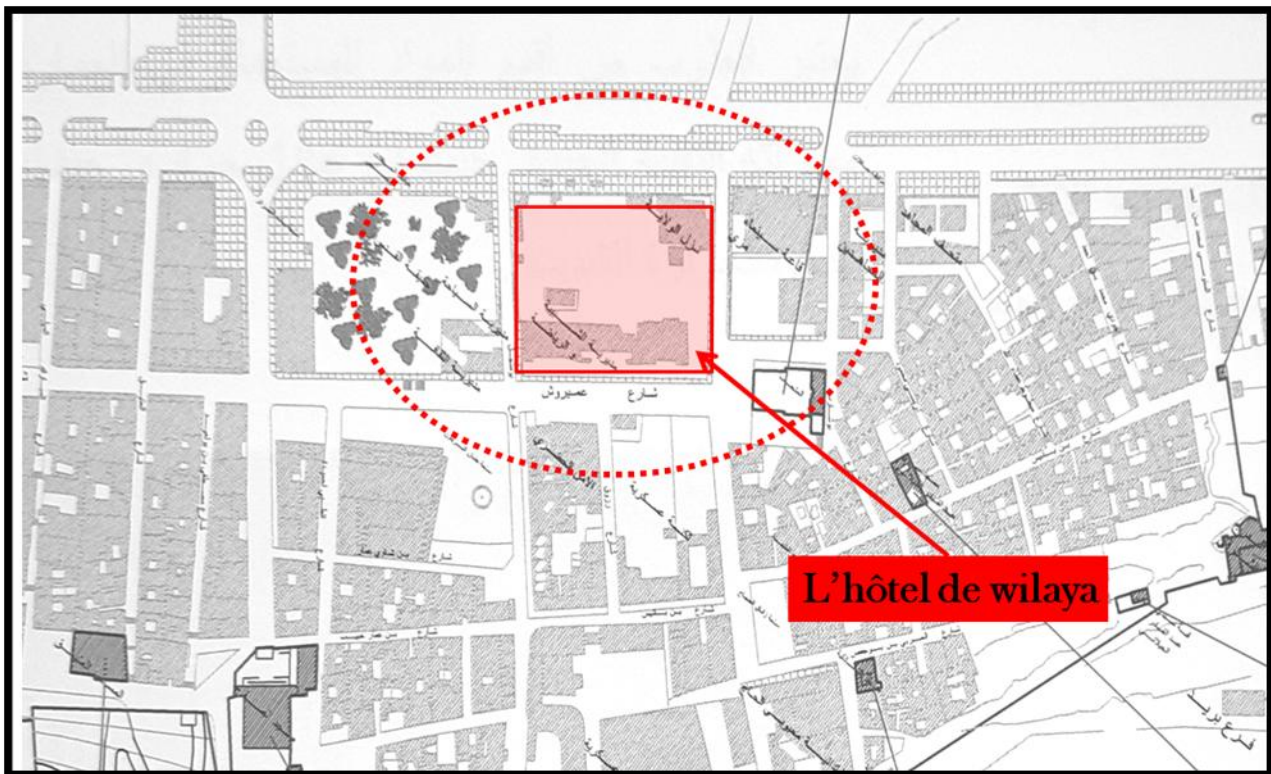
Ce monument qui n'a aucune trace sur la carte des monuments classés ou sur l'inventaire supplémentaire, n'a pas retenu l'attention sur les recommandations de PPSMVSS malgré qu'il constitue le seul monument élevé de ce style architectural, de cette grandeur et de son importance durant le passage administratif du ksar jusqu'à sa nomination en wilaya. il mérite d'être mentionné ou classé parmi les monuments historiques de la ville dans le PPSMVSS.<sup>26</sup>

La seule indication est d'être soumise aux régimes de protection et les règles générales appliquées sur les autres constructions du secteur sauvegardé.

<sup>26</sup> SECTEUR SAUVEGARDÉ DÉCRET DE CRÉATION ET DE DÉLIMITATION N°11-141 du 28 mars 2011/ JO N°20 du 30/03/2011.



**Planche n°3: Carte des biens immobiliers et des monuments historiques du secteur sauvegardé de Laghouat**  
**Source : auteur sur un fond de PPSMVSS 2015**



**Planche n°4:Sa Situation dans la carte des monuments historiques PPSMVSS.**  
**Source : auteur sur un fond de PPSMVSS 2015.**

## **Conclusion chapitre II:**

Laghouat ksourienne, sous l'occupation française est devenue une ville urbaine avec un tissu urbain modern de caractère géométrique avec des tracés rectiligne, engendré par la création des boulevards et un élargissement des vois.

L'autorité française voulait incarner le nouveau pouvoir décisionnel de la ville, en construisant des édifices imposants, reflétant une image de dominance.

A cette époque, et sur le plan administratif, Laghouat est transformée en commune mixte, qui est le début d'une nouvelle ère. pour traduire cette transformation, le siège de la commune mixte a été l'articulation entre les autochtones et l'autorité française en matière civile, après presque un siècle de dominance militaire.

L'ancien siège de la commune mixte de Laghouat (l'hôtel de wilaya actuellement ) est considéré comme un monument singulier de la ville de son style néo mauresque , est un lieu de mémoire rattaché au système de gouvernance dans l'époque coloniale, qui s'intègre dans le centre historique de la ville et occupe une superficie importante dans le périmètre du secteur sauvegardé du vieux ksar, ainsi il se positionne dans une situation stratégique(au Cœur du secteur sauvegardé dont l'accessibilité est facile.

# **Chapitre III**

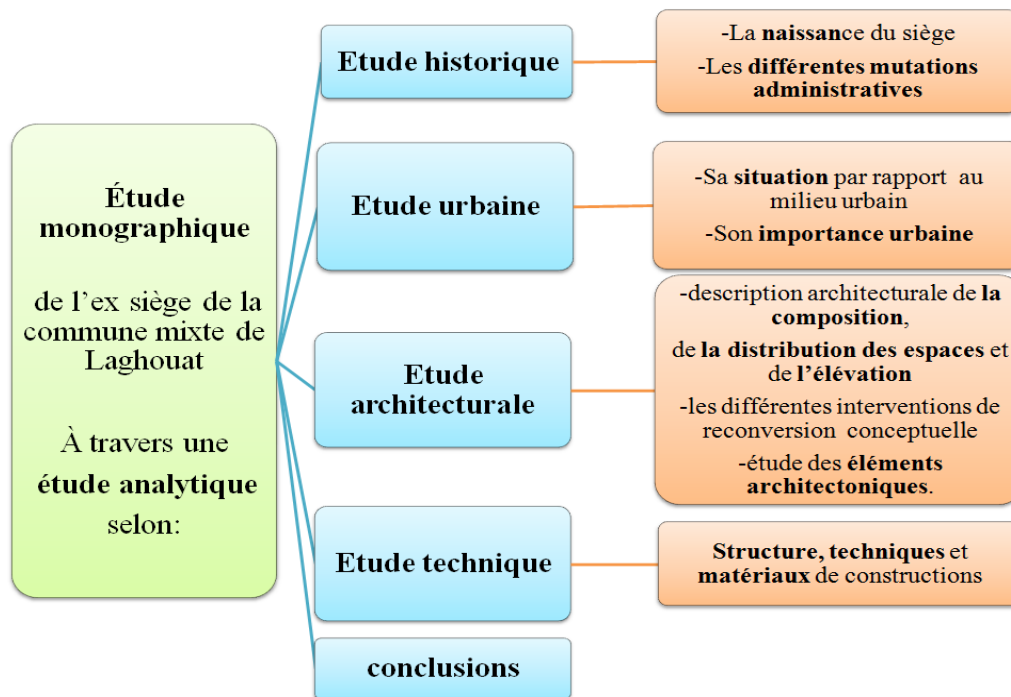
## **L'ETUDE MONOGRAPHIQUE**

**INTRODUCTION:**

L'ancien siège de la wilaya de Laghouat est la reconversion de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat qui, à travers le temps, a subi plusieurs interventions de reconstitution, de reconstruction et de rénovation à cause de ses mutations administratives dès sa construction. Donc, dans ce chapitre on va élaborer **l'étude monographique** de ce bâtiment en tant que l'ex siège de la commune mixte de Laghouat (la fonction primaire et originale du bâtiment), que cette étude sera faite à travers une **étude analytique**.

Cette étude analytique va être réalisée selon quatre échelles, échelle historique de ce monument, et revient aussi à le mettre en rapport avec l'ensemble urbain dont il fait partie, qui était auparavant le cœur de la ville. Sans oublier l'étude architecturale et l'étude technique pour avoir plus de détail et avoir une connaissance plus approfondie sur sa construction.

Toutes ces études constituent une base de données qui va contribuer à une mise en valeur de ce patrimoine bâti.



**Figure n°38: démarches de l'étude analytique de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat. Source : auteur.**

**1. ETUDE ANALYTIQUE DE L'EX SIEGE DE LA COMMUNE MIXTE DE LAGHOUEAT:**

**1.1. Etude historique :**

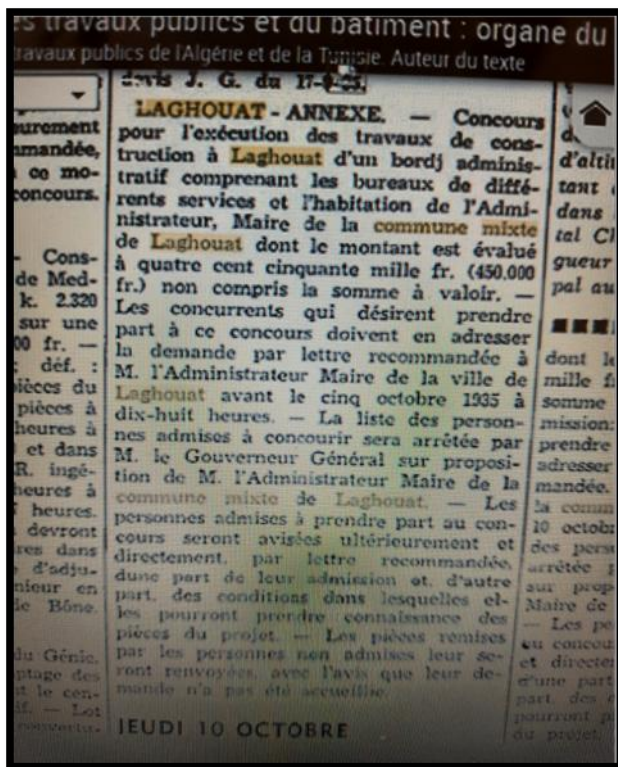
Cette étape de la recherche vise à établir tout un dossier historique basé sur les recherches documentaires retraçant l'origine, l'histoire et l'évolution de notre cas d'étude afin d'acquérir une connaissance approfondie sur le monument qu'était le premier objectif de cette

recherche de faire une base de donnée sur le monument qui sera par la suite une base pour des propositions et des interventions futures de notre projet. Pour cela nous proposons d'établir :

- La naissance de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat.
- Les différentes mutations fonctionnelles de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat.

### 1-1-1- La naissance de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat:

La résidence de l'administrateur située à zeguague laàbadna faisait usage de l'état civil, donc elle était une administration en même temps. Ce premier édifice était provisoire ou n'était pas dégagé, il se situait sur une avenue ne dépassant guère les 10 m ,Il était en outre entouré par toutes les bâtisses des autochtones, sans parler des jardins qui confinent ça et là ,et qui ne sont pas des lieux de sécurité...Le nouveau bâtiment ,quant à notre monument ,est planté au beau milieu de la ville ,il confine à deux grands boulevards par derrière et par l'avant ,puisque ils sont parallèles ,sans oublier les rues si larges qui sont de part et d'autre. Et puis la ville était en pleine mutation. ce n'était donc qu'une question de temps, pour pouvoir reconstruire et déménager, à chaque fois que les circonstances le permettent.<sup>1</sup>



Donc le Transfert des services de l'administration civile, à un bordj plus grand qui va englober tous les bureaux de service de cette administration et le logement de l'administrateur, était fait En octobre 1935 ou l'administrateur de la commune mixte de Laghouat a lancé le concours de la réalisation de ce bordj administratif pour que sa réalisation soit achevée en 1938.

**Figure n°39: Extrait du journal général des travaux publics et des bâtiments numéro du samedi 01 octobre 1935**

**Source : Gallica, BnF.<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> Sabek mohammed opcit

<sup>2</sup> Bibliothèque numérique de la bibliothèque nationale de France. Gallica BnF.

"Sur l'honneur de M. l'administrateur BERCHER, la ville de Laghouat va transférer prochainement ses services administratifs dans une nouvelle mairie digne de cette belle cité à la porte du Sahara.

Le projet retenu a été établi par M.P.Clévenot, Architecte-Voyer de cette ville, avec le concours de M.E.Kost, Architecte à Alger. L'exécution des travaux a été confiée à M.Bonino, Entrepreneur à Alger." <sup>3</sup>



**Figure n°40:Maquette du projet de  
la commune mixte de Laghouat 1936<sup>4</sup>**

---

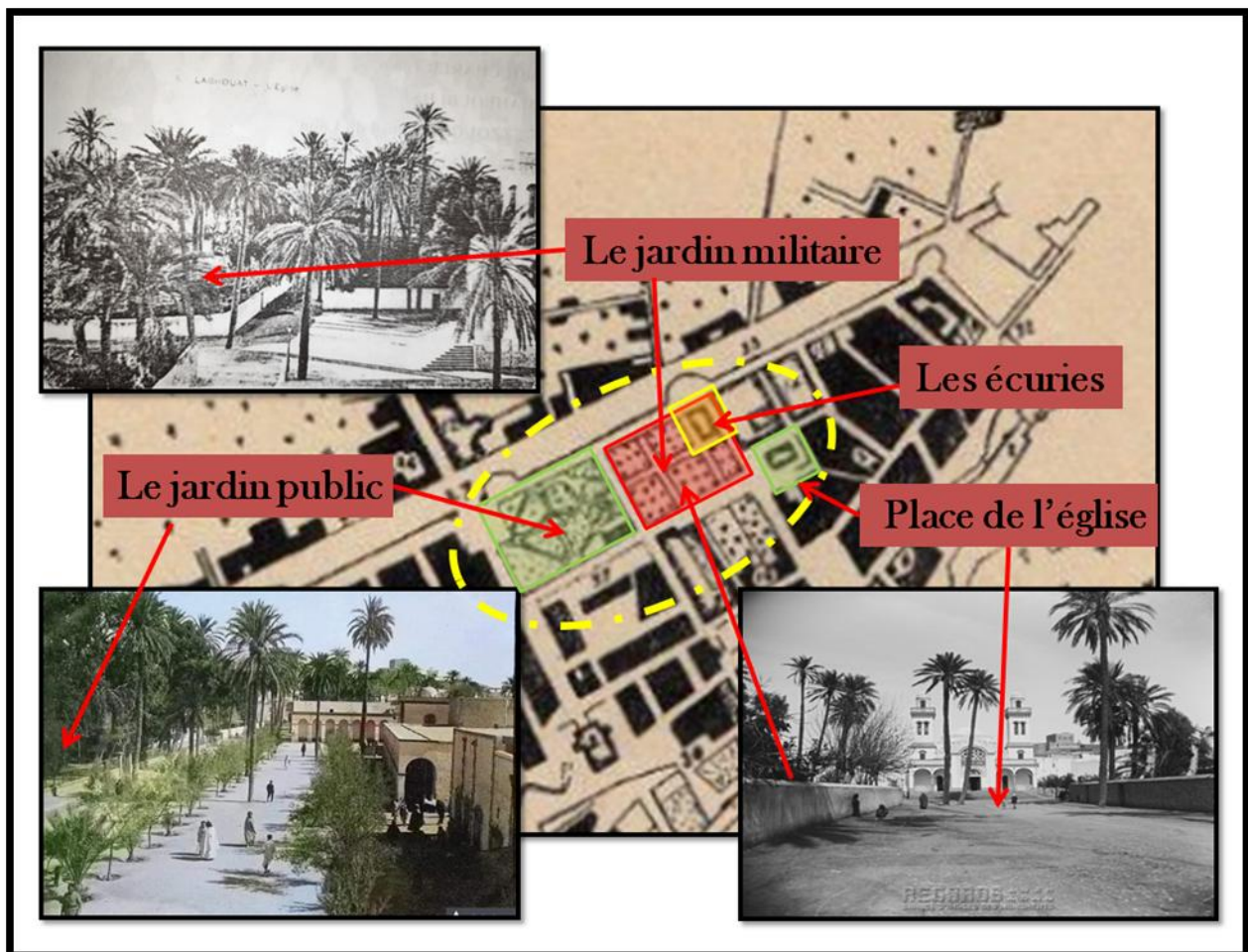
<sup>3</sup> BNF Gallica .op cit

<sup>4</sup> Chantiers nord africains N° 7, 9ème année; 1936, p 447. La nouvelle mairie de Laghouat, 1936. Il s'agit de la commune mixte de Laghouat. Source : Gallica, BnF.

Le siège de la commune mixte de Laghouat à été édifié sur un endroit très important dans l'organisation de la nouvelle ville européenne ,sur l'axe structurant reliant l'église et la caserne.sur une assiette dont sa nature juridique est considérée comme l'une des propriétés confisquées par l'occupation française,(qui est à l'origine privée),lors de l'entrée du colonisateur à la ville de Laghouat, selon la décision gouverneur général du 25/01/1853 qui comprend une liste des biens de Laghouat dont leurs propriétés sont confisquées.

Selon le plan topographique de la ville de Laghouat exécuté en 1896,ce lot de terrain de surface de 6584m<sup>2</sup> ,porte les numéros cadastraux suivants:**407 lot,406,398 lot,399 lot répété,424 lot,423,347,348 lot,353 lot,362 lot,363 lot.**<sup>5</sup>

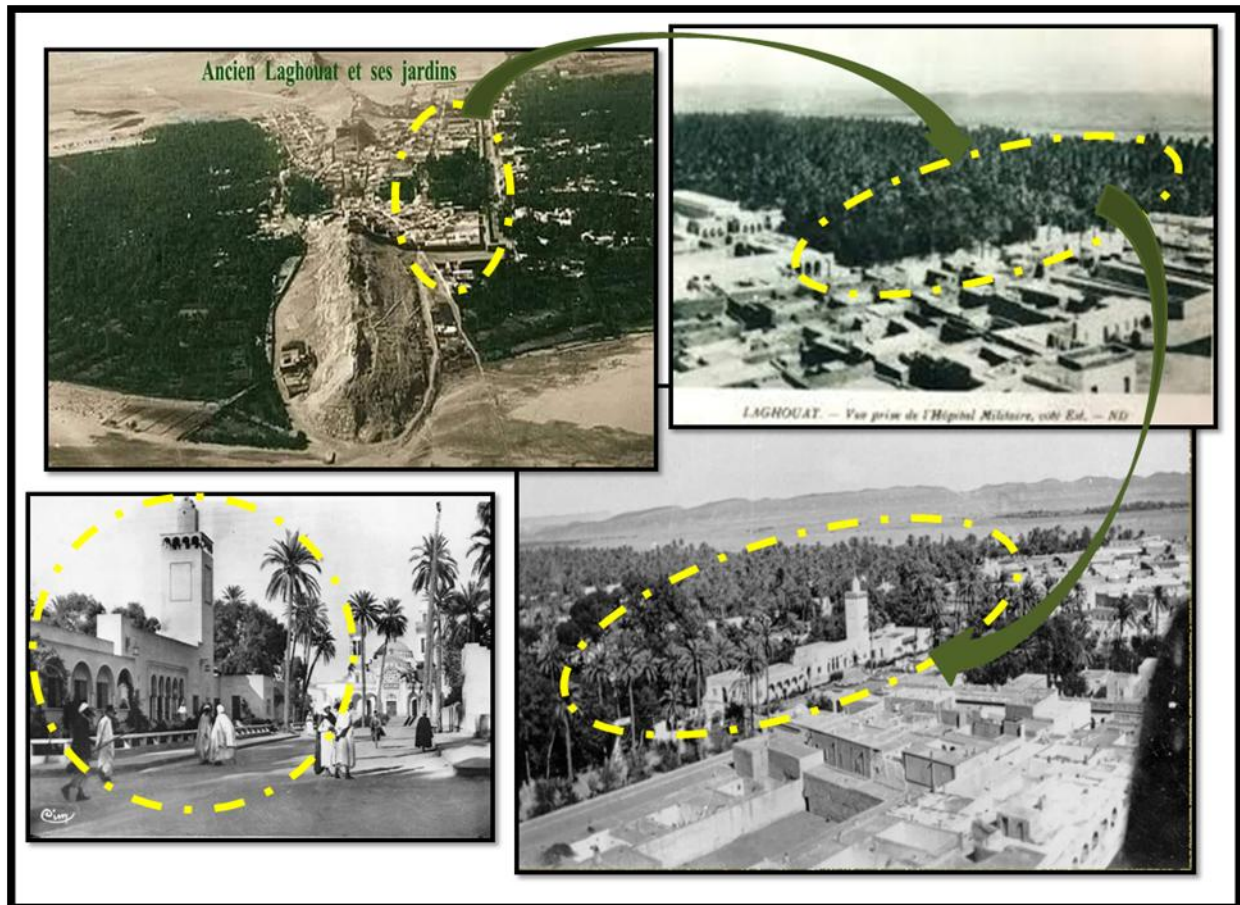
Durant la période coloniale et avant la réalisation du siège de la commune mixte, ce terrain a était utilisé comme **un jardin militaire** dont ils ont installé les écuries sur son coté nord-est.<sup>6</sup>



**Planche n°5: Le jardin militaire avant la réalisation du siège de la C.M de Laghouat**  
**Traitement auteur sur carte de Laghouat en 1920 et images de judaicalgeria.com**

<sup>5</sup>Direction des Domaines d'état de Laghouat

<sup>6</sup>Sabek mohammed opcit



**Planche n°6: Le siège de la C.M de Laghouat en 1938**  
**Traitement auteur par des images de judaicalgeria.com**

### **1-1-2- les différentes mutations administratives de l'ancien siège de la commune mixte de Laghouat:**

Ce projet a été conçu pour abriter l'administrateur et les services de l'état civil, mais avec la fin et la disparition du système administratif de communes mixtes en Algérie en 1958, et avec le développement du système administratif en Algérie et de l'administration locale, le siège de la commune mixte, a été reconstitué en:

Fonction	Période
siège de la commune mixte de Laghouat	1938-1959
siège de la sous préfecture de Laghouat	1959-1974
siège de la wilaya de Laghouat	1974-1983
Hôtel de wilaya + siège de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Laghouat	1983-2017
hôtel de wilaya	2017- à nos jours

**Tableau n° 3: tableau récapitulatif de différentes mutations administratives de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat**

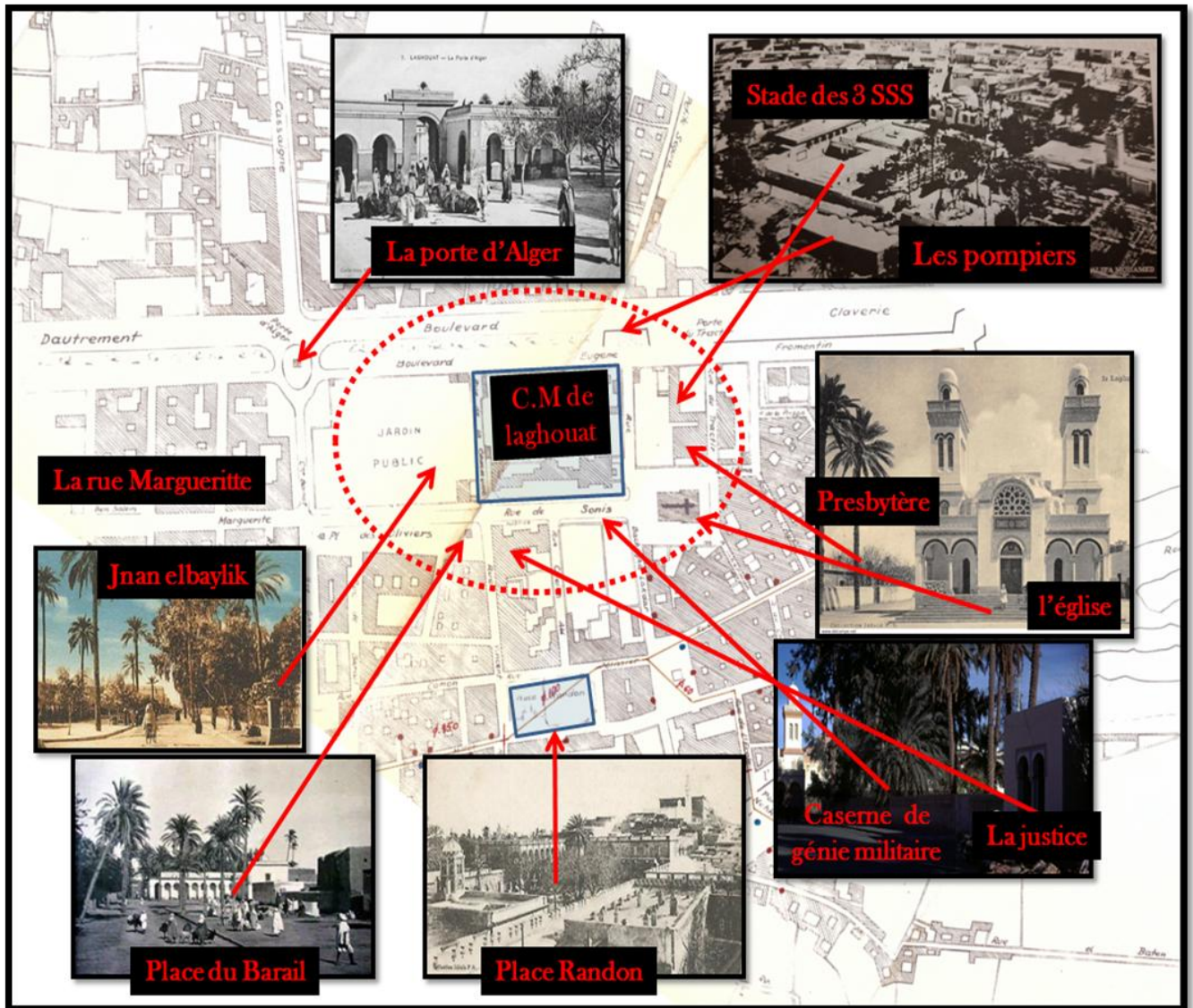
### 1-2 Etude urbaine:

#### 1-2-1-L'emplacement urbain de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat<sup>7</sup> :

Son emplacement exige qu'on le situe sur la **ville basse** ,aux **abords de l'Oasis Nord** ,qu'on a pris soin d'éliminer au profit des percements des boulevards ,entre autres cette avenue de l'Eglise qui prolonge celle de l'Emir AEk.....Outre cela ,il a fallu le construire à proximité **de l'enceinte de muraille** ,dont on projette déjà sa **suppression** ,sachant que la ville a tendance à **s'élargir** ,au détriment de la palmeraie qui occupait jadis tous les abords de la haute et ancienne ville.

mais pourvu que ça soit à proximité de la **Place Randon**, puisque elle renferme le cercle et l'administration militaire ; ce sont donc des organismes qui ont besoin l'un de l'autre et on n'avait pas cette latitude de construire en dehors de l'oasis, ça serait trop loin.et isolé.

<sup>7</sup> Sabek mohamed opcit



**Planche n°7: l'emplacement urbain du siège de la C.M de laghouat**  
 Traitement auteur sur carte de Laghouat en 1950 et images de judaicalgeria.com

### 1-2-2 L'importance urbaine de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat dans la ville:<sup>8</sup>

Ce projet en question, rentre dans le cadre d'une autre vision du colonisateur, lequel, s'était vu, désormais, appelé à donner un **nouveau visage** aux principales villes qu'il. Avait conquises et qui du reste, sont stratégiques quant à son entreprise coloniale et impérialiste...

Toujours pour ce projet, qui s'apprête tout à fait nouveau, par rapport à ce qui a été érigé au début de la colonisation, l'idée est de **créer des ensembles dégagés** pour l'administration à haute sphère. De les **moderniser**, et leur donner un **aspect** plus digne de la **puissance** de la France à cette époque.

<sup>8</sup> Sabek mohamed. opcit

Cette nouvelle structure abriterait donc la sous préfecture, consécutivement au nouveau découpage de l'Algérie coloniale en trois grands départements, voir le département d'Alger, celui d'Oran et celui de Constantine .Peu de temps après, soit dans les années 1950, il y eut un autre découpage administratif, moins centralisant que le précédent, et ce pour mieux faciliter les tâches incombant au Gouvernement d'Algérie. De nouveaux départements apparaissent ,tels que celui de Médéa ,celui de la Saoura et celui des Oasis ,C'est à ce dernier que Laghouat fait partie ,avec pour siège de préfecture , l'Oasis d'Ouargla...Tout comptes faits ,le projet s'adapte à cette nouvelle ère de l'après guerre ; il.est mieux apparent, mieux ouvert et plus apte à gérer les affaires de la ville ,mieux disponible encore à recevoir les directives émanant d'un chef lieu de département, situé cette fois-ci en bas ,dans le Sahara ,et qui a presque les mêmes caractéristiques que la ville de Laghouat.

Cette fois-ci encore ,on décidait **d'abandonner les anciens sites et édifices** qui s'approprièrent mieux à la politique des débuts de la colonisation.et qui demandaient discrétion et protection. L'édifice ,qui est donc l'objet de notre étude révèle donc toutes les **conditions nécessaires** à la colonisation.de l'après guerre et la France avait de ce penchant plus adapté aux nouvelles conditions que prescrivent les organisations mondiales ,ayant désormais leurs sièges à l'ONU. Juste à ce temps là ,il n'en sera plus question des Bureaux Arabes, ni de la fortification entourant l'ancienne ville, ni même jusqu'à la Place Randon et des structures qui l'entourent, mais à un **épanouissement** voulu, puisqu'on croyait tenir le pays avec plus d'assurance.

### **1-3 Etude architecturale:**

#### **1-3-1 Elaboration des relevés**

On a visité **l'hôtel de wilaya (l'ancien siege de la wilaya- l'ex siège de la commune mixte)**, notre cas d'étude, le 31/03/2021 pour la première fois; dont on a rencontré des difficultés pour cette visite vu sa fonction comme hôtel de wilaya" maison d'hôte pour les autorités". Cette visite a été faite pour l'élaboration des relevés architecturaux des plans et des façades, et pour prendre des photos de cet édifice. Pour mieux décrire ce projet de sa qualité architecturale, on a le visiter cinq fois séparées, pour faire une bonne lecture architecturale et géométrique.

Le relevé du plan et celui de la façade ont été réalisé par le décamètre, le relevé de la tour a été fait par Le distance-mètre à cause de sa grande hauteur que le responsable de L'administration locale a refusé de nous permettre de surmener sur laquelle à cause de la dégradation avancée des escaliers.

Au cours de notre recherche on n'a pas trouvé aucune trace graphique sur le bâtiment, donc à travers cette recherche on va essayer d'imaginer le plan initial et celui des transformations faites sur le bâtiment en démarrant par le plan actuel et la lecture approfondie sur le monument.



### 3. Les mensurations :

On a rapporté les dimensions et les mesures sur les croquis, les mesures horizontales, verticales et diagonales, ainsi que les indications descriptives.

Le relevé a été fait directement à l'aide du ruban à mesure et un double mètre rigide et un distance-mètre à laser.



Le ruban à mesure



le distance-mètre

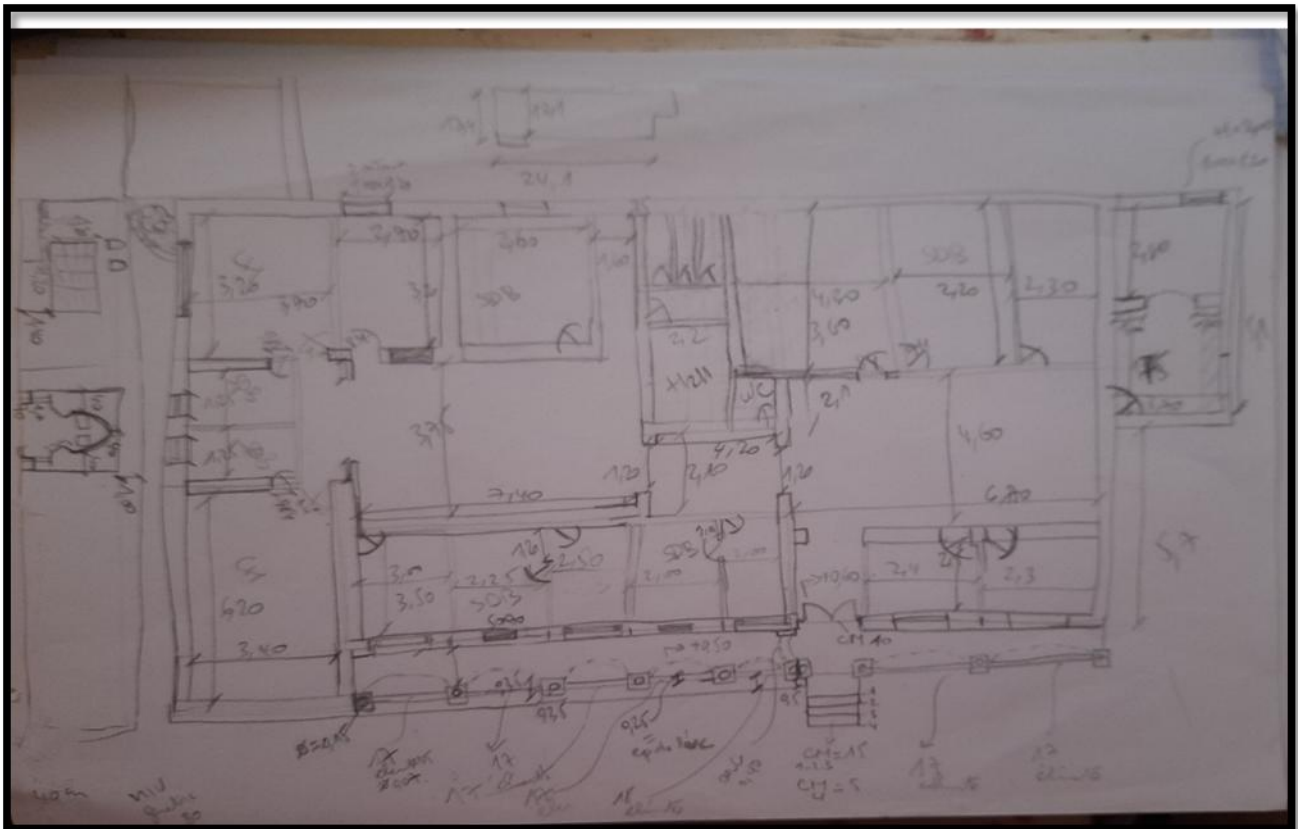
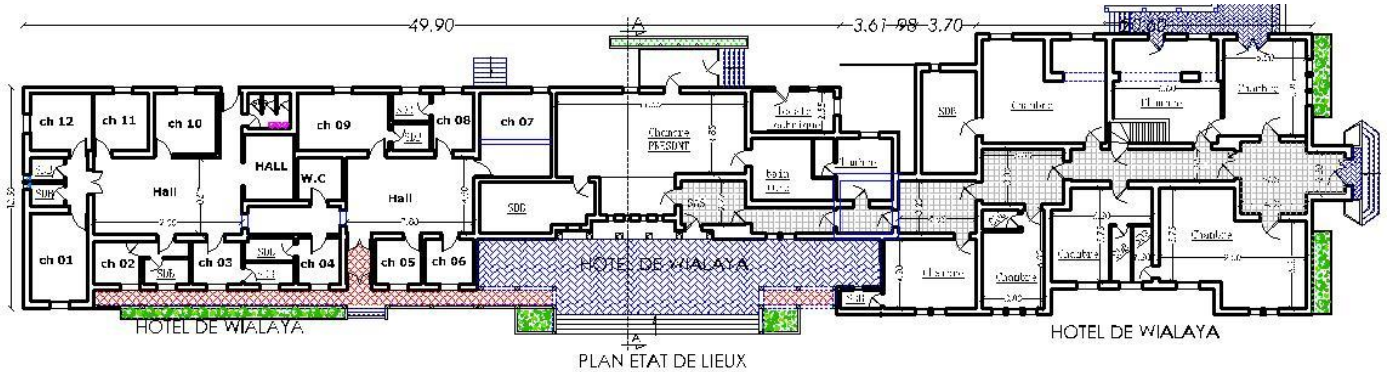


Figure n°42: le relevé du bâtiment –source auteur

#### 4. Le dessin graphique :

À l'aide du support informatique. (Dessin assisté par ordinateur DAO) on a projeté notre relevé-croquis en dessin graphique sur échelle, Ce qui nous a permis par la suite de réaliser les plans de l'hôtel de wilaya, les coupes et les différents détails architecturaux.

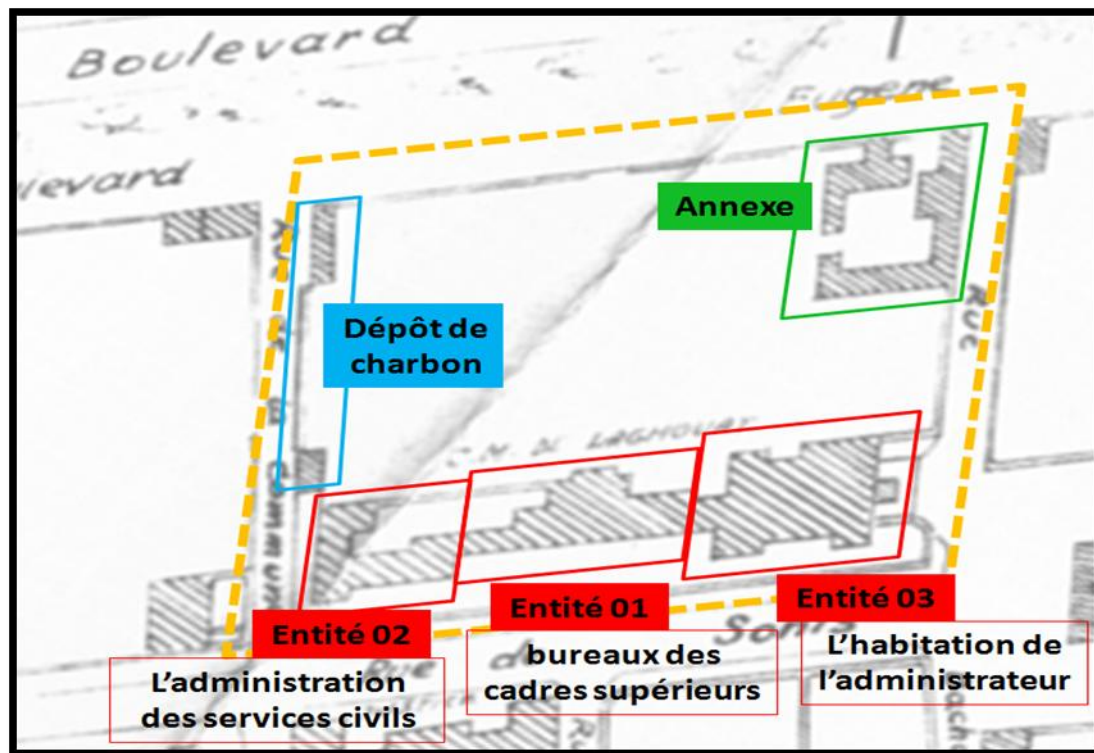
Le résultat est comme suit:



**Plan n°1: le dessin graphique – état des lieux- source auteur**

#### 1-3-2 Description architecturale:

Pour mieux expliquer la composition architecturale de ce monument, et d'après des investigations sur le bâtiment et des descriptions des témoins, on a conclu que ce bâtiment est organisé de trois parties, que notre étude architecturale va être sur la base de ces trois entités.



**Planche n°8: la composition d'ensemble de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat-traitement auteur sur carte de Laghouat en 1950**

A l'époque, cet édifice constituait une œuvre architecturale artistique, sobre d'ornementation et riche en matière volumétrique, cette œuvre était exposée le long de la rue de SONIS grasse à sa façade auto-clôturée.<sup>10</sup>

### **A- Composition d'ensemble: La forme générale:**

Le siège de la commune mixte a été composé de trois entités principales irrégulières formant harmonieusement le squelette général du bâtiment:

**-entité 01** : constituée **des bureaux des cadres supérieurs** c'est l'entité centrale, joue le rôle d'articulation et de séparation au même temps entre les deux autres entités.

Cette entité en retrait par rapport à l'alignement de la rue, est ornée par cinq arcatures en fer à cheval. Des escaliers de marbre conduisent à la porte d'entrée représentent la souveraineté et le pouvoir de l'administration française.

**-entité 02**: dédiée aux bureaux de **l'état civil** et des services des citoyens, donne sur le coté ouest sur la rue de la commune mixte, avec une porte d'entrée, encadrée, percée d'un bel arc, en fer à cheval, borné par deux colonnes.

**-entité 03** : c'est une entité privée, c'est l'habitation de l'administrateur, sa façade donne sur la rue de bachagha lakhdhar pour qu'elle soit en face du presbytère et de l'église. Elle est reliée avec l'entité principale par un atrium.

Ces entités forment une ligne droite domine toute la rue de Sonis.

En annexe du principale bâtiment, on trouve sur le coté Nord- Est la cuisine et le logement du chef cuisinier de l'administrateur. Sont édifiés à la place des écuries.

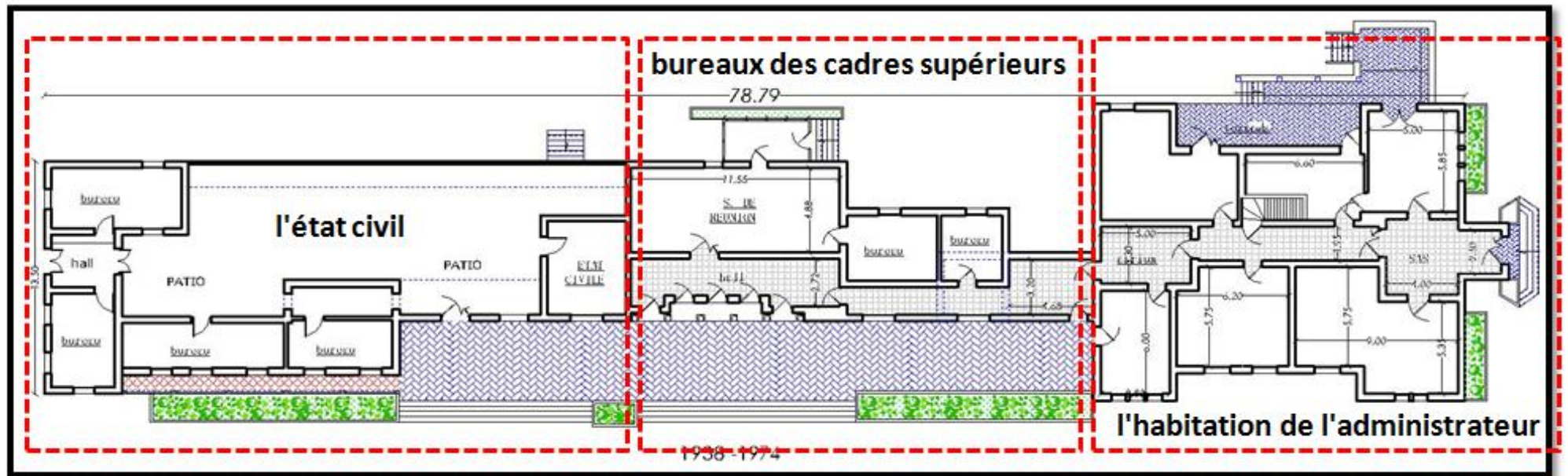
Dans le coté opposé s'y trouve les dépôts de charbon.

### **Espaces extérieurs et végétation :**

Le bâtiment est entouré par un parc de verdure de différents types d'espèces ,lui donnant un aspect typique, unique et spécial de point de vue végétation.



<sup>10</sup> Sabek mohammed opcit



plan n° 2: vue en plan de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat -1938-1974

### **B- Elévations intérieures et extérieures:<sup>11</sup>**

Le bâtiment est composé d'un seul niveau de même hauteur estimée à trois mètres du sol fini au faux plafond, et de 3,70 m du sol fini au plafond avec un acrotère de 30 cm. A l'exception de la salle d'honneur qui dépasse le niveau de l'ensemble par environ 1 mètre.

Ce prisme est cassé par l'élançement de la tour qui dépasse les quinze mètres.

L'acrotère du centre du bâtiment dépasse les deux mètres Pour bien marquer l'entrée principale,



### **C- L'entrée:<sup>12</sup>**

l'édifice en question repose sur un terrain arable de l'Oasis .Il l'on conçut pour lui un style plus moderne ,plus dégagé, plus imposant ou symbolisant l'autorité française dans un pays de l'Outre-mer ;pour cette fois-ci ,on le dotait d'accès d'escaliers ,pour lui donner le caractère de l'autorité coloniale ou de la main mise française ,outre celui de la victoire par les alliés sur l'Allemagne durant la 1 ère guerre mondiale.

**L'entrée** de l'édifice. Une façade de 5 arcades de style néo-mauresque simple et auprès desquelles un parterre décoré en mosaïque, consistant en des demis cercles , superposés l'un dans l'autre et faits ou incrustés de galets ,recueillis dans le lit d'un Oued ...Ces galets sont de couleurs diverses ,choisis en les couleurs bleu/grisâtre, jaune/brunâtre, noir et blanc tirant sur le nacre ...Cet espace est d'une superficie de près de 15 m de long sur 3 m.de large ...C'était là une oeuvre d'art exceptionnelle et qui rend cet espace d'entrée en un tableau vivant ,magnifique et accueillant ...Malheureusement ce parterre décoré n'existe plus ,les galets furent remplacés par un pavé en pierre bouchardée.

Quant aux marches elles sont faites en pierres bouchardée, ou encore martelées perpendiculairement à l'aide d'une boucharde ,ou un marteau conçue à cet effet...

Cette entrée dédiée aux cadres supérieurs de cette administration, donne directement vers le cercle militaire et la place Randon.

Avec une deuxième entrée secondaire pour les citoyens, située sur son coté Ouest.

Et un accès pour le logement de l'administrateur, situé sur le coté Est du bâtiment en face du presbytère.

---

<sup>11</sup> Un témoin,un employé à la DJS

<sup>12</sup> SABEK mohammed opcit



Figure n°43: dessin à main levée schématisant la mosaïque du parterre de l'entrée  
Source auteur sous orientation de Mr Sabek

**D- Distribution intérieure:**<sup>13</sup>

A l'intérieur de l'édifice dans sa partie centrale, s'y trouve un couloir où s'alignent des bureaux et plus à l'arrière une cour, avec parcs de verdure, occupant le côté opposé, ainsi que la partie droite, du côté Est.

Ou milieu de ce couloir se trouve une grande salle d'honneur marquée par sa hauteur dominante par rapport au l'ensemble du bâtiment

Dans sa partie Ouest les bureaux des services de l'état civil se regroupent partiellement autour de deux patios, l'un donne vers l'entrée secondaire dédiée aux citoyens. L'autre mène vers l'entité centrale réservée aux bureaux des cadres supérieurs.

Lors de notre investigation sur le bâtiment on a constaté qu'il y a un atrium qui fait l'articulation entre le logement de l'administrateur et l'entité centrale.



Figure n°44 : l'atrium- source auteur

<sup>13</sup> Sabek med opcit

Le bâtiment de l'administration comporte de sa composition globale sept(07) bureaux, cour et jardin.<sup>14</sup>

### **E- Escaliers:**

Le bâtiment en question, est composé d'un seul niveau, ce qui implique qu'ils n'ont pas besoin d'escaliers.

Mais on retrouve une petite cage d'escaliers dans le logement de l'administrateur pour faciliter un accès de service et d'entretien sur la terrasse , et au même temps pour accéder à la tour, qui n'a qu'une seule entrée, donnée par la terrasse, et qu'elle possède aussi un escalier en bois pour monter à son sommet.



**Figure n°45 : les escaliers - source auteur**

---

<sup>14</sup> Service du guichet unique, cadastre wilaya de Laghouat.2021

### **F- Couvertures:**

La couverture de cet édifice, est plane percée par l'atrium, la cage d'escaliers, les cheminées et les gaines d'aération et d'éclairage.



**Figure n°46: la couverture- source auteur**

### **G- La façade:<sup>15</sup>**

Cette grande bâtisse d'un style néo-mauresque rappelant l'architecture traditionnelle, tout en mettant en extravertie la richesse en éléments architectoniques; comprend une façade dotée d'arcades aux arcs en fer à cheval et colonne cylindriques ,avec têtes à même les arcs elles donnent sur un corridor rectangulaire de près de 15 m.de long sur 3 m.de large la façade de cet édifice, à voir donc sa conception moderne et les matériaux de construction dont il a été érigé .

les arcades au nombre de 5 ,sont formées par des arcs surhaussés reposant sur des lignes droites ,touchant à même les colonnes, donc il ne s'y trouve pas de chapiteaux...Ce nouveau style moderne est destiné à recevoir plus de lumière ,avec cette façade élancée ,pour donner l'aspect d'une administration plus moderne et plus rapprochée des citoyens de l'époque.

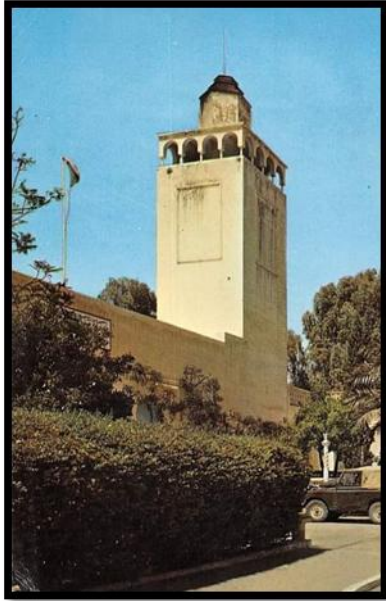
### **H- La tour: <sup>16</sup>**

Le haut en terrasse est dominé à l'Est par une tour carrée qui ressemble à un minaret maghrébin, de près de 15 m.de haut et coiffée d'une niche octogonale à deux ouvertures, avec une toiture simple et plate ...Sur les 4 côtes de ce minaret ou tour, il y était gravé des bas relief évoquant le soldat inconnu, supprimés par la suite ,durant l'indépendance.

---

<sup>15</sup> SABEKmohammed opcit

<sup>16</sup> SABEKmohammed ibid



**Figure n°47: la tour**

Quant à la tour ,ayant l'aspect d'un minaret ,elle fut donc élaborée dans le but de bien signaler l'édifice au complet qui servirait désormais de siège à la plus haute compétence de la ville durant les débuts du XX ème siècle .Elle occupe le côté Est de l'ouvrage ,haute de près de 15 m et flanquent isolément l'ensemble. C'est donc un long prisme de forme simple, sans décor, ni faillencerie ,mais ornée sur les 4 côtes de 4 bas reliefs représentant le tirailleur algérien d'un côté et le soldat français de l'autre ,les deux qui ont combattu côté à côté ,durant la 1 ère guerre mondiale...Ces bas reliefs ont été supprimés durant les années 1960 ,par les autorités de la ville ,pour éliminer toute trace de colonialisme.

La tour fut construite de côté, pour ne pas encombrer l'édifice par le milieu et lui donner l'aspect d'une mosquée...Son rôle était de signifier l'autorité saillante et de redonner un caractère mauresque à l'édifice .Les bas reliefs étaient visibles sur les carrés en plâtre existants à ce jour et étaient à une hauteur approximative de 10 m.

Il s'agit en effet de la galerie qui termine le prisme de ce minaret et qui est dotée de petites arcades aux nombre de 4 sur chaque façade, et fait de colonnes minces et cylindriques et d'arc en demi-cercles. Le haut est terminé par une niche, en guise de pointe à ce minaret, carrée et dotée d'ouvertures sur les 4 faces, avec une toiture horizontale, ne comportant aucun dôme.

Au niveau de sous sol de la tour, s y trouve le local technique.



**Figure n°48: clôture extérieur**

### **I- Clôture extérieur:**

Le bâtiment était construit en système auto clôture avec une petite clôture basse composée de colonnes naines d'une dimension approximative de 30 cm de diamètre sur 50 cm de hauteur espacées entre autres de 1,5 m environ, couvertes par une dalle de 15cm par 50 cm de dimension environ.

Les portes :



Les ouvertures:



Figure n°49:vue aérienne de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat des années 1940 –  
source judaica.com

### 1-3-3 les différentes interventions de reconversion conceptuelles et architecturales de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat:

Le **siège de la commune mixte**, a subi des transformations de son organisation spatiale à travers le temps, il a été reconstitué plusieurs fois pour vérifier l'adaptation de l'espace à la fonction résultante des nouveaux systèmes administratifs.

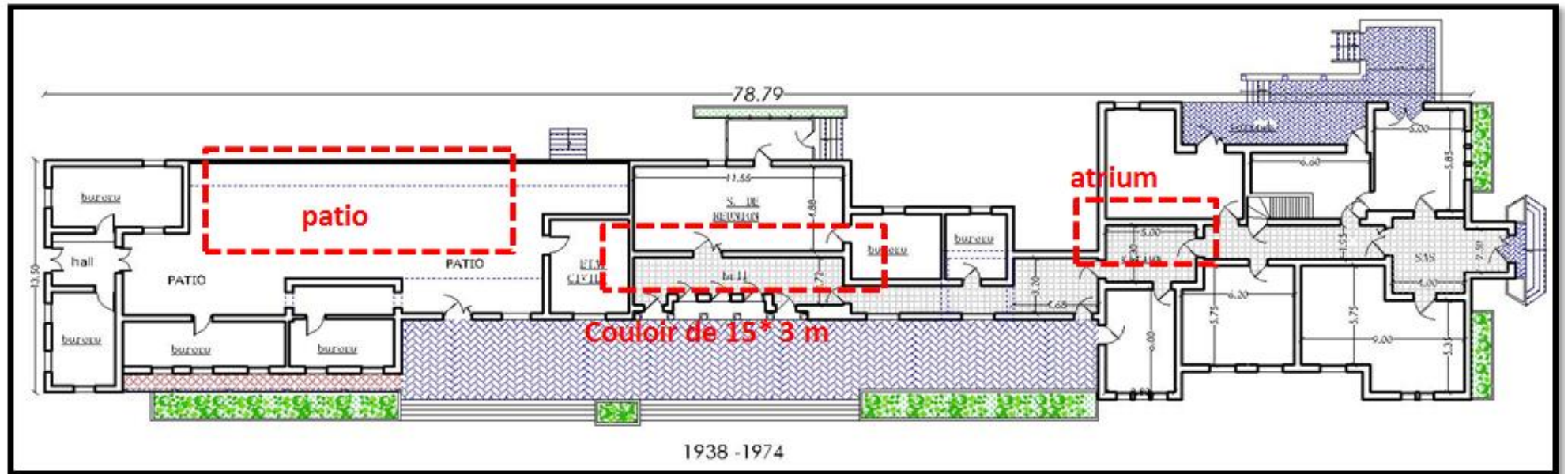
#### \* La première période : de 1938 à 1959:

De cette période le siège a été dédiée aux services de l'administration civils – **siège de la commune mixte ou – la mairie –**

#### \*Les transformations architecturales et spatiales:

Le changement du type des cinq arcatures de l'entrée principale de : arc à cheval en arc outrepassé simple.





plan n° 3: vue en plan de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat -1938-1974

**\*La deuxième période : de 1959 à 1974:**

Avec la nomination de Laghouat à une sous préfecture, le siège a été transformé en un siège de la sous préfecture. Tout en gardant les bureaux de l'état civil dans leur entité.

Vers les années 1965, les services de l'état civil ont été déménagés à la nouvelle mairie –hôtel de ville - situant à Elgharbia.



**\*Les transformations architecturales et spatiales:**

La construction d'un mur en coltra pour cacher le toit de l'atrium.

**\*La troisième période :de 1974 à 1983:**

Après l'indépendance et avec le nouveau découpage administratif, Laghouat est devenue une wilaya dont la ville est le chef lieu.

Le siège a été convenable pour accueillir cette nouvelle structure administrative, donc après le déménagement des services de la sous préfecture – la daïra – au siège annexe de la mairie(situant en face de la poste) ,ce bâtiment a été dédié pour l'installation du cabinet de wali (l'entité 01) avec son logement (l'entité 03)et pour l'entité 02 il a été installé le service des transmissions.

Et pour le secrétariat General il a été installé derrière l'hôtel transatlantique, et la direction de l'administration locale DAL et la DRAG ont été installées dans une partie du jardin public (jnan elbaylik).

Dans le parc de verdure a été aménager une piscine



**Figure n°50: la piscine**

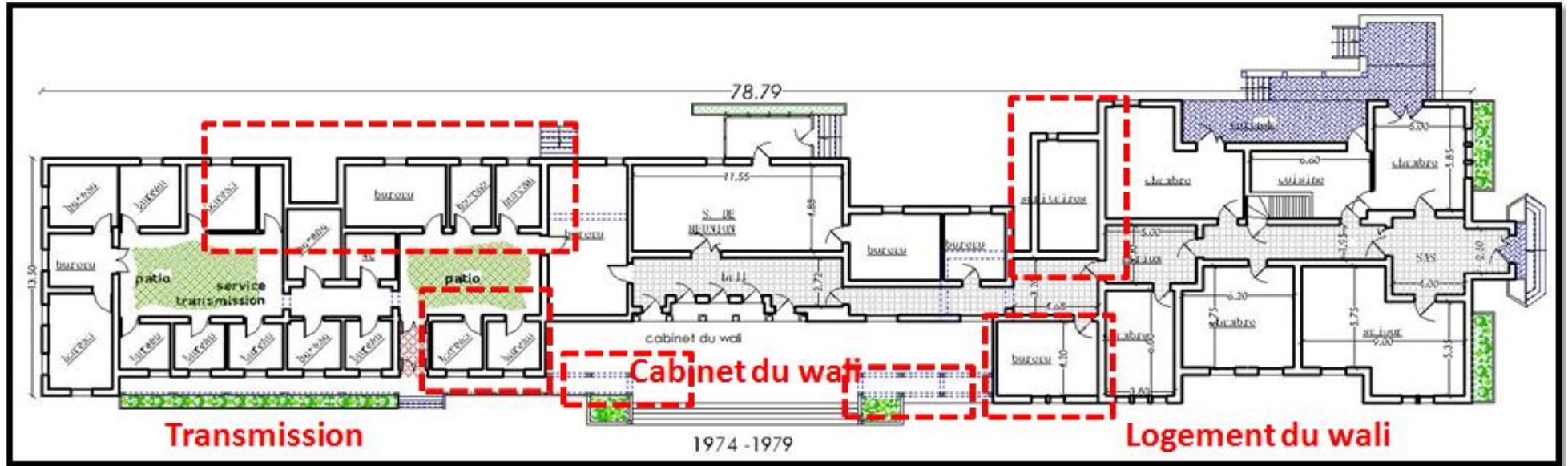
**\*Les transformations architecturales et spatiales:**

A cette période, le bâtiment a subi plusieurs interventions de reconversion, qui sont:

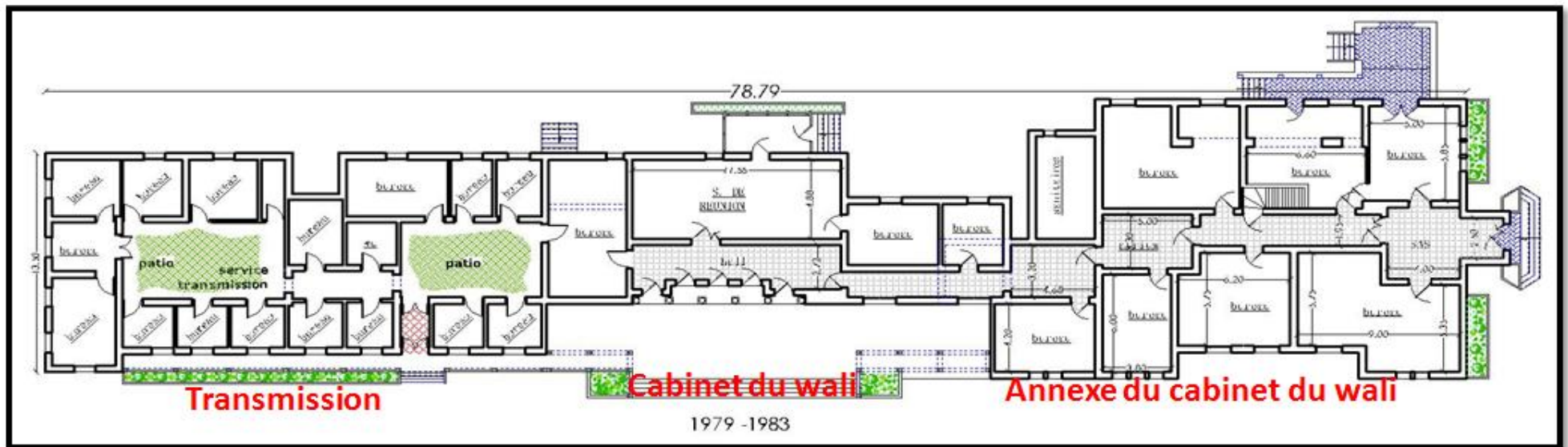
- la construction des petites galeries en arcade outrepasé simple reposant sur des colonnes à base carré simple.
- la construction d'une extension pour les bureaux de la transmission (entité 02)
- une extension sur l'entité 01 le coté Est, pour l'aménagement des bureaux annexés au cabinet du wali.

Après la construction de la résidence du wali dans le quartier snawbar ,l'entité 03 a été aménagé en bureau, aussi pour compléter le cabinet.

-l'entité en annexe sur le coté nord est, était proposé pour des travaux de reconstruction en un hôtel de wilaya.



plan n° 4: vue en plan de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat -1974-1979



plan n° 5: vue en plan de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat -1979-1983

**\*La quatrième période :de 1983 à 2017:**

Après le transfère des services de la wilaya (cabinet, transmission, secrétariat général, DAL, DRAG) au nouveau immeuble du 200 bureaux situé à Snawbar, notre bâtiment a été dédié à la direction de la jeunesse et des sports de Laghouat, qui a occupé la deuxième entité, avec une séparation avec les deus autres entités ou une entrée indépendante a été ouverte sur la rue AEK  
Les deux autres entités ont été aménagé en hôtel de wilaya –villa d'hôte –pour l'hébergement des délégations officielles, ou les travaux de l'entité en annexe ont été achevé pour répondre aux services de restauration de cet hôtel.



**Figure n°51: l'extension de l'hôtel de wilaya**

**\*Les transformations architecturales et spatiales:**

A cette période, le bâtiment a aussi subi plusieurs interventions de reconversion, qui sont:

- la couverture des deux patios de l'entité 02 dédiée à la DJS avec la création d'un entrée spécifique à cette administration.
- la reconversion des bureaux des deux autres entités en chambre avec sanitaire individuel.
- La construction d'un nouveau local technique avec un bain turc.



**Figure n°52: le bain turc et le nouveau local technique**

- la réalisation d'une clôture extérieure de hauteur de 3 mètres entoure toute l'assiette



**\* La cinquième période : de 2017 à nos jours:**

Après le déménagement de la DJS a son nouveau siège, Notre bâtiment a été rénové complètement et il a été reconstitué pour qu'il soit une seule entité d'hébergement et d'hôtellerie d'autorités et des délégations officiels sous la traitance de l'administration locale de la wilaya.

**\*Les transformations architecturales et spatiales:**

Le siège de la commune mixte n'existe plus, son organisation architecturale est disparue avec le temps.

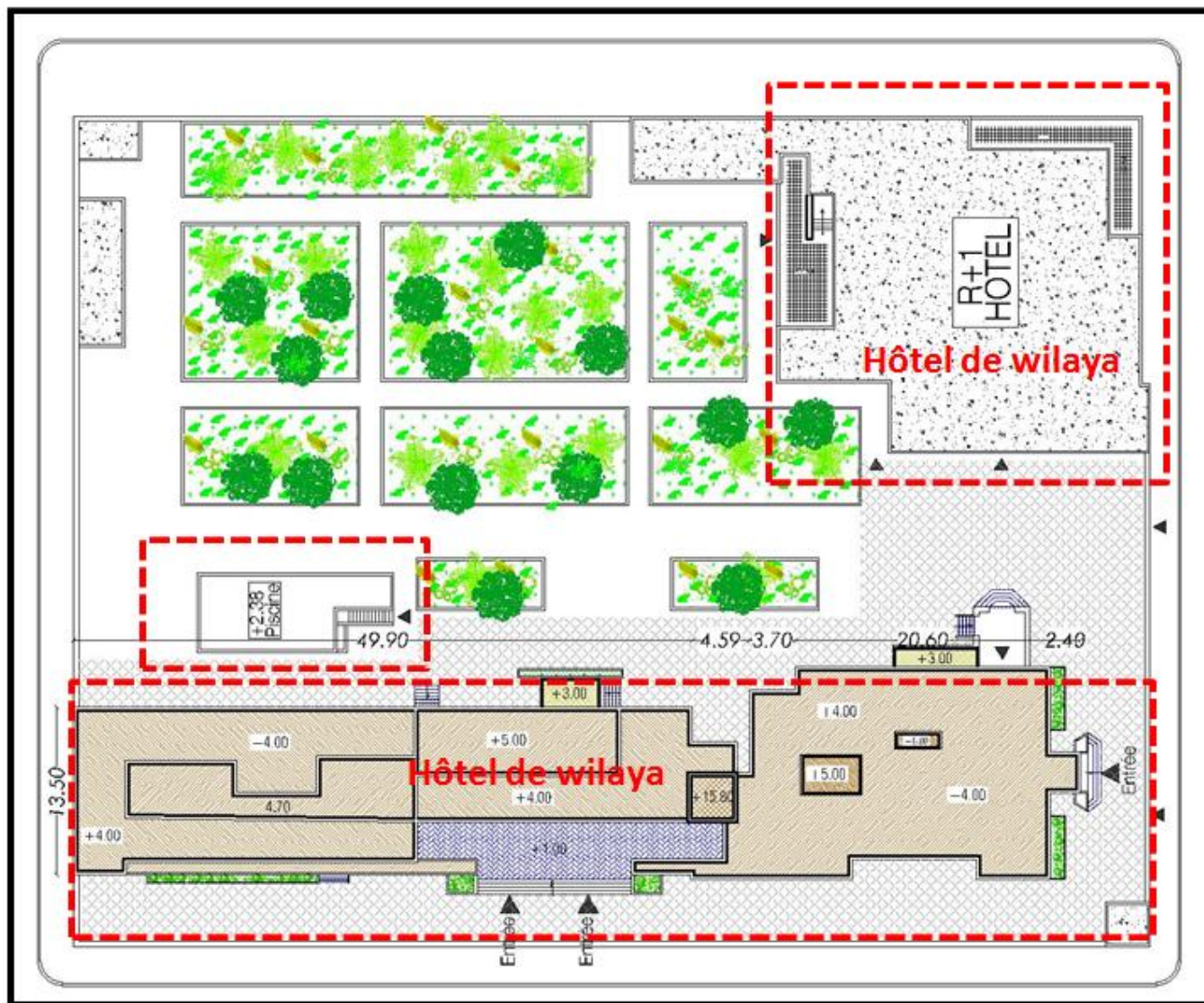
Aujourd'hui cet emblème monument est reconstitué en un hôtel de wilaya de Laghouat d'une surface approximative à 1064 m<sup>2</sup>, composé d'un ensemble de 20 chambres d'hotte, organisés en un seul niveau d'une mosaïque en hauteur et de gabarit grâce aux transformations qu'a subit au long de plus de 70 ans.

Cette nouvelle fonction de luxe, a pris une forme rectangulaire allongée sur le long de la rue d'elamir AEK, en occupant tout le coté sud de l'assiette qui l'intègre.

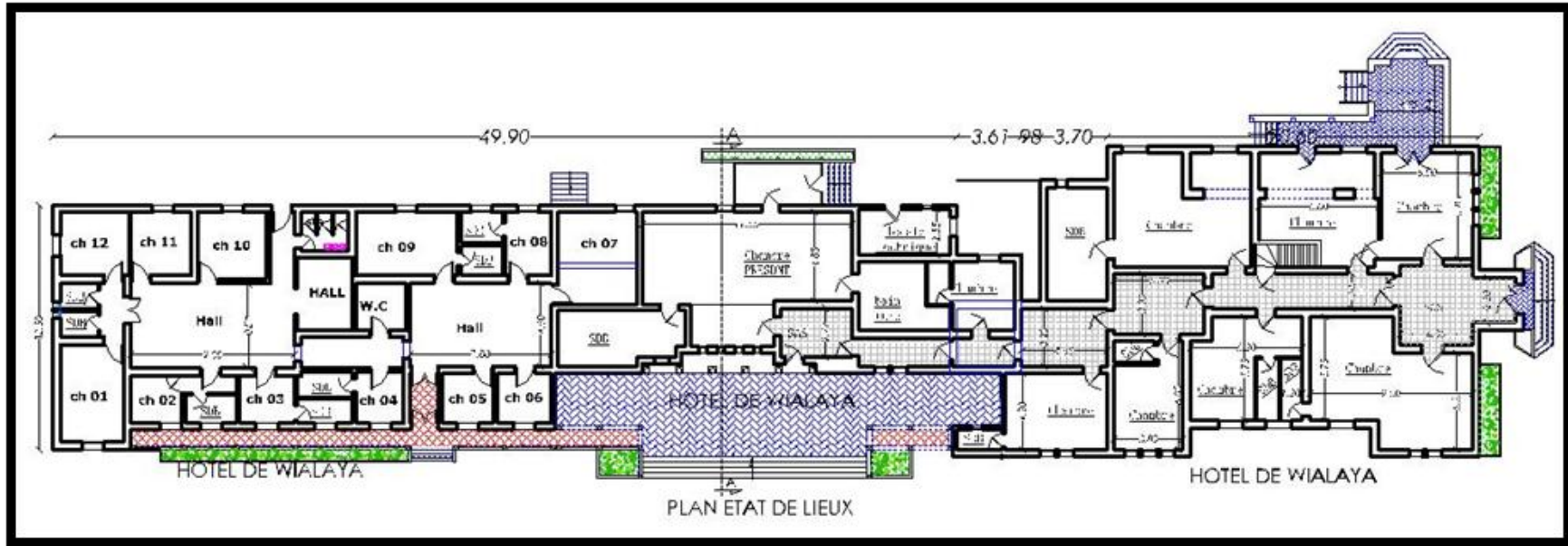
cette dernière entourée par une clôture de 3 mètre de hauteur.



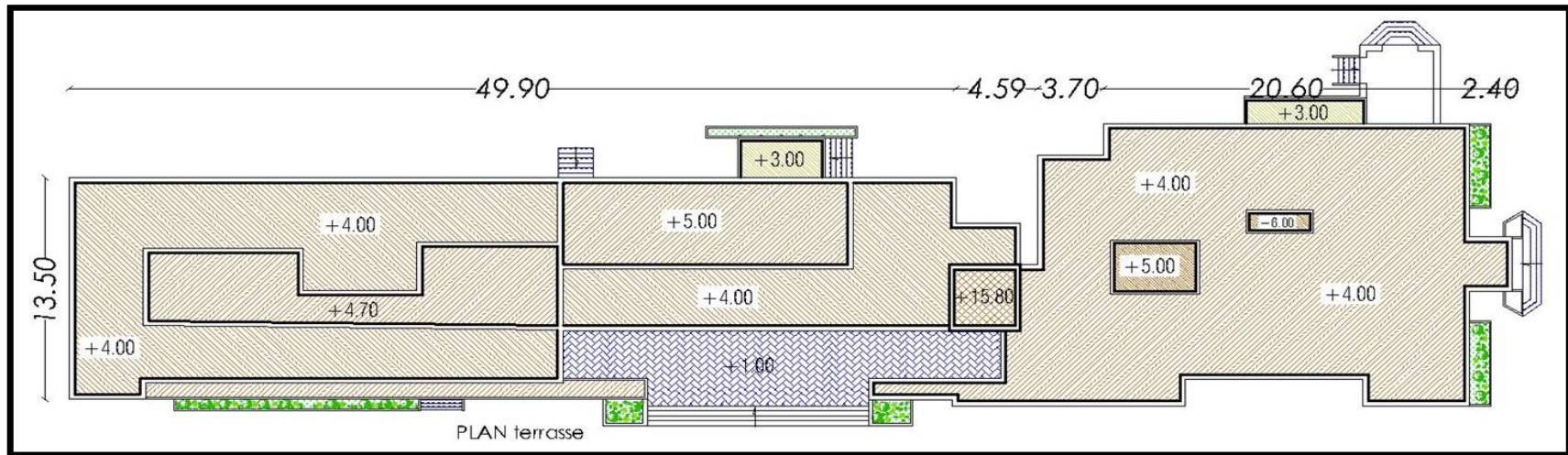
**Figure n°53 : vue de l'extérieur**



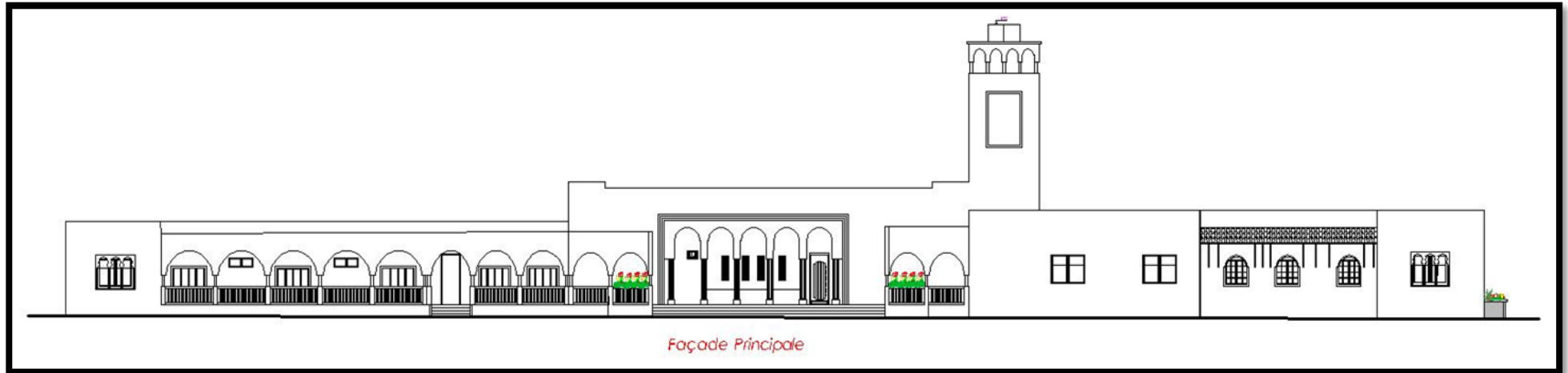
plan n° 7: Plan de masse de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat –état des lieux



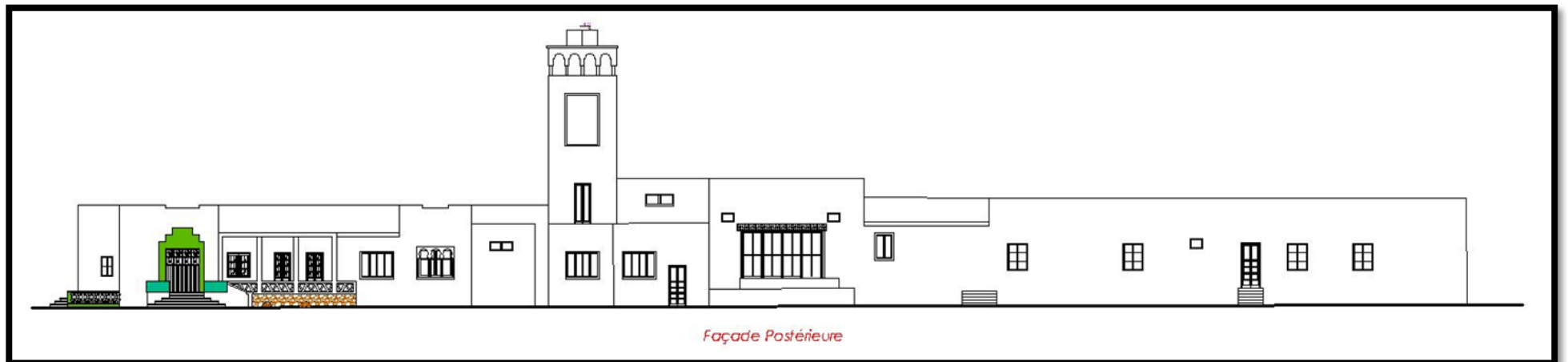
plan n° 8: vue en plan de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat –état des lieux



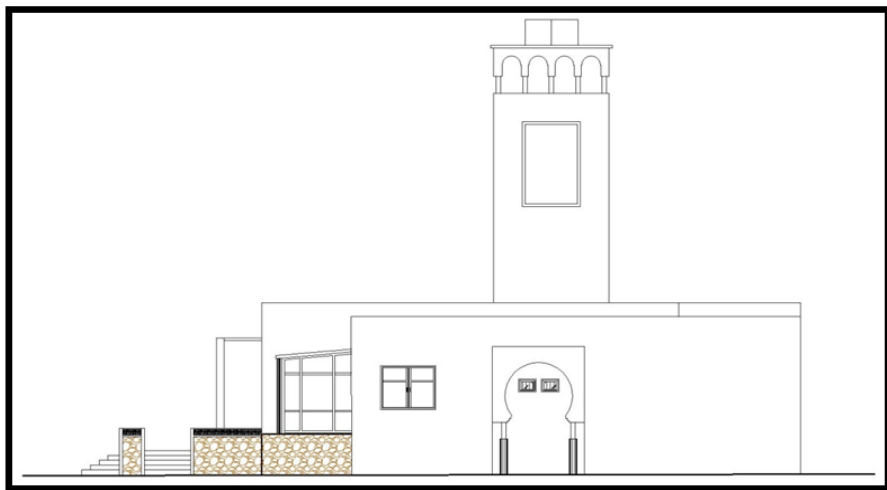
plan n° 9: plan de terrasse de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat –état des lieux



Dessin graphique n° 10: façade principale de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat –état des lieux



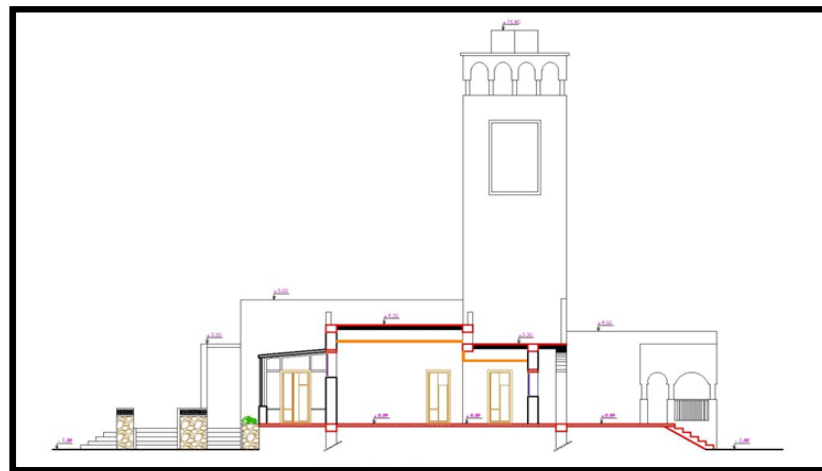
Dessin graphique n° 11: façade postérieure de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat –état des lieux



**Dessin graphique n° 12: façade latérale gauche de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat –état des lieux source auteur**



**Dessin graphique n° 13: façade latérale droite de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat –état des lieux source auteur**



**Dessin graphique n° 14: coupe A-A de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat –état des lieux**


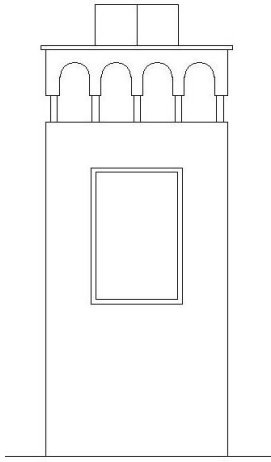

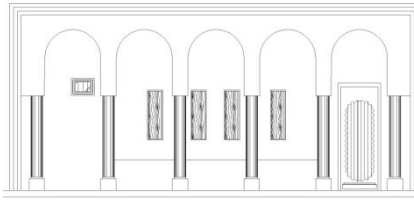


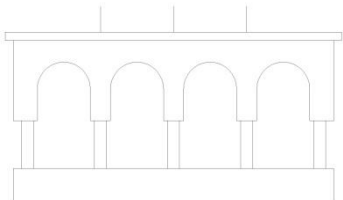
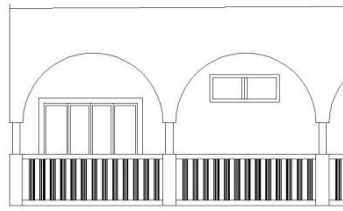
**Récap:**


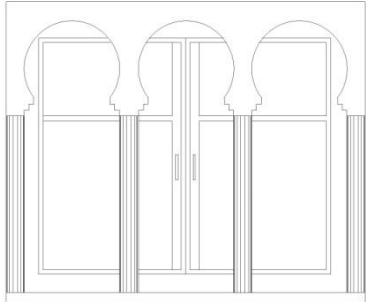



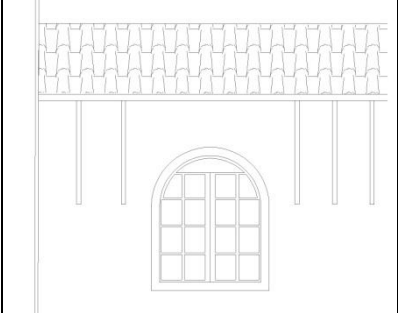

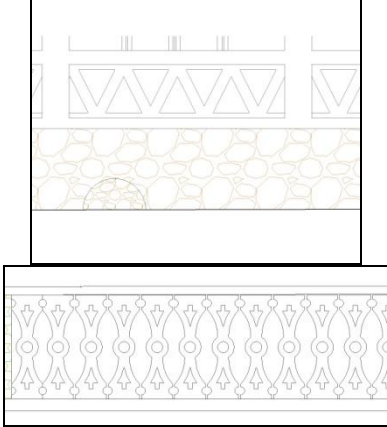
À partir de Cette phase de recherche on a ressorti les résultats suivants:

Période d'occupation	Désignation de fonction	1ere entité	2 ème entité	3 ème entité	annexes
Avant 1936	<b>Jardin militaire</b>	/	/	/	Les écuries + des locaux de service
1938 à 1959	<b>siège de la commune mixte</b>	Bureaux des cadres supérieures	Etat civil	La maison de l'administrateur	La cuisine de l'administrateur + le logement de son cuisinier
1959 à 1974	<b>siège de la sous préfecture</b>	Bureaux des cadres supérieures	Bureaux	Le logement du sous préfet	La cuisine + le logement du cuisinier
1974 à 1983	<b>siège de la wilaya</b>	Cabinet du wali	Transmission	Le logement du wali	/ La cuisine + le logement du cuisinier
				Bureaux de cabinets	
1983 à 2017	<b>Hôtel de wilaya +DJS</b>	Hôtel de wilaya	DJS	Hôtel de wilaya	Restaurant de l'hôtel de wilaya
2017 à nos jrs	<b>Hôtel de wilaya</b>	Hôtel de wilaya			Restaurant de l'hôtel de wilaya

**Tableau n° 4 tableau récapitulatif des différentes mutations fonctionnelles du bâtiment**  
**Source :auteur**

**1-3-4 Tableau des éléments architectoniques:**

Désignation de l'élément architectonique	Dessin Présentatif	
<b>Le minaret</b>		
<b>Les colonnes</b>		
<b>Les arcs outre passé</b>	 	 

<p><b>arcs en fer à cheval</b></p>		
<p><b>Les frises</b></p>		
<p><b>Les rondins</b></p>		
<p><b>Les clostras</b></p>		

<b>Les balustres</b>		
----------------------	---	---

**Tableau n° 5 tableau des éléments architectoniques**

**Source :auteur**

#### **1-4 Etude technique:**

##### **\* Techniques et matériaux de constructions:**


Pour notre cas d'étude, et dans le cadre de l'élaboration d'une monographie architecturale, on a bien aimé de toucher l'aspect technique de cet édifice, qu'il parait difficile à ce stade à cause de l'impossibilité de faire des essais non destructifs pour une étude technique. En plus, on n'a pas trouvé au moins une brèche pour dévoiler les matériaux de construction et les systèmes constructifs, car le bâtiment est en bon état.

**L'ancien siège de la wilaya de Laghouat -l'ex siège de la commune mixte de Laghouat -** est l'un des exemples de l'architecture coloniale de la ville de Laghouat, qui a utilisé les différentes techniques de construction coloniale avec les techniques traditionnels.

Dans ce sens, et sur la base des questionnements des usagers et des responsables des entreprises qui ont assisté à des travaux de réhabilitations précédentes, on a essayé de faire des hypothèses sur les matériaux et les techniques de construction ,en espérant que ces hypothèses vont êtres confirmer ou infirmer par des études ultérieures .

Sur la lumière de tout ça, on a conclue les suppositions suivantes:

**tableau des matériaux de construction:**

Désignation	Elément de construction	Matériaux de construction	Photo explicative
<b>L'ensemble du bâtiment</b>	Structure	Des murs porteurs en : Pierre + brique de terre cuite	/
	Murs	Brique de terre cuite + adobe  (Pour les murs rajoutés lors les travaux d'extension et de reconversion)	/
	Plateforme	Hérissonnage en  pierre + sable	/
	Planchers	Plancher collaborant:  Solives métalliques + voutains en brique de terre cuite	/
	Faux plafonds	roseau + plâtre	/
	Acrotères	Brique de terre cuite	/
	Pavage intérieure	Carrelage en mosaïque	/
	Dallage extérieur	Dalle en pierre bouchardée	/
	Crépissage des murs	Mortier de sable + chaux	

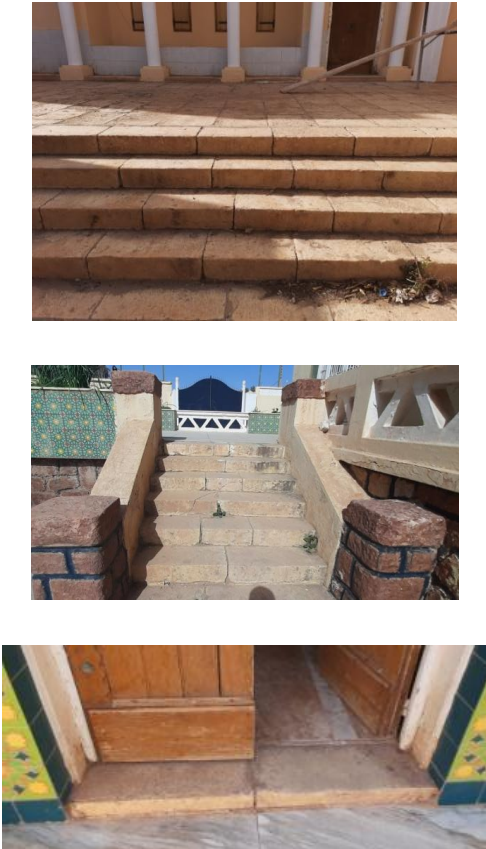

	<p>Marches de l'entrée principale</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>les seuils des portes</p>	<p>Pierre bouchardée</p>	
	<p>structure</p>	<p>Système portique : poteaux-poutres en béton armé</p>	
	<p>murs</p>	<p>Brique de terre cuite</p>	
<p><b>La tour</b></p>	<p>Plancher</p>	<p>Dalle pleine en béton armé</p>	

	Plate forme	Dalle pleine en béton armé	
	La niche octogonale	Voile en béton armé	

**Tableau n° 6 tableau des matériaux de construction**  
**Source :auteur**

### **CONCLUSION DU CHAPITRE III**

**L'ex siège de la commune mixte de Laghouat** a été érigé, selon des faits liés à des contextes bien déterminés. Cette production témoigne d'une époque très particulière, marquée par le colonialisme français. Cette mutation a engendré une dimension esthétique, aux productions spatiales.

Il constitue un monument majeurs qui n'a jamais été étudié en profondeur sur l'échelle architecturale ou même sur l'échelle historique, cette étude monographique va constituer une base de données et un fond documentaire qui; à travers une analyse à plusieurs échelles, va permet l'identification de ce monument de point de vue historique, urbaine, architecturale et même une supposition technique reste à être confirmer ou infirmer.

A travers cette monographie on a déduis que ses caractères reflètent une richesse architecturale que ce soit dans son enveloppe extérieure ou son organisation intérieure.

Il est vrai que cette production spatiale émane d'une époque, ayant un contexte sociétal, bien particulier, c'est ce qui fait sa richesse et sa particularité, d'ailleurs. Cette dernière est régie, selon un ensemble de style, qui a enrichi l'édifice. L'architecte a emprunté des éléments architecturaux et ornementaux hétéroclites afin de concevoir un espace original, d'un coté et de l'autre, le contexte socioculturel avait imposé la multifonctionnalité, telle que l'implantation d'un minaret.

Les façades regorgent d'éléments architecturaux, issus du répertoire mauresque, appliqués à une morpho-structure métropolitaine. Tous ces éléments révèlent le désir de l'architecte, de graver cette production, dans le mouvement d'arabisation. Cette expression architecturale voit le jour, en Afrique du Nord, dès les années 1900, rompant ainsi, avec soixante-dix années, de dominance néoclassique. Ce mouvement architectural justifie la nouvelle politique coloniale, dite « d'association ». Le style du protecteur succéda au style du vainqueur. Ce dernier mettait en évidence la conquête militaire, tandis que le style protecteur traduisait la nouvelle politique coloniale, basée sur le protectorat. L'autorité française voulait afficher de cette manière, une image paternelle, respectueuse des coutumes locales. En un mot, davantage de politique et d'action psychologique, moins de perte financière, causée par l'acquisition d'armes de guerre.

Ainsi qu'on a conclu que Cet édifice atteste de nombreuse transformations sur son organisation spatiale et sur les techniques et les matériaux de construction, de sa réalisation jusqu'aux nos jours.

On espère que cette identification contribuera à une sérieuse intervention de préservation et de mise en valeur de ce patrimoine.

# **CONCLUSION GENERALE**

---

## CONCLUSION GENERALE

Le **patrimoine** est souvent défini comme l'héritage que nous ont légué les générations passées et que nous devons, à notre tour, transmettre aux générations futures. Cette transmission, d'une génération à une autre, d'une époque à une autre, d'un bien culturel quel qu'il soit (biens mobiliers, immobiliers et immatériels), assure une forme de durabilité et de pérennité historique à la notion de patrimoine. Au-delà des dimensions artistiques esthétiques ou architecturales d'un objet patrimonial, et l'importance que revêt celui-ci dans un contexte historique donné, le bien culturel nous transmet aussi le souvenir d'une émotion, l'image d'un fragment de l'histoire, le souvenir d'un événement aussi futile qu'il puisse être.

Pour assurer la survivance d'un patrimoine architectural, il faut d'abord penser à sa mise en valeur par sa sauvegarde et sa préservation, qu'elles ne peuvent être effectuées qu'à travers la constitution d'un fond documentaire par **une étude monographique** qui aidera à l'identification de ce biens.

Cette recherche, qui a pour but de répondre à la problématique posée au début de ce travail, sur le moyen de connaissance de **l'ancien siège de la wilaya de laghouat –l'ex siège de la commune mixte de Laghouat-** qui a subi plusieurs opérations de reconstitution, et si cette connaissance va restituer la consistance historique et architecturale de la ville de Laghouat, ainsi qu'elle arrive pour vérifier les hypothèses proposées. Donc la réponse se résume dans la synthèse obtenue à travers la monographie architecturale qui a poursuivi une méthodologie analytique, cette méthodologie a touché plusieurs échelles à travers lesquelles on a pu extraire les principales caractéristiques du bâtiment, tout en restituant l'histoire architecturale de la ville.

**l'ancien siège de la wilaya de Laghouat –l'ex siège de la commune mixte de Laghouat-** constitue un patrimoine particulier **-un patrimoine administratif-** témoin de l'évolution administrative de Laghouat jusqu'au où elle devenue une wilaya. ainsi qu'il constitue un patrimoine unique de son style architectural et de sa nature administrative, que ce bâtiment ait arrivé pour la concrétisation de la politique d'intégration du colon français avec les autochtones initiée par Napoléon III en 1865, cette politique a été traduite par un établissement d'une administration organisant leurs affaires civils pour donner la bonne réputation et montrer le civisme du colonialisme français, ce rapprochement était traduit aussi en matière architecturale par le style néo mauresque qui représente une réinterprétation de l'art et de l'architecture locale, avec une alliance de la tradition et de la modernité, et qui fait en extraverti la richesse artistique employées à l'intérieur du bâtiments mauresques avec l'intégration des matériaux et des techniques de construction modernes.

Cette étude monographique, représente un point de départ vers la préservation et la mise en valeur de ce monument, en constituant un fond documentaire et une base de données pour tous travaux de sauvegarde ultérieurs.

**Limites de la recherche :**

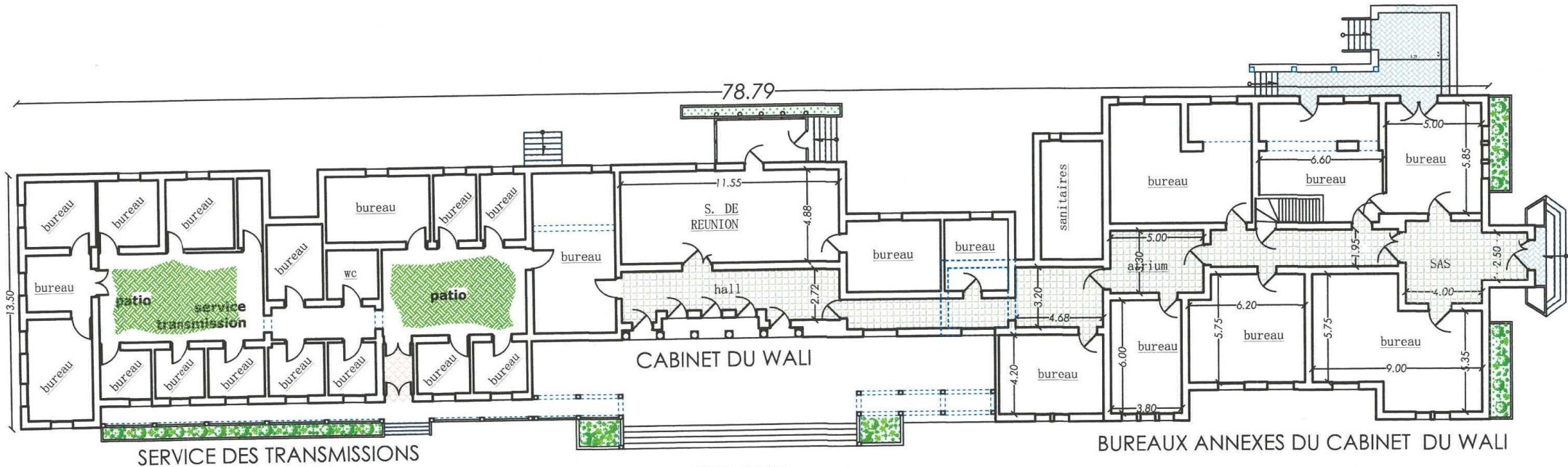
Au cours de l'élaboration de ce travail, on a rencontré pas mal de difficultés, et comme toutes recherches, ce travail présente des limites, parmi les contraintes nous citons:

- ✓ Le manque flagrant de documentation historique sur L'ex siège de la commune mixte de Laghouat qui nous a obligé de faire une recherche historique très longues pour avoir quelques repère et informations sur lui.
- ✓ Le bâtiment a subi plusieurs travaux de reconstitution et de rénovation, le manque d'un relevé architectural et d'un dossier technique sur lui ,nous a retardé et empêché à faire une analyse approfondie et juste sur sa composition architecturale, mais malgré toutes ces difficultés rencontrées, nous avons obtenu des résultats qui semblent avoir atteint les objectifs tracés.

# **ANNEXES**





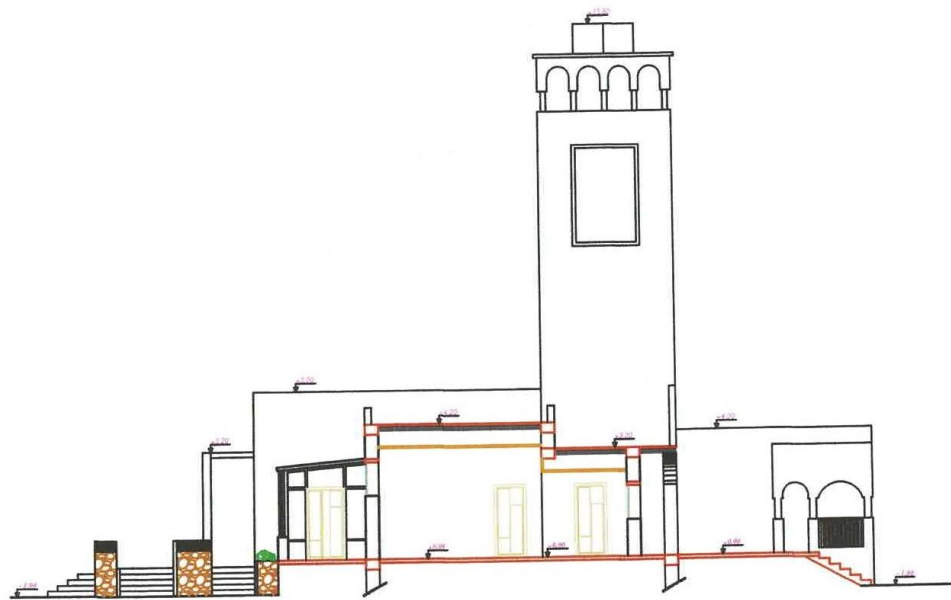


1979 - 1983





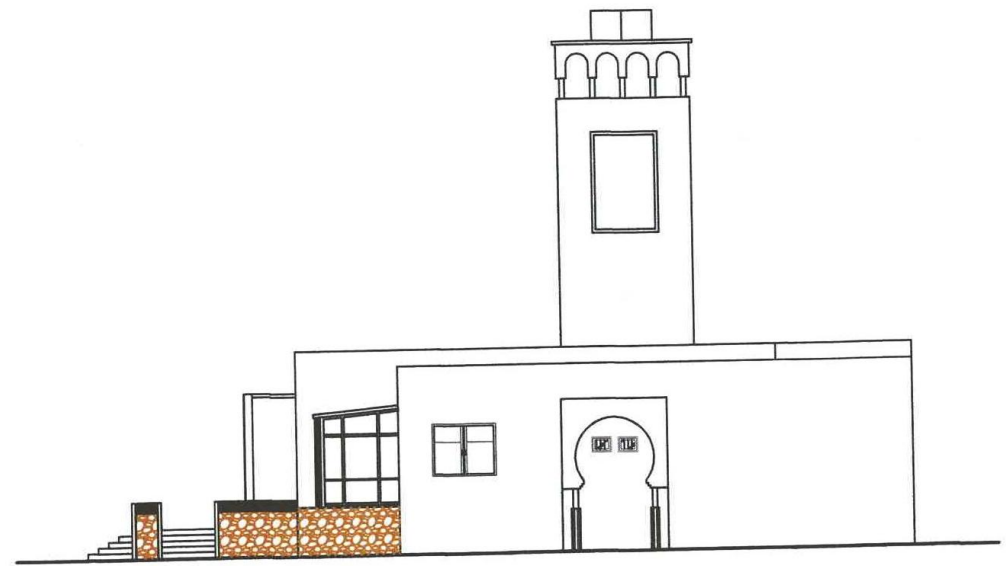




*coupe AA*



*Façade Latérale Gauche*



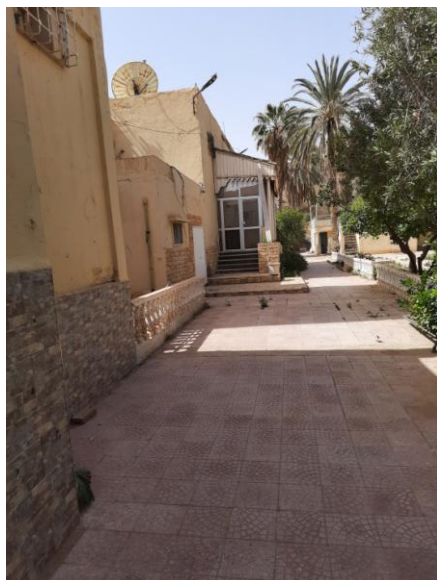
*Façade Latérale Droite*

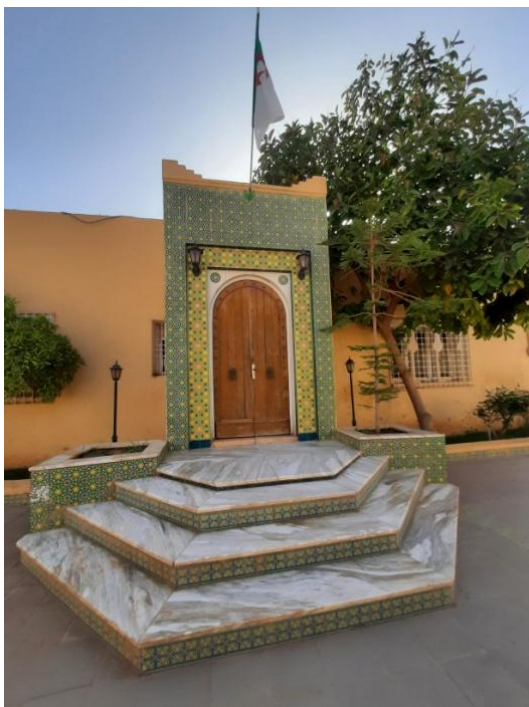


*Différentes vues de l'extérieur*



*Différentes vues de l'extérieur*





*Différentes vues de l'extérieur*

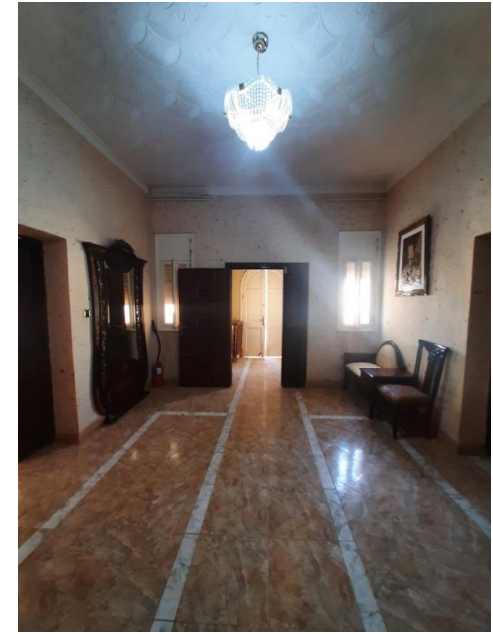




*Vues sur le parc de verdure et sur les anciens dépôts de charbon*



*Des éléments de chauffage central antique*



*Différentes vues de l'intérieur*





*Différentes vues de l'extérieur*



## Liste des figures:

<b>Figure n°1:</b> les types du patrimoine culturel. SELON L'UNESCO.....	14
<b>Figure n°2:</b> Dar-Essoltane-la casbah d'Alger –édifiée en 1516 .....	24
<b>Figure n°3:</b> Palais de Beylik d'Oran constitué aux alentours de 1563.....	24
<b>Figure n°4:</b> DAR HASSAN PACHA à Alger 1791 .....	25
<b>Figure n°5:</b> L'hôtel de ville de Bone (annaba) 1879 .....	25
<b>Figure n°6:</b> L'hôtel de ville d'Oran 1886.....	25
<b>Figure n°7:</b> L'hôtel de ville de kolea Blida 1896.....	26
<b>Figure n°8:</b> Siège de la dépêche algérienne- Alger 1906 .....	26
<b>Figure n°9:</b> La Grande Poste d'Alger 1910 .....	26
<b>Figure n°10:</b> La préfecture d'Alger 1913.....	26
<b>Figure n°11:</b> L'hôtel de ville de Mostaganem 1927 .....	26
<b>Figure n°12:</b> Palais de gouvernement –ALGER -1934.....	26
<b>Figure n°13:</b> l'hôtel de ville de paris.....	38
<b>Figure n°14:</b> L'hôtel de ville de Bone (annaba) 1879 .....	39
<b>Figure n°15:</b> L'hôtel de ville d'Oran 1886 .....	39
<b>Figure n°16:</b> L'hôtel de ville de kolea Blida 1896 .....	39
<b>Figure n°17:</b> L'hôtel de ville de Mostaganem 1927.....	39
<b>Figure n°18:</b> Le nouvel hôtel de ville d'Alger 1941.....	39
<b>Figure n°19:</b> L'Hôtel de Ville et les bâtiments adjacents. Vers 1915. ....	41
<b>Figure n°20:</b> Vue en plan du rez-de-chaussée, Hôtel de Ville de Sfax. Vers 1906.....	42
<b>Figure n°21:</b> Vue en plan du 1er étage, Hôtel de Ville de Sfax. Vers 1906.....	43
<b>Figure n°22:</b> Façade principale, Hôtel de Ville de Sfax. Vers 1906.....	44
<b>Figure n°23:</b> La salle des mariages. Mars 2013 – .....	46
<b>Figure n°24:</b> Plan du rez-de-chaussée, Hôtel de Ville de Philippeville. 1934.....	46
<b>Figure n°25:</b> Hôtel de Ville Philippeville. 1934.....	47
<b>Figure n°26:</b> Patio intérieur, Hôtel de Ville de Philippeville. 1934.....	47
<b>Figure n°27:</b> Plan urbain de la place administrative.....	48
<b>Figure n°28:</b> Vue en plan du rez-de-chaussée, Hôtel de Ville de Casablanca. 1930.....	49
<b>Figure n°29 :</b> L'Hôtel de Ville de Casablanca.....	49
<b>Figure n°30:</b> Patio Central, Hôtel de Ville de Casablanca. Décembre 2015 .....	50
<b>Figure n°31:</b> coupe géologique montrant la topographie de la wilaya de Laghouat.....	54
<b>Figure n°32 :</b> bureau arabe de Laghouat.....	57
<b>Figure n°33:</b> Le premier édifice de L'administrateur.....	58
<b>Figure n°34:</b> vue sur le Ksar de Laghouat.....	60
<b>Figure n°35:</b> la place RANDON ,le noyau du quartier européen.....	62
<b>Figure n°36:</b> l'ex siège de la commune mixte de Laghouat En 1945 environ.....	69
<b>Figure n°37:</b> l'ancien siège de la wilaya de Laghouat -ex siège de la commune mixte de Laghouat- actuellement l'hôtel de wilaya .....	69
<b>Figure n°38:</b> démarches de l'étude analytique de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat.....	74
<b>Figure n°39:</b> Extrait du journal général des travaux publics et des bâtiments numéro du samedi 01 octobre 1935.....	75
<b>Figure n°40:</b> Maquette du projet de la commune mixte de Laghouat 1936.....	76
<b>Figure n°41:</b> Croquis sur le bâtiment.....	82
<b>Figure n°42:</b> le relevé du bâtiment .....	83

<b>Figure n°43:</b> dessin à main levée schématisant la mosaïque du parterre de l'entrée.....	88
<b>Figure n°44:</b> l'atrium.....	88
<b>Figure n°45 :</b> les escaliers .....	89
<b>Figure n°46:</b> la couverture .....	90
<b>Figure n°47:</b> la tour .....	91
<b>Figure n°48:</b> clôture extérieur.....	91
<b>Figure n°49:</b> vue aérienne de l'ex siège de la C.M de Laghouat des années 1940.....	92
<b>Figure n°50:</b> la piscine.....	96
<b>Figure n°51:</b> l'extension de l'hôtel de wilaya.....	98
<b>Figure n°52:</b> le bain turc et le nouveau local technique .....	98
<b>Figure n°53 :</b> vue de l'extérieur.....	100

#### Liste des planches:

<b>planche n°1 :</b> situation de l'ex siège de la commune mixte –L'HOTEL DE WILAYA - dans la ville de Laghouat.....	70
<b>planche n°2:</b> situation de l'ex siège de la commune mixte –L'HOTEL DE WILAYA -dans la ville de Laghouat.....	71
<b>Planche n°3:</b> Carte des biens immobiliers et des monuments historiques du secteur sauvegardé de Laghouat.....	72
<b>Planche n°4:</b> Sa Situation dans la carte des monuments historiques PPMSVSS.....	72
<b>Planche n°5:</b> Le jardin militaire avant la réalisation du siège de la C.M de Laghouat.....	77
<b>Planche n°6:</b> Le siège de la C.M de Laghouat en 1938 .....	78
<b>Planche n°7:</b> l'emplacement urbain du siège de la C.M de Laghouat.....	80
<b>Planche n°8:</b> la composition d'ensemble de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat.....	84

#### Liste des cartes :

<b>Carte n°1:</b> carte de l'Algérie en 1947(zone de répartition des communes de plein exercice ,mixtes et indigènes) .....	35
<b>Carte n°2 :</b> La carte de situation géographique de la wilaya de Laghouat.....	53
<b>Carte n°3:</b> restitution du ksar de Laghouat avant 1852.....	59
<b>Carte n°4 :</b> le ksar de Laghouat avant 1852.....	60
<b>Carte n°5 :</b> plan de la ville de Laghouat au début de l'époque coloniale.....	61
<b>Carte n°6:</b> la ville de Laghouat durant l'occupation française -1ère phase-.....	64
<b>Carte n°7:</b> la ville de Laghouat durant l'occupation française -2ème phase-.....	65
<b>Carte n°8:</b> la ville de Laghouat durant l'occupation française -3ème phase-.....	66
<b>Carte n°9 :</b> la ville de Laghouat en 1950.....	66
<b>Carte n°10 :</b> extension urbaine de la ville de Laghouat après 1962 .....	67
<b>Carte n°11 :</b> la ville de Laghouat après 1962 .....	68

#### Liste des tableaux:

<b>Tableau n° 1:</b> Les institutions internationales chargées de la sauvegarde de patrimoine.....	19
<b>Tableau n° 2:</b> les institutions internationales chargées de la sauvegarde de patrimoine.....	19
<b>Tableau n° 3:</b> tableau récapitulatif de différentes mutations administratives de l'ex siège de la commune mixte de Laghouat.....	79
<b>Tableau n° 4:</b> tableau récapitulatif des différentes mutations fonctionnelles du bâtiment...	105

<b>Tableau n° 5:</b> tableau des éléments architectoniques .....	106
<b>Tableau n° 6:</b> tableau des matériaux de construction .....	109

### Liste des plans et des dessins graphiques:

<b>plan n° 1:</b> le dessin graphique- état des lieux.....	84
<b>plan n° 2:</b> vue en plan de l'ex siège de la C.M de Laghouat -1938-1974.....	86
<b>plan n° 3:</b> vue en plan de l'ex siège de la C.M de Laghouat -1938-1974.....	94
<b>plan n° 4:</b> vue en plan de l'ex siège de la C.M de Laghouat -1974-1979.....	97
<b>plan n° 5:</b> vue en plan de l'ex siège de la C.M de Laghouat -1979-1983.....	97
<b>plan n° 6:</b> vue en plan de l'ex siège de la C.M de Laghouat -1983-2017.....	99
<b>plan n° 7: Plan de masse</b> de l'ex siège de la C.M de Laghouat –état des lieux.....	101
<b>plan n° 8: vue en plan</b> de l'ex siège de la C.M de Laghouat –état des lieux.....	102
<b>plan n° 9: plan de terrasse</b> de l'ex siège de la c C.M de Laghouat –état des lieux.....	102
<b>Dessin g.n° 10: façade principale</b> de l'ex siège de la C.M de Laghouat –état des lieux –.....	103
<b>Dessin g. n° 11: façade postérieure</b> de l'ex siège de la C.M de Laghouat –état des lieux –.....	103
<b>Dessin g.n° 12: façade latérale droite</b> de l'ex siège de la C.M de Laghouat –état des lieux –.....	104
<b>Dessin g. n° 13: façade latérale gauche</b> de l'ex siège de la C.M de Laghouat –état des lieux –....	104
<b>Dessin g. n° 14: coupe A-A</b> de l'ex siège de la C.M de Laghouat –état des lieux –.....	104

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGE :

- 1- HIRTZ, (G), l'Algérie nomade et ksourienne, P. Tacussel (January 1, 1989)page 159
- 2- HIRTZ, (G), Laghouat, les Larbaa, les Mekhalif et la Zaouia Tidjania : essai sur l'évolution, sociale et politique de la région de Laghouat depuis 1830, 1950, 99 pages
- 3- PETIT, O. : essai d'histoire sociale sur la ville de Laghouat (collège de paris, 1976).
- 4- Djeridane fatima /par-dela le col des caravanes /2ème semestre 2018 /imprimerie bensalem/laghouat page 89
- 5- MANGIN, (E), Notes sur l'histoire de Laghouat, (Revue Africaine Tom I, 1893).

### THESES ET MEMOIRES :

- 1- MAHSAR et FTAIMA « la revalorisation du ksar d'el-houita», mémoire de fin d'étude de master univ.Laghouat, 2018.
- 2- BESKRI NABIL. La monographie d'Architecture. Le cas de l'hôtel de ville de MOSTAGANEM, université SAAD DAHLAB RBLIDA- Septembre 2019.
- 3- مرابط يحيى-تنظيم وسير مرفق الحالة المدنية في الجزائر- مذكرة لنيل شهادة الماستر-كلية العلوم والحقوق السياسية جامعة محمد بوضياف-المسيلة-
- 4-الدكتور صالح بلحاج-التنظيم البلدي في عهد الاستعمار الفرنسي وجه عنصري واداة للسيطرة والقهر الاستعماري-كلية العلوم السياسية بجامعة الجزائر
- 5-شتيخ عزالدين-اعادة توظيف المعالم التاريخية(بناء الامس/وظيفة اليوم)حالة دراسية حصن بوسكارين-الاغواط/مذكرة ماجستير/جامعة منتوري قسنطينة 2011
- 6-OTHMANI-MARABOUT (Z), « croissance urbaine : processus et formes d'urbanisation d'une oasis cas de Laghouat » thèse de magistère, EPAU, 2000.

### ARTICLES ET PUBLICATIONS :

- 1- Jean-Benoît BLEYON- livre :La Revue administrative-33e Année, No. 197 (SEPTEMBRE OCTOBRE 1980), pp. 477-484
- 2- Durabilité du patrimoine fichier numérique format PDF
- 3- Odon Vallet « les mots du monument » : linguistique comparée dans l'abus monumental Actes des entretiens du patrimoine
- 4- Grand Larousse encyclopédique. Edition Larousse, Paris, 1960-1964.G.H.BAILLY, le patrimoine architectural, conférence des pouvoirs locaux et régionaux en France
- 5- Jean Marie Pérouse DeMontclos, 2002, Documents et méthodes, n°10, La monographie d'architecture.hal.archives-ouvertes.fr
- 6 -OULDENNEBIA (K) : « Histoire de L'état civil des Algériens – Patronymie et Acculturation », In revue Maghrébine des études Historiques et Sociales /édité par le Labo Algérie moderne et cont,UDL Sidi-Bel-Abbès, n°01/ Sept 200 9 ,pp 05 – 24. PDF
- 7- Kamel Kateb, Européens, "Indigènes" et Juifs en Algérie (1830-1962), Paris, Ined / PUF diffusion, 2001 (ISBN 2-7332- 0145-X, ISSN 0071-8823, présentation en ligne [archive]), p. L'enregistrement des mariages: la fin des hésitations de l'administration p. 112-113

8- Ouerdia Yermeche, « État civil (Création de l') », Jeannine Verdès-Leroux (dir.), L'Algérie et la France, Paris, Robert Laffont, 2009 [p. 350-351]

9- Laure Blévis, « Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation », Droit et société, vol. 2, no 48, 2001 ,p . 557-581 (lire en ligne [archive])p. 561 PDF

10- Loi du 23 mars 1882, qui constitue l'État civil des Indigènes musulmans de l'Algérie, promulguée au Journal officiel du 24 mars 1882;

11- عمار بوضياف ،الوجيز في القانون الإداري، دار الريحانة ، الجزائر

12- Article 17 de la loi du 26 juillet 1873, relative à l'établissement et à la conservation de la Propriété en Algérie, promulguée au Journal officiel du 9 août 1873

13- histoire-de-l-algerie-a-la-periode-coloniale--9782707178374-page-278.htm

14- Dorra akkari," hotel de ville de sfax (1905-1938):une archiecture néo-mauresque"Al-sabil : revue d'histoire ,d'archéologie et d'architecture maghrebines (en ligne),n°3,année 2017. URL / <http://www.al-sabil.tn/?p=2929>

15- Chantiers nord africains N° 7, 9ème année; 1936, p 447. La nouvelle mairie de Laghouat, 1936. Il s'agit de la commune mixte de Laghouat.

## **CHARTES, CONVENTIONS, ET OUTILS DE SAUVEGARDES:**

- 1- Charte internationale sur la conservation et restauration des monuments et des sites(charte de Venise 1964)Ile
- 2- L'ordonnance n°67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels, art 19
- 3- Loi 98/04 du 14/08/1998 relative à la protection du patrimoine culturel, art 17.
- 4- la loi 98-04, du 15 juin 1998, concernant le Classement des monuments historiques Art.16
- 5- PPSMVSS Plan permanent de mise en valeur du secteur sauvegardé du vieux Ksar de Laghouat, direction de la culture de la wilaya de Laghouat, 2015.

## **WEBOGRAPHIE :**

- 1- Bibliothèque numérique de la bibliothèque nationale de France. Gallica BnF.
- 2- <https://docplayer.fr/407798-La-monographie-d-architecture.html>
- 3- <http://rouighibachir.over-blog.com>
- 4- <https://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1882?lang=enhttps://fr.unesco.org/excerpts.numilog.com>
- 5- Françoise Choay –L'allégorie du patrimoine- P°16 format PDF
- 6- [www.persee.fr](http://www.persee.fr)
- 7- [www.jstr.org](http://www.jstr.org)

- 8- [www.worldcat.org](http://www.worldcat.org).
- 9- <https://www.defiscalisation-monuments-historiques.info/>
- 10- <https://albenaamag.com/2015/08/15/عمارة-المباني-المكتبية-والتجارية>
- 11- [www.researchgate.net](http://www.researchgate.net)
- 12- [https://fr.wikipedia.org/wiki/État\\_civil\\_français\\_en\\_Algérie](https://fr.wikipedia.org/wiki/État_civil_français_en_Algérie)
- 13- [www.frwiki.org](http://www.frwiki.org)
- 14- [www.asjp.cerist.dz](http://www.asjp.cerist.dz)
- 15- [uis.unesco.org](http://uis.unesco.org)
- 16- [www.googleimage.com](http://www.googleimage.com)
- 17- [www.judaicalgerie.com](http://www.judaicalgerie.com)
- 18- <http://mjp.univ-perp.fr/france/d1870algerie.htm>
- 19- [polcomp.free.fr](http://polcomp.free.fr)
- 20- [www.cairn.info](http://www.cairn.info)
- 21- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Commune\\_mixte\\_%28France\\_d%27outre-mer%29](https://fr.wikipedia.org/wiki/Commune_mixte_%28France_d%27outre-mer%29)
- 22- [anomarchivesnationales.culture.gouv](http://anomarchivesnationales.culture.gouv).

### **COURS MAJESTRAUX:**

- 1- Chettih azzeddine, cours HAA, département d'architecture, univ. Laghouat/2020-2021
- 2- Takhi belkacem, cours 2ème année master module " études préalables et diagnostic selon les pathologies du systèmes de construction-le relevé architectural-département d'architecture université Amar Thelidji Laghouat, année universitaire 2020/2021

### **TEMOINS:**

- 1- SABEK Mohammed ,chercheur en histoire ,et auteur du manuscrit " Au Cœur de la Getulie"/de Laghouat
- 2- Djoudi lhadj Mohammed ancien moudjahid, et ancien membre de l'APC dans les années 1960
- 3- des employés à la DJS
- 4- des employés à la wilaya
- 5- des entrepreneurs ont fait des travaux de réfection au bâtiment.

## عنوان المذكرة : دراسة مونوغرافية للمقر السابق لولاية الاغواط

المؤطر: هبول حنان

الإسم: عبيير

اللقب: زازة

ملخص: يهدف بحثنا هذا، إلى تسليط الضوء على تراث معماري شاهد على التطور الإداري لمدينة الأغواط، يتمثل هذا التراث في المقر السابق لولاية الاغواط (سابقا مقر البلدية المختلطة الاغواط). هذا التراث الرمزي للاحتلال الفرنسي للمدينة. يشكل اليوم نصبًا غير معروف للسكان. حيث يبدو مستثنى من عمليات حفظ وحماية التراث. للمساهمة في الحفاظ على هذا المعلم ، من الضروري بناء قاعدة بيانات تساعدنا في نقله إلى الأجيال القادمة ، من خلال دراسة مونوغرافية. والتي من خلالها سوف نحدد خصائص هذا العمل ، من أجل تحديد موقعه في المكان والزمان وإنشاء قاعدة وثائقية من شأنها أن تكون نقطة انطلاق لجميع تدخلات الحفاظ المستقبلية وتساعد أيضًا في جعل هذا النصب معروفًا. من خلال هذه الدراسة المونوغرافية أظهرنا ثراء هذا المعلم من الناحية التاريخية والمعمارية والمكانية وكذلك أهميته العمرانية على المدينة نظرا لموقعه في محمية القطاع المحفوظ لقصر الاغواط القديم. كلمات مفتاحية: تراث معماري، دراسة مونوغرافية، الاغواط، مقر الولاية

**Memory title : Monographic study of the former seat of the prefecture of Laghouat.**

**Name : ZAZA**

**First name : ABIR**

**Directed by : HEBBOUL HANANE**

**Abstract :** Our present research aims to highlight an architectural heritage witness to the administrative development of the city of Laghouat which is the former seat of the prefecture of Laghouat (the ex seat of the mixed commune of Laghouat) .this heritage, emblem of the French occupation of the city, today constitutes a monument unknown to the population, which. monument seems to be neglected from a preservation and safeguard point of view.

To contribute to the conservation of this monument, it is necessary to build up a database that will help us pass it on to future generations, through a monographic study,

By which we will identify the characteristics of this work, in order to situate it in space and time and to create a documentary base that would be a starting point for all future conservation interventions and also help to make this monument known.

Through this monographic study we have shown the richness of this monument from a historical, architectural and spatial point of view as well as its urban importance on the city given its location in the protected area of the old ksar of Laghouat.

**Key words:** heritage architectural, monographic study, laghouat, seat of the prefecture.

**Titre du mémoire : Étude monographique de l'ancien siège de la wilaya de Laghouat**

**Nom: ZAZA**

**Prénom: ABIR**

**Encadreur: HEBBOUL HANANE**

**Résumé :** Notre présente recherche a pour objectif de mettre en lumière un patrimoine architectural témoin sur le développement administratif de la ville de Laghouat qui est l'ancien siège de la wilaya de Laghouat(ex siège de la commune mixte de Laghouat),cet héritage emblème de l'occupation française de la ville ,constitue aujourd'hui un monument méconnu par la population, lequel. monument semble être négligé de point de vue préservation et sauvegarde.

Pour contribuer à la conservation de ce monument, il est nécessaire de constituer une base de données qui va nous aider à le transmettre aux génération futures, par une étude monographique,

Par laquelle nous allons identifier les caractéristiques de cette œuvre, afin de la situer dans l'espace et dans le temps et de créer un fond documentaire qui serait un point de départ de toutes intervention de conservation future et aussi contribuer à faire connaître ce monument.

A travers cette étude monographique nous avons montré la richesse de ce monument du point de vue historique, architecturale et spatiale ainsi que son importance urbaine sur la ville vu sa situation dans le secteur sauvegardé du vieux ksar de Laghouat.

**Mots clés :** patrimoine architectural, étude monographique, Laghouat, siège de wilaya.